



Parc naturel des Vallées de la Burdinale et de la Meuse



Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel



Paysages et aménagement du territoire



Développement rural et économique



PLAN DE GESTION 2015 - 2025



LE MOT DES PRÉSIDENTS

Nous avons le plaisir de vous présenter le Plan de gestion 2015-2025 du Parc naturel Burdinale-Mehaigne. Braives, Burdinne, Héron et Wanze, quatre communes associées dans un même projet depuis plus de trente ans en vue de préserver un territoire d'exception ...

En 1980 déjà, une ASBL appelée « Etudes et promotion du Parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne » se lançait dans l'aventure de la création de notre Parc naturel. C'est en 1987 que les premières réunions des quatre communes en vue de créer le Parc naturel ont eu lieu pour permettre, en 1991, la reconnaissance officielle par la Région wallonne du Parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne.

Aujourd'hui, le Parc naturel Burdinale-Mehaigne, deuxième à voir le jour en Wallonie qui en compte dix à l'heure actuelle, vit plus que jamais. Il est un des plus petits mais toujours fier d'exister, campé au centre de la Wallonie juste en dessous de Bruxelles, entre Liège et Namur. C'est un Parc naturel des contrastes: un grand plateau agricole en bordure de la vallée de la Meuse, traversé par deux vallées verdoyantes et transpercé par des roches calcaires réchauffées par le soleil.

Mais un Parc naturel n'existe pas que par son nom et par la qualité de son territoire, il existe au travers d'initiatives et d'actions mises en place par ses gestionnaires. Un premier plan de gestion a été élaboré lors de sa création. Voici son successeur... Un successeur ambitieux qui présente une vision stratégique pour les dix années à venir, du développement du territoire du pays Burdinale-Mehaigne en accord avec les aspirations de la population, des pouvoirs publics et des missions confiées par la Wallonie aux parcs naturels suite au décret de 2008.

Ce nouveau plan de gestion voit le jour après plus de deux ans de travail. Dans un premier temps, l'ancien plan de gestion a fait l'objet d'une évaluation qui a permis de dégager les objectifs cadrant encore avec les enjeux territoriaux d'aujourd'hui et des années à venir. Parallèlement, un diagnostic fouillé du territoire a été réalisé. Ensuite, l'équipe du Parc naturel a ébauché les grandes orientations stratégiques, les objectifs stratégiques et opérationnels répondant à des enjeux modernes du développement territorial.

Ce travail a été peaufiné par le Conseil scientifique et technique, un organe consultatif propre à notre Parc naturel composé de scientifiques et de techniciens de tous horizons. De nombreuses soirées passées à l'élaboration d'un document de jour en jour plus complet. Des rencontres thématiques avec des partenaires du territoire ont donné l'occasion de déterminer, pour chaque grand axe, les collaborations et partenariats en vue de renforcer les actions de chacun. Une journée de réflexion avec des «groupes de travail citoyens» a également permis de concilier le plan avec les aspirations concrètes de la population avant de les valider dans les différents Conseils communaux. Approuvé par l'Association de projets Burdinale-Mehaigne, pouvoir organisateur du Parc, celui-ci a été une dernière fois soumis à l'Assemblée générale avant son envoi à la Région wallonne.

Nous tenons à remercier le personnel du Parc naturel pour l'ambitieuse tâche accomplie tant dans l'évaluation de l'ancien Plan que dans la réalisation du nouveau, mais aussi le Conseil scientifique qui a réalisé un travail très important, sans oublier toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont collaboré à ce défi et nous pensons tout particulièrement aux participants aux groupes de travail citoyens.

Enfin, nous tenons à remercier les différents Ministres régionaux, la Province de Liège, les Communes associées ainsi que l'Association de projets du Pays Burdinale-Mehaigne qui, par leur appui, permettent à l'équipe technique de développer des projets ambitieux et porteurs d'avenir. Il est évident que sans leur soutien, notre Parc naturel ne pourrait atteindre ses objectifs.

Nous sommes particulièrement fiers de vous présenter le présent et l'avenir du Parc naturel au travers de ce remarquable ouvrage, de ses objectifs, de ses projets, de ses actions... Bonne lecture et longue vie au Parc naturel Burdinale-Mehaigne.



Frédéric BERTRAND
Président de la Commission
de gestion



Eric HAUTPHENNE
Président du Pouvoir organisateur-
Association de projets

TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DES PRÉSIDENTS	2
INTRODUCTION	4
CONTEXTE	5
MÉTHODOLOGIE	7
AXE 1 : PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL.....	11
1. ACTIONS ANTÉRIEURES.....	11
2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC	11
3. OBJECTIFS, PROJETS ET ACTIONS.....	12
1. <i>Structure Écologique Principale (SEP)</i>	13
2. <i>Ligneux champêtres : les vergers, les haies et les arbres têtards</i>	20
3. <i>Biodiversité en milieu agricole</i>	24
4. <i>Dépendances vertes de voies de communication et chemins creux</i>	27
AXE 2 : PAYSAGE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	31
1. ACTIONS ANTÉRIEURES.....	31
2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC	31
3. OBJECTIFS, PROJETS ET ACTIONS.....	32
1. <i>Aménagement du territoire, patrimoine rural et paysages</i>	33
2. <i>Énergie</i>	37
3. <i>Mobilité</i>	39
AXE 3 : DÉVELOPPEMENT RURAL ET ÉCONOMIQUE.....	42
1. ACTIONS ANTÉRIEURES.....	42
2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC	42
3. OBJECTIFS, PROJETS ET ACTIONS.....	43
1. <i>Tourisme</i>	44
2. <i>Agriculture et produits locaux</i>	48
3. <i>Sylviculture et gestion forestière</i>	52
TROIS AXES TRANSVERSAUX.....	56
1. COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION	56
2. INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION	61
3. COOPÉRATION, PARTENARIATS ET ÉCHANGES	64
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	73
1. ORGANIGRAMME ACTUEL.....	73
2. ESTIMATION DES BESOINS NÉCESSAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE L'ENSEMBLE DU PLAN DE GESTION	73
TABLEAUX SYNTHÉTIQUES	75
ANNEXES	80
1. ACRONYMES	80
2. QUELQUES DÉFINITIONS	81
1. <i>Les réseaux écologiques</i>	81
2. <i>La Structure Écologique Principale en Wallonie</i>	81
3. <i>La SEP et les réseaux écologiques thématiques sur le territoire du Parc Naturel</i>	84

INTRODUCTION

Le **décret** qui organise les Parcs Naturels, revu en 2008, fixe dans son article 7, le rôle des Parcs Naturels, à savoir :

- assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du Parc Naturel ;
- contribuer, dans les limites du périmètre du Parc Naturel, à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable ;
- encourager le développement durable sur le territoire du Parc Naturel, en contribuant au développement local, sur les plans économique et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie ;
- organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, de processus et de méthodes innovants de planification et à la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne ;
- rechercher la collaboration entre les Parcs Naturels et, le cas échéant, la collaboration transfrontalière avec les zones similaires des régions ou pays limitrophes ;
- susciter la mise en œuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui les composent et veiller à ce que soit assurée la cohérence des projets transcommunaux dans le cadre des programmes communaux de développement rural.

Le décret précise dans son article 8, que le Parc Naturel doit se doter d'un Plan de Gestion comprenant :

1. un échéancier des mesures à prendre, dans un délai de 10 ans, pour mettre en œuvre le rôle décrit à l'article 7 ;
2. une description des moyens financiers, matériels et humains nécessaires à la mise en œuvre de ce rôle ;
3. les modifications éventuelles des plans d'aménagement du territoire en vigueur en vue d'en assurer la cohérence avec le rôle du Parc Naturel.

Enfin, à l'article 9, il précise que le Parc Naturel doit adopter une charte paysagère qui fait partie intégrante du Plan de Gestion.

La **Fédération des Parcs Naturels de Wallonie** a proposé que les Parcs élaborent leur Plan de Gestion suivant le canevas commun ci-dessous.

Le Plan de Gestion doit être élaboré suivant trois axes de base :

- Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel.
- Paysage et aménagement du territoire.
- Développement rural et économique.

Avec trois axes transversaux :

- Innovation et expérimentation.
- Coopération et échanges.
- Communication et sensibilisation.

Chaque axe majeur doit être décliné en différents grands objectifs stratégiques et chacun de ceux-ci en objectifs opérationnels déclinés eux-mêmes en projets et actions à mettre en œuvre au cours des dix années en fonction des moyens humains et financiers disponibles. Des indicateurs seront définis pour chacun des objectifs opérationnels et permettront d'en évaluer périodiquement le degré d'avancement.

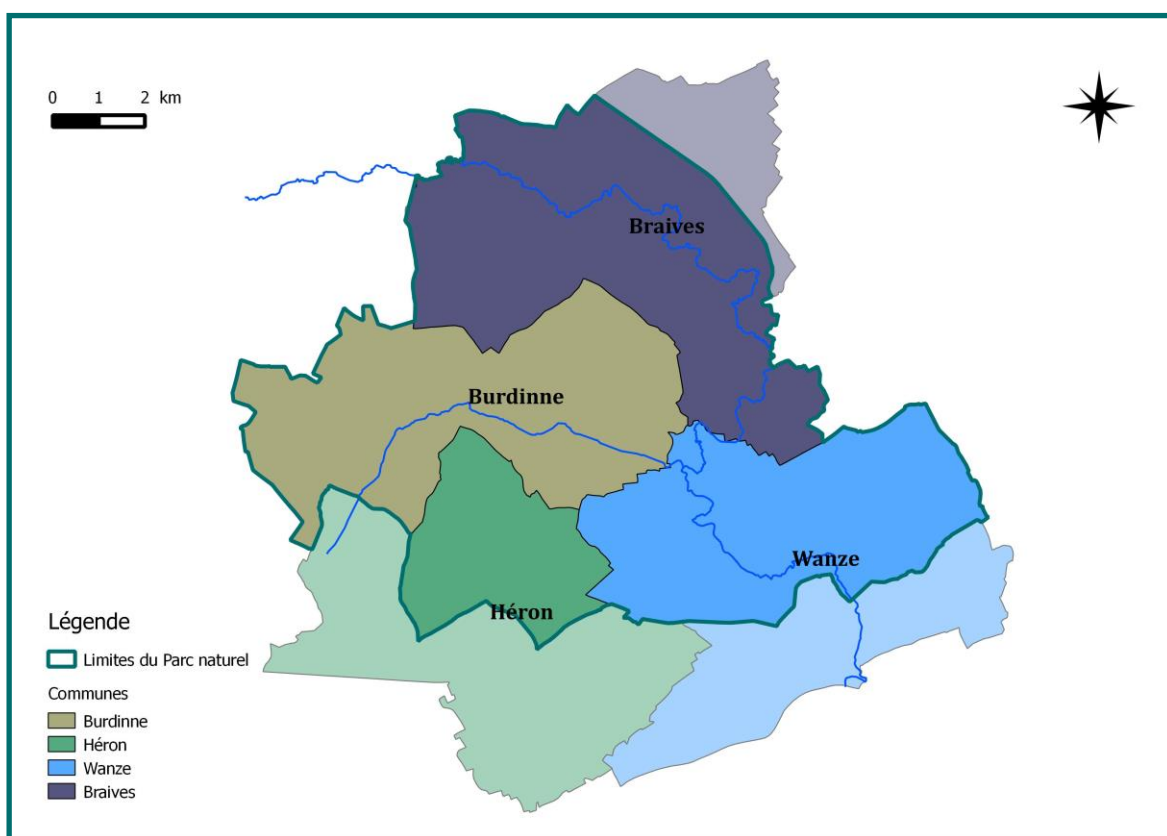
CONTEXTE

Le territoire du Parc Naturel Burdinale-Mehaigne est à la rencontre de plusieurs paysages :

- l'openfield sur l'interfluve entre les deux rivières principales, la Burdinale et la Mehaigne ;
- la vallée ouverte de la Mehaigne en amont de Fumal ;
- la vallée fermée de la Burdinale ;
- après la confluence, la vallée calcaire d'Huccorgne à Wanze ;
- les balcons de Meuse à Moha, Vinalmont et Longpré.

La Mehaigne et la Burdinale occupent une place centrale. Les activités des carrières participent aussi aux modifications du paysage et parfois à la pérennisation d'écosystèmes bien particuliers. C'est notamment le cas pour les villages de Longpré, Moha, Huccorgne, Wanzoul et Vinalmont. Mais la majorité du territoire est occupé par les plateaux agricoles et les deux vallées.

Actuellement, seule la commune de Burdinne fait totalement partie du Parc Naturel, Braives, Héron et Wanze ne sont que partiellement comprises dans ce territoire. Toutes les parties non reprises dans le périmètre ne présentent peut-être pas les mêmes qualités environnementales notamment mais leur exclusion ne se justifie plus actuellement. Le Parc Naturel a les arguments nécessaires (cohérence au niveau de la gestion, de l'aménagement du territoire, du patrimoine naturel, architectural et rural, etc.) pour justifier son élargissement au territoire complet des quatre communes. Celui-ci renforcerait la cohérence des actions et projets actuels ou futurs sur l'ensemble du territoire.



Lors de la programmation LEADER 2007-2013, le Groupe d'Action Locale (GAL) Burdinale-Mehaigne a mené une action de gouvernance qui a permis aux quatre communes de faire reconnaître le « Pays Burdinale-Mehaigne » et de fédérer 17 partenaires autour d'une nouvelle stratégie de développement du territoire. L'objectif opérationnel de ce projet était de rassembler

les partenaires publics et privés au sein d'une plateforme d'échanges d'informations en vue d'actions communes.

A la suite d'un « cadastre du territoire » réalisé par un bureau externe, les quatre conseils communaux ont confirmé leur volonté de poursuivre le développement territorial en transcommunalité, en renforçant la gouvernance.

L'Association de Projets « Pays Burdinale-Mehaigne » est née en 2014 de la volonté politique des communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze de s'associer au sein d'une structure supra communale, afin de débattre et de définir en commun les lignes directrices du développement territorial. L'association constitue aussi le pouvoir organisateur du Parc Naturel Burdinale-Mehaigne.

L'association a pour but :

- d'assurer la coordination des politiques communales de tourisme, de conservation de la nature, d'environnement, d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de mobilité, sur le territoire du Parc Naturel et plus largement sur le territoire des communes associées ;
- de coordonner et mutualiser la mise en œuvre des moyens humains, financiers et matériels des communes et ASBL concernées dans un souci d'économies d'échelles, de performance, et d'efficience des politiques publiques.

L'objectif général de l'Association de Projets est la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance.

MÉTHODOLOGIE

Après avoir procédé à l'examen des rapports annuels existants depuis la création du Parc Naturel afin de dresser l'inventaire des actions déjà réalisées, celui-ci a procédé à l'évaluation du Plan de Gestion initial datant du début des années 1990.

Cette évaluation a été réalisée en équipe et en parallèle, examinée et analysée au cours de nombreuses réunions par le Conseil Scientifique et Technique (CST). A l'époque de l'élaboration de ce premier Plan de Gestion, il n'était pas prévu d'évaluations périodiques et finales. Le Plan de Gestion ne comprenait donc pas d'indicateurs permettant de juger si l'objectif avait ou non été atteint. Le Conseil Scientifique et Technique a cependant voulu attribuer le plus objectivement possible une cotation à chaque axe.

Le Parc Naturel a développé de nombreux projets depuis sa création et réalisé de nombreux inventaires. Il organise de nombreuses activités à destination d'un public large ou plus ciblé, il gère de nombreux sites et répond à beaucoup de ses obligations. Cependant force a été de constater que certains axes fortement marqués par l'époque de leur mise en place n'ont pu être cotés ou n'ont donné lieu qu'à une faible activité du Parc Naturel. Les raisons invoquées sont, par exemple, que le Parc Naturel a joué, dans certains domaines, un rôle pionnier avant que d'autres instances (le Contrat Rivière, la Maison du Tourisme...) ou d'autres politiques (Développement rural par exemple) ne prennent le relais. Dans d'autres domaines, en aménagement du territoire par exemple, les moyens alloués sont plus récents et expliquent son investissement plus tardif. Enfin, le Parc Naturel s'est investi dans certains domaines plutôt que dans d'autres en fonction des compétences qui existaient au sein de son personnel et d'éventuelles opportunités qui se présentaient.

Enfin, par rapport à la majorité des Parcs Naturels de Wallonie, le Parc Naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne est peu étendu et constitué d'un petit nombre de communes. Son territoire, en vertu du décret ancien sur les Parcs Naturels, est limité aux zones strictement rurales. Les moyens qu'il obtient de la Région wallonne sont limités car liés notamment à sa taille (nombre d'habitants, nombre de communes et superficie) alors que la concrétisation des missions dévolues aux Parcs Naturels n'est pas proportionnelle à celle-ci. C'est le seul Parc Naturel de Wallonie qui n'est pas transfrontalier. Il n'a pu jusqu'à présent prétendre à des subventions européennes liées à des programmes transfrontaliers.

L'équipe a également travaillé à l'élaboration du diagnostic du territoire. Ce travail a été l'occasion d'établir le relevé le plus exhaustif possible de ce que le Parc Naturel avait réalisé mais aussi des actions et projets mis en place sur le territoire par les communes ou par d'autres associations locales ou régionales tant au niveau du patrimoine naturel que de l'aménagement du territoire et du développement local.

Ce diagnostic, dans une version non finalisée, a été largement diffusé auprès du Conseil d'Administration, des communes, des associations partenaires,... afin de recueillir remarques, critiques et compléments.

En conclusion, le diagnostic permet de montrer que le territoire possède beaucoup d'atouts mais que l'augmentation importante de sa population (plus de 20% en un peu plus de 20 ans) par le développement de l'urbanisation met en péril un certain nombre de ceux-ci. Il doit arriver à définir et valoriser une image forte pour développer des activités qui dynamiseront le territoire sans mettre en péril ses atouts.

Pour élaborer le Plan de Gestion 2015-2025, le Parc Naturel a travaillé en équipe interne et au cours de nombreuses réunions du Conseil Scientifique et Technique.

Afin d'aborder le plus largement possible les différents aspects du territoire, le Parc Naturel a décidé de travailler sur quatre grands thèmes :

- Conservation et restauration des milieux naturels.
- Paysage et aménagement du territoire.
- Développement rural et économique.
- Patrimoine, culture, tourisme et vie associative.

Le Conseil Scientifique et Technique s'est réuni 13 fois dans sa composition ancienne notamment pour aborder le Plan de Gestion. Début 2014, un large appel à candidature a été lancé afin de le renforcer et de l'élargir. C'est ainsi que début juillet, le nouveau Conseil Scientifique et Technique a été installé. Il s'est réuni à 16 reprises pour travailler notamment sur les documents du Plan de Gestion soumis par l'équipe du Parc.

Ces réunions ont été complétées par des rencontres thématiques avec les associations partenaires du territoire :

- Groupe de Travail - Conservation et restauration : MMER¹, CRMA, PCDN de Braives.
- Groupe de Travail - Paysage et aménagement du territoire : Comité de suivi de la charte paysagère.
- Groupe de Travail - Développement rural et économique : les ADLs.
- Groupe de Travail - Patrimoine, culture, tourisme et vie associative : l'asbl « Les Amis du Château féodal de Moha », les deux Centres culturels, la Maison du Tourisme.
- L'ensemble des thèmes a été examiné par des associations qui ont une action transversale : FRW, GAL, Agenda 21.
- Groupe de Travail - Agriculture et sylviculture : agriculteurs, sylviculteurs, membres du Conseil Scientifique et Techniques experts en la matière.

Ces rencontres et réunions de travail avec ces partenaires du territoire ont permis de partager le travail réalisé et d'harmoniser projets et actions de chacun.

D'autre part, un appel large à participer aux travaux de réflexion a été affiché sur le site du Parc Naturel, envoyé en toutes boîtes lors de l'invitation à la « Journée des Pommes & Poires », et envoyé par courrier personnel aux membres de l'Assemblée générale et aux bénévoles.

Le diagnostic en cours, les AFOM² et les quatre thèmes de travail visant à élaborer le Plan de Gestion ont également été largement diffusés pour réactions.

Enfin, une journée ouverte à tous a été organisée le 29 novembre 2014 au cours de laquelle les quatre thèmes étaient examinés tour à tour. Une invitation très large avait été envoyée par courrier pour proposer de participer à l'un ou l'autre ou à l'ensemble des quatre thèmes (Collèges communaux et fonctionnaires des quatre communes, Conseil d'Administration, Assemblée générale et Conseil Scientifique et Technique, Comité de suivi de la charte paysagère, bénévoles et partenaires directs et indirects comme les ADLs, les Centres culturels). Près de 250 courriers personnels ont été envoyés. Les quatre groupes de travail ont réuni entre 17 et 27 personnes, soit un total de 92 personnes, certaines participant à plusieurs groupes.

Chaque groupe se réunissait suivant le même schéma pendant près de deux heures. Les personnes inscrites avaient reçu préalablement les AFOM et les propositions de projets et actions des axes qu'elles avaient choisis. Le thème était présenté, les participants pouvaient demander des précisions et des éclaircissements sur la présentation qui venait d'être réalisée puis ils étaient invités à sélectionner les deux projets qui leur paraissaient les plus intéressants, les deux projets les moins intéressants et enfin à faire des propositions, donner des idées nouvelles. Ces projets et idées étaient rassemblés par « domaines », exposés et explicités si nécessaire. Enfin, le groupe était amené à débattre de ce qui s'était dit.

¹ Voir présentation des partenaires pages 58 et suivantes et liste des acronymes en annexe

² AFOM : Atouts, faiblesses, opportunités, menaces

Parallèlement au travail d'élaboration de son nouveau Plan de Gestion à dix ans, le Parc Naturel a été amené à participer au travail de réflexion mené par l'Association de Projets. Un contrat de Gestion a été élaboré par l'Association de Projets en collaboration avec le Parc Naturel. Le premier Contrat de Gestion réévalué annuellement a été bien évidemment intégré dans le nouveau Plan de Gestion décennal.

Dans le même temps, le Groupe d'Action Locale arrivé en fin de programmation LEADER a entamé l'élaboration de son nouveau Plan de Développement Stratégique en sollicitant les partenaires du territoire.

Pour le Parc Naturel, ce nouveau Plan de Développement Stratégique est une opportunité pour mettre en place plus rapidement, avec des moyens nouveaux, un ou des projets de son Plan de Gestion.

C'est pour cette raison qu'il a proposé deux fiches projets : l'une portant sur l'agriculture et la biodiversité et l'autre sur les jardins naturels.



Le Groupe d'Action Locale n'a retenu que la fiche projet relative aux jardins naturels.

Tout le travail fourni au cours des nombreuses réunions et des rencontres avec les partenaires et la population a permis d'élaborer le Plan de Gestion qui se décline en trois axes de base et trois axes transversaux comme le propose la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie.

Ce Plan de Gestion a ensuite dû être approuvé par le Conseil Scientifique et Technique, le Conseil d'Administration et l'Assemblée générale du Parc Naturel, les Conseils communaux, l'Association de Projets, les administrations et les Ministres de tutelle DGO3 et DGO4 et enfin par le Gouvernement wallon.

AXE 1 : Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel

La Structure Ecologique Principale



Les ligneux champêtres : les vergers, les haies et les arbres têtards



La biodiversité en milieu agricole



Les dépendances vertes des voies de communication



AXE 1 : PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

1. ACTIONS ANTÉRIEURES

Au fil des années, le Parc Naturel a développé bon nombre d'actions et de projets dans ce domaine, dont par exemple :

- *Les ligneux champêtres*
Depuis sa création, le Parc Naturel mène de nombreuses actions sur le thème des ligneux champêtres. Les actions menées concernent essentiellement les haies, les vergers et les arbres têtards. Le Parc Naturel effectue des plantations de haies constituées d'essences indigènes. Il réalise également un travail important sur les fruitiers (plantation, taille, récolte des fruits, formation, animations dans les écoles...). Pour les arbres têtards, l'équipe effectue des plantations ainsi que des entretiens.
- *La Structure Ecologique Principale : cartographie des habitats et inventaires botaniques*
Depuis trois années, le Parc Naturel réalise un travail important sur la Structure Ecologique Principale. Des inventaires botaniques sont réalisés ainsi qu'une cartographie des habitats. Ce travail a permis de définir des zones centrales, des zones de développement et de travailler aussi sur les zones de liaison et sur la notion de sites prioritaires (définition de site liée aux particularités de son territoire). Des recommandations de gestion sont données pour les zones centrales, les zones de développement et les sites prioritaires. Enfin, le Parc Naturel effectue régulièrement la gestion de certains sites dans le but d'améliorer et de protéger une partie de la Structure Ecologique Principale.
- *De nombreux inventaires faunistiques et actions de protection*
Le Parc Naturel réalise régulièrement des inventaires faunistiques ainsi que des aménagements en faveur de différentes espèces. Les principales espèces ou groupes d'espèces qui ont été recensés, de façon ponctuelle ou exhaustive, sont les amphibiens, les chauves-souris, les libellules, les orthoptères et les oiseaux dont certaines espèces ont fait l'objet de suivis spécifiques (Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtres, Chevêche d'Athéna, Bruant proyer). Des actions sont également menées afin de protéger ces espèces comme par exemple, la pose de barrage à batraciens, la distribution et la pose de nichoirs, la mise en place de Méthodes Agro-Environnementales, la création et la restauration de mares, la gestion de sites, etc.

2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

La réalisation du diagnostic du territoire a visé à donner une vue la plus complète possible sur celui-ci et son évolution. La partie relative au **patrimoine naturel** est la plus conséquente car elle a été l'occasion de réunir une série d'informations issues des travaux spécifiques réalisés sur le territoire par le personnel du Parc Naturel, des universités, des stagiaires ou des mémorants. C'était aussi l'occasion de réunir les informations collectées par les services communaux et des associations avec lesquelles le Parc Naturel collabore (CRMA, FRW, GAL,...).

De manière synthétique, il faut relever la richesse du territoire due à la grande diversité que l'on y trouve en matière géologique, pédologique, paysagère...La localisation centrale du Parc Naturel en fait un lieu de rencontre de régions avec des caractéristiques différentes qui donnent lieu à des diversités d'habitats et donc à la présence d'espèces en limite de leur aire de répartition.

Au niveau hydrologique, le territoire dispose de ressources en eau tant de surface que souterraine importantes dont la qualité doit être surveillée car menacée notamment par l'agriculture intensive développée sur les plateaux. La présence du Contrat Rivière dynamique et les collaborations développées notamment avec lui, les différentes actions mises en place par la Région wallonne sont autant de points positifs qui permettront d'amplifier les actions à entreprendre pour améliorer la qualité des eaux, maîtriser les rejets, lutter contre les invasives et les points noirs.

La partie relative aux caractéristiques écologiques du territoire est conséquente ; il était opportun de regrouper les nombreuses données disponibles, récentes ou à actualiser. Le relevé des caractéristiques écologiques du territoire montre une grande diversité des espèces et des habitats sur le territoire. Ces inventaires poussés permettent de mieux connaître les richesses du territoire et de mettre en place des plans de gestion adaptés. Il ne suffit cependant pas d'être conscient des richesses de son territoire, il faut pouvoir agir pour les entretenir, les sauvegarder ou les développer. Etant donné les moyens limités du Parc Naturel et la localisation des espèces et habitats aussi bien dans le domaine public que dans des propriétés privées, c'est par la formation et la mise en place de collaboration avec les partenaires du territoire, dont les communes, que ce patrimoine pourra être géré au mieux. L'urbanisation importante et rapide du territoire peut présenter une réelle menace pour un certain nombre d'habitats et d'espèces.

L'élaboration du Plan de Gestion a conduit l'équipe du Parc Naturel à réfléchir à tout ce qu'elle fait à l'heure actuelle avec les moyens limités à sa disposition tout en osant réfléchir largement à ce qui pourrait se faire à l'avenir pour autant que le Parc Naturel dispose du personnel et des moyens adaptés.

Cette réflexion a été l'occasion de montrer que le Parc Naturel fait déjà beaucoup de choses en matière d'inventaires, de gestion de sites et d'actions diverses sur le territoire des quatre communes mais que sa communication peut évoluer tant vis-à-vis des communes que des associations du territoire et de la population en général.

3. OBJECTIFS, PROJETS ET ACTIONS

Le Parc Naturel a défini quatre **grands domaines d'action** qui concourent à la protection, à la gestion et à la valorisation du patrimoine naturel dans lesquels il a acquis une expérience importante, parfois pionnière et pour lesquels il a défini des objectifs stratégiques:

- La Structure Ecologique Principale.
- Les ligneux champêtres : les vergers, les haies et les arbres têtards.
- La biodiversité en milieu agricole.
- Les dépendances vertes des voies de communication.

1. STRUCTURE ÉCOLOGIQUE PRINCIPALE (SEP)

La Structure Ecologique Principale est une approche territoriale, assez récente, qui permet de déterminer sur un territoire les zones à enjeux biologiques actuels (zones centrales caractéristiques, les zones centrales restaurables, où l'on priorise la protection de la nature), des zones à enjeux biologiques potentiels (zones de développement, où les objectifs de conservation de la nature sont le co-produit d'une exploitation économique), nécessaires pour garantir le fonctionnement des habitats et la survie des espèces. Autrement dit, c'est l'enveloppe générale qui rassemble les zones des différents réseaux écologiques thématiques.



C'est aussi l'approche proposée par le Service public de Wallonie pour répondre à plusieurs grands accords internationaux en matière d'environnement et d'amélioration de l'état de la biodiversité. Au niveau Wallon, la Structure Ecologique Principale se base aujourd'hui sur les zones Natura 2000 définies, les sites candidats au réseau Natura 2000, sur les Sites de Grands Intérêts Biologiques³. Mais, elle nécessite d'être précisée et affinée, l'idéal étant d'avoir un inventaire le plus détaillé possible des éléments du maillage écologique, des populations d'espèces-cibles, des habitats-cibles et des habitats potentiels pour définir une Structure Ecologique Principale adéquate. C'est dans cet objectif que le Parc Naturel travaille depuis 2012 sur la cartographie de la Structure

Ecologique de son territoire par la réalisation d'inventaires floristiques et des habitats naturels et semis-naturels.

Etant donné le morcellement important des milieux naturels et semi naturels observé sur territoire, le Parc Naturel a proposé d'intégrer une nouvelle échelle dans la SEP : les sites prioritaires. Ils se définissent comme des sites de grands enjeux biologiques actuels mais dont la surface est restreinte, inférieure à 1000 m². Ils ne peuvent donc pas être classés directement en Sites de Grand Intérêt Biologique, puis ensuite validés comme zone centrale. Mais ils présentent des enjeux biologiques actuels.

Par ailleurs, l'étude de la Structure Ecologique Principale passe, par définition, par l'étude des réseaux écologiques thématiques. Suite à la cartographie des biotopes réalisée sur base des inventaires botaniques, des réseaux thématiques de biotopes prioritaires ont été cartographiés. Ces réseaux écologiques thématiques sont:

- les réseaux écologiques constitués par les biotopes d'intérêt communautaire définis à l'échelle européenne et régionale (habitats Natura 2000) présents sur le territoire ;
- les réseaux écologiques constitués par les biotopes prioritaires non Natura 2000 présentant une importance paysagère, biologique bien territoriale.



³ « Art. 6. § 1er. La Structure Ecologique Principale est composée des sites Natura 2000, des sites candidats au réseau Natura 2000 et des sites de grand intérêt biologique.1 »

Parallèlement, les éléments constituant le « maillage écologique », haies, arbres isolés, alignement d'arbres têtards, bords de voies de communication, ont également été identifiés. Mais bien que ceux-ci soient liés à la Structure Ecologique Principale, soit en tant que zones à enjeux biologiques potentiels, soit en tant qu'élément du maillage écologique, le Parc Naturel a choisi de les aborder à part et de leur définir des objectifs stratégiques spécifiques. En effet, il travaille depuis sa création sur les ligneux champêtres (haies, saules têtards, vergers) et les bords de routes (deux de ses fers de lance) pour lesquels il développe des projets et actions conséquents et concrets.

Pour l'avenir, il est nécessaire, de compléter et maintenir l'étude des réseaux écologiques afin de continuer à étudier et amplifier la cartographie de la Structure Ecologique Principale et de transmettre des informations aux acteurs du territoire. Mais pour améliorer la cartographie de la Structure Ecologique Principale et les recommandations de gestion qui peuvent en découler, il est primordial d'apporter des données faunistiques au travail et de maintenir à jour des données habitats et flore.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : ÉTUDIER, SAUVEGARDER ET AMPLIFIER LA STRUCTURE ECOLOGIQUE PRINCIPALE

Le Parc Naturel a défini **sept objectifs opérationnels** déclinés en seize projets comprenant de nombreuses actions :

- A. Approfondir, renforcer et diffuser les connaissances de la Structure Ecologique Principale :**
 - 3 projets
- B. Préserver, restaurer et renforcer la Structure Ecologique Principale :**
 - 2 projets
- C. Contribuer à la protection des habitats et des espèces Natura 2000 :**
 - 2 projets
- D. Étudier, renforcer et protéger des espèces ou des groupes d'espèces animales :**
 - 2 projets
- E. Agir contre les espèces exotiques envahissantes :**
 - 2 projets
- F. Renforcer les actions des partenaires dont le Contrat Rivière Meuse Aval sur la Burdinale, la Mehaigne et leurs affluents :**
 - 2 projets
- G. Soutenir, promouvoir, évaluer la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité sur les sites anthropisés :**
 - 3 projets

A. Approfondir, renforcer et diffuser les connaissances de la Structure Ecologique Principale

A.1. Mettre à jour et affiner la cartographie de la Structure Ecologique Principale pour engager des actions plus fortes en faveur de sa préservation

La Structure Ecologique Principale est construite sur base des SGIB (Sites de Grand intérêt biologique) et des deux sites Natura 2000 (BE33008 Vallée de la Burdinale, BE33009 Vallée de la Mehaigne) du territoire ainsi que sur les inventaires et la cartographie des habitats réalisés.

La Structure Ecologique Principale comprend :

- les sites d'intérêt biologique avec des habitats, des espèces intéressant(e)s à l'échelle locale, nationale et européenne (= zones centrales et sites prioritaires) qui se verront, pour chacun d'eux, dotés de recommandations de gestion ;
- les extensions qu'il est souhaitable d'inclure au réseau en vue de lui assurer une réelle fonctionnalité écologique (= zones de développement et de liaison pour lesquelles les recommandations de gestion seront proposées).

Le Parc Naturel agira :

- en complétant, améliorant la cartographie des habitats prioritaires du territoire ;
- en étudiant l'évolution des habitats prioritaires du territoire par la réalisation de suivis biologiques.

Cette cartographie pourra s'étendre hors des limites actuelles du Parc Naturel si l'intérêt biologique le justifie ce qui permettrait d'apporter des arguments utiles en vue d'une révision éventuelle future du périmètre du Parc Naturel.

A.2. Améliorer la connaissance des espèces floristiques

Le Parc Naturel agira :

- en poursuivant et en mettant à jour les inventaires floristiques ;
- en suivant les populations des espèces inscrites sur la liste rouge et/ou des espèces protégées recensées.

A.3. Améliorer la diffusion des connaissances et assurer son appropriation par les différents acteurs

Le Parc Naturel agira :

- en encodant et en partageant les données habitats-espèces, anciennes et nouvelles, notamment avec la Région wallonne, via les portails d'encodage ;
- en mettant à disposition des analyses synthétiques et des couches cartographiques à destination des acteurs locaux, des communes, de la Région wallonne ;
- en mettant à disposition une cartographie en ligne résumée de la SEP ;
- en mettant à jour les fiches des sites SGIB ;
- en présentant la méthodologie de la SEP du Parc Naturel aux autres Parcs Naturels intéressés.

Indicateurs

- Cartographie de la Structure Ecologique Principale
- Nombre d'inventaires réalisés
- Nombre de sites inventoriés
- Nombre de stations et d'individus par espèce de grande valeur biologique
- Nombre de données encodées
- Nombre de couches cartographiques et données transférées
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

B. Préserver, restaurer et renforcer la Structure Ecologique Principale

B.1. Contribuer à la protection des habitats remarquables, tels que :

- **ceux définis dans la Directive 92/43/CEE ;**
- **ceux mis en évidence par le Parc Naturel hors Directive 92/43/CEE.**

Le Parc Naturel agira notamment :

- en encourageant leur mise sous statut de protection ;
- en contribuant à la création de nouvelles fiches SGIB.

B.2. Agir pour la restauration et le développement de la SEP

Le Parc Naturel agira notamment :

- en dressant une cartographie des réseaux écologiques potentiels, fonctionnels et durables ;
- en gérant et restaurant divers sites naturels ou semi-naturels en collaboration avec les propriétaires privés et publics ;
- en transférant les recommandations de gestion des sites de la SEP non repris dans les sites Natura 2000 aux différents acteurs publics ou privés ;
- en jouant un rôle de relais entre les conseillers Natagriwal et les agriculteurs et

- propriétaires de terrain Natura 2000 (subventions MAE et PwDR) et en renforçant les actions développées dans ce contexte ;
- en restaurant des continuités écologiques ;
- en contribuant au projet LIFE- Nature « Pays mosan » (2014-2020) initié par Natagora.

Indicateurs

- Nombre et surface de sites en SGIB
- Nombre de mises à jour de SGIB
- Nombre et surface de sites naturels, semi-naturels gérés ou restaurés
- Nombre de continuités écologiques gérées ou restaurées
- Nombre de recommandations écrites fournies et appliquées en tout ou en partie
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

C. Contribuer à la protection des habitats et des espèces Natura 2000

Deux sites Natura 2000 ont été sélectionnés sur le territoire du Parc Naturel la vallée de la Mehaigne BE33009 et la vallée de la Burdinale BE33008. Actuellement, ils ne bénéficient pas encore d'arrêtés de désignation. Cumulés, ces deux sites représentent 518,37 hectares, soit 4,8 % du territoire du Parc Naturel.

Avec la cartographie des habitats, les inventaires floristiques et quelques inventaires faunistiques mis à jour depuis quelques années, le Parc Naturel possède de nombreuses données concernant les habitats et espèces Natura 2000.

Les objectifs visés par le Parc Naturel sont :

- d'inventorier et de participer à la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- de poursuivre et d'améliorer la diffusion des informations concernant les sites Natura 2000.

Les actions relatives aux espèces et aux habitats Natura 2000 seront réalisées en étroite collaboration avec la Région wallonne et Natagriwal.

C.1. Améliorer les connaissances biologiques afin de contribuer à la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Le Parc Naturel agira :

- en réalisant des inventaires des habitats et espèces d'intérêt communautaire afin, notamment, de renforcer les arrêtés de désignation des sites Natura 2000 ;
- en encodant les données sur les portails d'encodage de la Région wallonne.

C.2. Agir pour la protection des habitats et espèces Natura 2000

Le Parc Naturel agira :

- en proposant des recommandations de gestion en faveur des espèces et habitats ;
- en mettant en place des actions concrètes afin de les protéger ;
- en accompagnant et en soutenant les propriétaires de parcelles situées dans les sites Natura 2000 dans l'application des arrêtés de désignation ;
- en jouant un rôle de relais entre les conseillers Natagriwal et les propriétaires en Natura 2000 ainsi qu'en renforçant les actions développées dans ce contexte.

Indicateurs

- Nombre d'inventaires réalisés
- Nombre de données encodées
- Nombre de rencontres organisées
- Nombre de recommandations de gestion proposées et suivies
- Nombre d'actions concrètes organisées en faveur des espèces et des habitats
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

D. Étudier, renforcer et protéger des espèces ou des groupes d'espèces animales

D.1. Améliorer la connaissance par la réalisation d'inventaires biologiques

Les inventaires porteront sur des groupes ou espèces indicateurs, des espèces menacées, des espèces d'intérêt communautaire ainsi que des espèces communes.

Le Parc Naturel agira :

- en réalisant des inventaires faunistiques pour mieux caractériser et suivre les populations ;
- en encodant et partageant les données via les portails d'encodage ;
- en mettant à disposition des analyses synthétiques et des couches cartographiques à destination des acteurs privés et publics.

D.2. Entreprendre et poursuivre des actions ciblant certaines espèces ou groupes d'espèces

Le Parc Naturel agira :

- en proposant et mettant en œuvre des plans d'actions spécifiques ;
- en créant des mares (herpétofaune, odonates) ;
- en aménageant des prairies fleuries et des zones refuges (insectes) ;
- en aménageant des combles ou des cavités (chauves-souris, rapaces nocturnes) ;
- en posant et/ou fabriquant des nichoirs (rapaces nocturnes, oiseaux cavernicoles, hirondelles) ;
- en installant des barrages à batraciens (traversées de routes au printemps) ;
- ...

Indicateurs

- Nombre d'inventaires réalisés
- Nombre de couches cartographiques et données rendues accessibles
- Nombre de données encodées
- Nombre d'actions réalisées
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

E. Agir contre les espèces exotiques envahissantes

E.1. Contribuer à l'élimination des espèces exotiques envahissantes végétales et animales

Le Parc Naturel agira :

- en actualisant l'inventaire et la cartographie des espèces floristiques exotiques envahissantes ;
- en transmettant et en encodant la totalité des observations faunistiques sur les portails d'encodage ;
- en apportant un soutien aux actions du CRMA (Contrat Rivière Meuse Aval) dans la gestion et l'élimination des espèces invasives végétales présentes dans les cours d'eau et sur leurs bords ;
- en contribuant à la lutte contre les espèces animales invasives, en collaboration avec d'autres acteurs du territoire (Groupe Rainne, Conseil cynégétique, etc.).

E.2. Sensibiliser les professionnels et les particuliers

Le Parc Naturel agira :

- en diffusant les connaissances et en soutenant les communes, les professionnels et les particuliers ;
- en relayant les informations résultant du programme LIFE « Alterias ».

Indicateurs

- Nombre de foyers inventoriés et cartographiés
- Nombre de données encodées et transférées aux acteurs
- Nombre de gestions des invasives
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

F. Renforcer les actions des partenaires dont le CRMA sur la Burdinale, la Mehaigne et leurs affluents**F.1. Améliorer les connaissances en réalisant et /ou soutenant des inventaires**

Le Parc Naturel agira :

- o en réalisant des inventaires faunistiques le long des cours d'eau, notamment pour certains groupes/espèces identifiés comme prioritaires ;
- o en réalisant des inventaires et en cartographiant les habitats répondant aux niches de cette faune liée aux cours d'eau ;
- o en transférant les données au CRMA et aux autres partenaires-acteurs ;
- o en soutenant les actions de la MMER en matière d'inventaires (indices biotiques...).

F.2. Participer aux actions proposées par les différents acteurs sur les cours d'eau

Le Parc Naturel agira :

- o en participant aux actions de ramassage des déchets, aux inventaires des pêches électriques, ... ;
- o en collaborant aux actions de sensibilisation organisées par le CRMA (Journées wallonnes de l'Eau, etc.).

Indicateurs

- Nombre d'inventaires réalisés le long des cours d'eau
- Nombre de données encodées
- Nombre de participations aux actions proposées par les acteurs
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

G. Soutenir, promouvoir et évaluer la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité sur les sites anthropisés**G.1. Accompagner et réaliser des aménagements favorables à la biodiversité**

Le Parc Naturel agira :

- o en accompagnant les communes dans la mise en place des actions nécessaires aux Plans de la Région wallonne (Plan Maya, Plan Biodibap,...) ;
- o en donnant des conseils, en promotionnant et en aménageant des zones refuges dans des sites anthropisés : prés fleuris, mares, etc... ;
- o en valorisant des terrains communaux mis à disposition du Parc Naturel dans le but de développer la biodiversité.

G.2. Promouvoir et développer un réseau de jardins au naturel

Le Parc Naturel agira :

- o en conseillant, informant et servant de relais vis-à-vis des particuliers et des communes ;
- o en sensibilisant notamment via la « Fête des Plantes », le Jardin de Pitet, la Ferme de la Grosse Tour ;
- o en développant un réseau de jardins au naturel labellisés en partenariat notamment avec le PCDN de Braives ;
- o en produisant et en diffusant des plantes indigènes ;

- en diffusant des arbres et arbustes d'essences indigènes ainsi que des arbres fruitiers d'anciennes variétés.

G.3. Promouvoir la gestion différenciée et des alternatives aux pesticides

Le Parc Naturel agira :

- en accompagnant les communes dans la gestion différenciée ;
- en sensibilisant les citoyens pour tenter de changer les mentalités vis-à-vis des « mauvaises herbes ».

Indicateurs

- Nombre d'animations, formations et participants
- Nombre d'arbres et arbustes des essences indigènes vendus-plantés
- Nombre de jardins labellisés « jardin au naturel »
- Nombre de conseils donnés
- Nombre de projets communaux et privés accompagnés
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

Partenaires

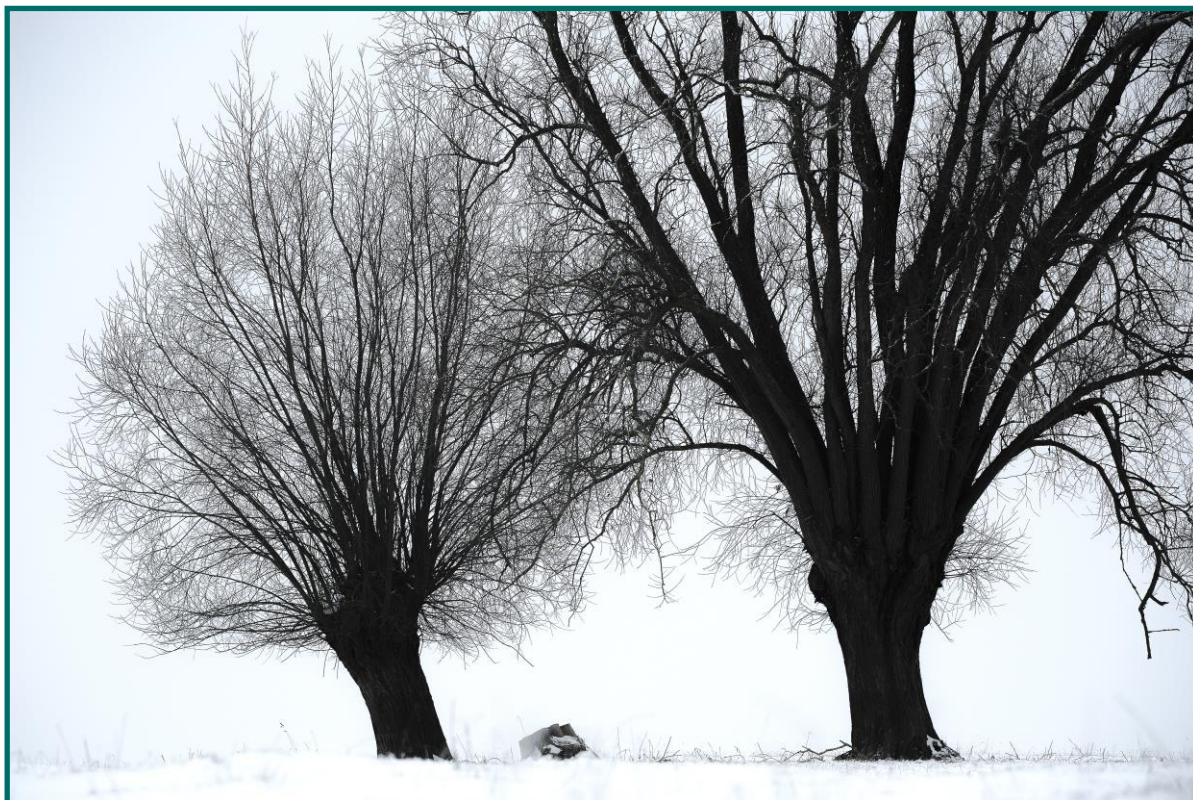
Publics :

- *Les Communes, services communaux et initiatives communales telles que PCDN, PCDR*
- *La Région wallonne dont DEMNA, DNF, la cellule wallonne de lutte contre les plantes invasives*
- *La Province de Liège*

Privés :

- *Natagriwal, Naturawal*
- *Le Pôle de gestion différenciée, ADALIA*
- *Le Cercle des Naturalistes de Belgique*
- *Natagora*
- *Le GAL Burdinale-Mehaigne*
- *La Fédération des Parcs Naturels de Wallonie*
- *Les Entrepreneurs, entrepreneurs de jardin et les pépinières*
- *Carmeuse*
- *Les associations locales telles que la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural, les Amis du Château féodal de Moha, le Contrat Rivière Meuse Aval, Natura Burdinne, les Amis de la Mehaigne et de la Soëlhe, le Groupe de Travail Raîne Braives et Pays Burdinale-Mehaigne, CREAVER-Héron, les Educomposteurs de Braives*
- *Les bénévoles naturalistes, observateurs et autres*
- *Les institutions d'enseignement et de recherche*
- *les acteurs du secteur de la formation notamment continuée, les structures d'économie sociale (EFT...)*
- *Les chasseurs et le Conseil Cynégétique*
- *Les agriculteurs et les groupes d'agriculteurs (CETA)*
- *Les écoles, les citoyens,...*

2. LIGNEUX CHAMPÊTRES : LES VERGERS, LES HAIES ET LES ARBRES TÊTARDS



Depuis plusieurs années, les haies, les arbres têtards et les vergers font l'objet d'études, de suivis et d'actions de terrain par l'équipe du Parc Naturel. Ils sont caractéristiques du paysage du Parc Naturel initialement menacés par l'intensification agricole, ils le sont plus encore aujourd'hui en raison de l'urbanisation importante du territoire. Le Parc Naturel travaille sur chacun des trois thèmes mais de manière partielle ou totale :

- dans le domaine **du fruitier**, le Parc Naturel propose la filière complète, de la plantation à la valorisation des fruits : conseils, choix des variétés, ... mais aussi des travaux : plantations, entretien des fruitiers, récolte des fruits pour la transformation ;
- dans le domaine **des haies**, il propose le début de la filière, c'est-à-dire, le suivi de dossiers de subventionnement, la distribution des plants lors de commandes groupées, la réalisation de travaux de plantation. La suite de la « filière haie », autrement dit l'entretien et éventuellement la valorisation des déchets ligneux est réservée aux entrepreneurs mais le Parc Naturel peut servir de relais ;
- dans le domaine **des arbres têtards**, le Parc Naturel plante, entretient ou sert de relais vers les entrepreneurs.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SAUVEGARDER, RESTAURER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU DES LIGNEUX CHAMPÊTRES

Les objectifs du Parc Naturel sont :

- de sauvegarder les vergers familiaux ;
- de restaurer et gérer des vergers ;
- de diffuser des variétés anciennes et caractéristiques du territoire ou les variétés qui ont été découvertes en 2013-2014 ;
- de chercher un débouché économique pour des structures traditionnelles afin de garantir les fonctionnalités écologiques de ces arbres.

Le Parc Naturel a défini **deux objectifs opérationnels** déclinés en six projets comprenant de nombreuses actions :

A. Préserver et valoriser le patrimoine fruitier :

- 4 projets

B. Sauvegarder et développer le réseau de haies et de saules têtards :

- 2 projets

A. Préserver et valoriser le patrimoine fruitier

A.1. Améliorer les connaissances par la réalisation d'inventaires

Le Parc Naturel agira :

- en complétant et en mettant à jour la cartographie des vergers ;
- en poursuivant l'inventaire des variétés fruitières ;
- en partageant les données et les couches cartographiques avec les acteurs concernés.

A.2. Renouveler, entretenir et restaurer le patrimoine fruitier

Le Parc Naturel agira :

- en encourageant la plantation par la réalisation de commandes groupées, la distribution d'arbres, etc. ;
- en réalisant des plantations sur les lieux publics et chez les particuliers ;
- en gérant de façon complète certains vergers sélectionnés par le Parc Naturel ;
- en entretenant et en restaurant des vergers privés et publics.

A.3. Sauvegarder les variétés anciennes et/ou locales et promouvoir leur diffusion et leur plantation

Le Parc Naturel agira :

- en sélectionnant et en diffusant une liste de variétés qu'il souhaite privilégier (*en cas de commande ou de plantation, ¾ des variétés devront faire partie de cette liste*) ;
- en promouvant et en plantant ces variétés ;
- en créant une pépinière expérimentale de variétés retrouvées sur le territoire, supposées inconnues ;
- en assurant le suivi expérimental de ces variétés en collaboration avec le CRA-W ;
- en diffusant ces variétés via la production de greffons.

A.4. Sensibiliser, accompagner et former le grand public et les professionnels

Le Parc Naturel agira :

- en organisant régulièrement/annuellement une journée de sensibilisation aux fruitiers telle que la « Fête des Pommes & Poires » ;
- en conseillant et en formant les particuliers et les services communaux à l'entretien, la restauration et la création de vergers ;
- en servant de relais pour les différentes subventions relatives à la plantation, l'entretien de vergers entre les acteurs administratifs et les demandeurs (agriculteurs, privés, public) ;
- en promouvant les méthodes agro-environnementales relatives aux prés-vergers et vergers auprès des agriculteurs et en les aidant dans les démarches administratives.

Indicateurs

- Nombre d'inventaires
- Nombre et surface de vergers créés ou restaurés, entretenus et nombre d'arbres concernés
- Nombre de plants commandés, plantés, taillés
- Nombre d'actions de sensibilisation

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Nombre de personnes sensibilisées et de conseils donnés- Nombre et surface de vergers et pré-vergers en MAE et nombre d'arbres concernés- Nombre d'heures consacrées à l'objectif |
|---|

B. Sauvegarder et développer le réseau de haies et de saules têtards

Le Parc Naturel veut :

- o sauvegarder et pérenniser les arbres et alignements d'arbres têtards ;
- o sauvegarder et/ou planter des haies constituées d'essences indigènes ;
- o informer les acteurs territoriaux à ce sujet via une ou plusieurs publications.

B.1. Développer le réseau de haies et d'arbres têtards

Le Parc Naturel agira :

- o en actualisant la cartographie du réseau de haies et d'arbres têtards ;
- o en encourageant la plantation par la réalisation de commandes groupées de plants forestiers, par la distribution d'arbres et de plançons de saules (en collaboration avec la MMER), etc. ;
- o en améliorant la visibilité du service de plantation proposé par le Parc Naturel ;
- o en réalisant des plantations de haies sur le domaine public ou chez les privés (en respectant prioritairement les critères de subventionnement de la Région wallonne tout en étant ouvert sur de faibles longueurs) ;
- o en réalisant des plantations d'alignements d'arbres têtards sur le domaine public ou chez les privés voire idéalement chez les agriculteurs.

B.2. Sensibiliser, accompagner et former le grand public et les professionnels

Le Parc Naturel agira :

- o en donnant des conseils et en servant de relais vers des entrepreneurs pour la gestion des alignements d'arbres têtards et des haies ;
- o en donnant des conseils et en organisant des formations à destination des communes et des ouvriers communaux pour l'entretien des arbres têtards et des haies ;
- o en sensibilisant les communes à la mise en place d'un règlement communal basé sur les critères de subventionnement de la Région wallonne et en diffusant l'information auprès de la population ;
- o en promouvant et en servant de relais pour les différentes subventions relatives à la plantation et l'entretien entre les acteurs administratifs et les demandeurs (agriculteurs, privés, public).

Indicateurs

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'arbres têtards- Mètres de linéaires de haies existants- Nombre de plants vendus- Nombre de conseils donnés- Nombre d'arbres restaurés, sauvegardés, entretenus- Nombre de plants et mètres de haies plantés- Nombre de formations et participants- Nombre de dossiers accompagnés- Nombre d'heures consacrées à l'objectif |
|---|

Partenaires

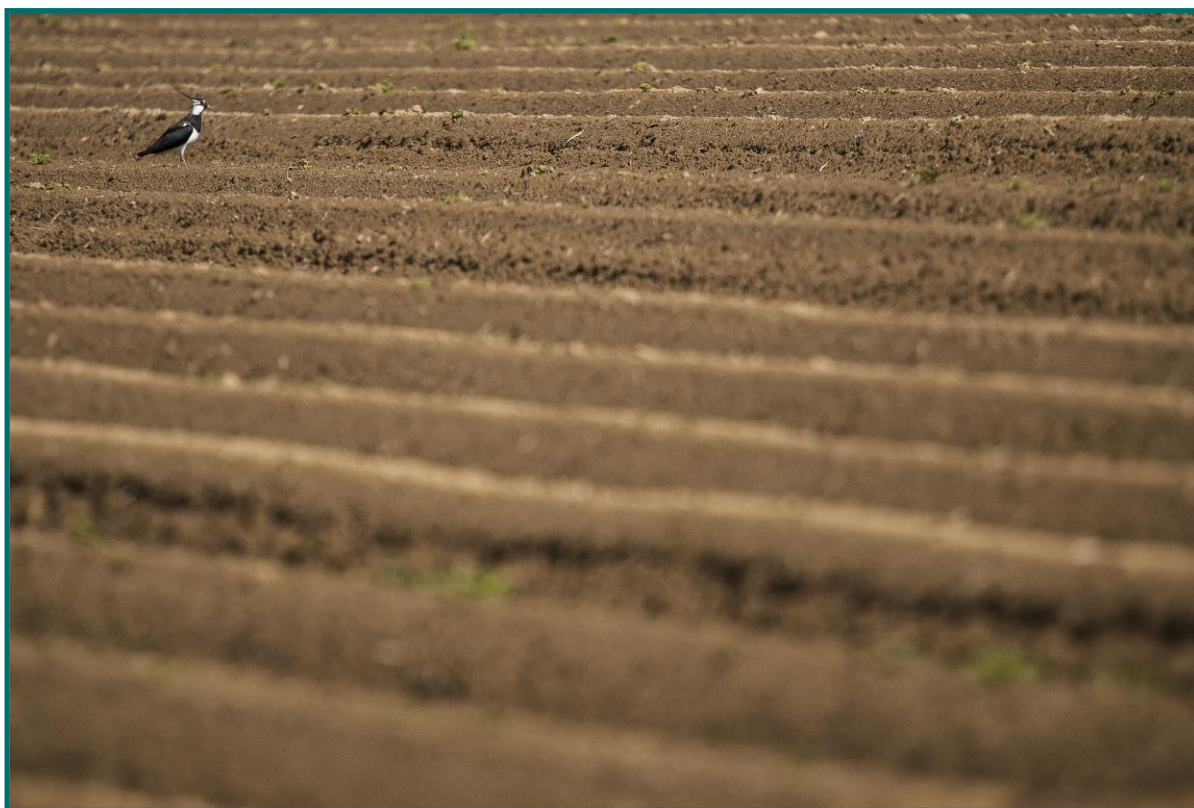
Publics :

- *Les Communes, services communaux et initiatives communales telles que PCDN, PCDR*
- *La Région wallonne dont DEMNA, DNF, DGA*
- *La Province de Liège*

Privés :

- *Natagriwal*
- *Natagora*
- *La Fédération des Parcs Naturels de Wallonie*
- *Les Entrepreneurs, entrepreneurs de jardin et les pépinières*
- *Le GAL Burdinale-Mehaigne*
- *Les associations locales telles que la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural, le Contrat Rivière Meuse Aval*
- *Faune et biotopes*
- *Le CRA-W, le CTA de Strée*
- *Les bénévoles naturalistes, observateurs et autres*
- *Les institutions d'enseignement et de recherche*
- *Les acteurs du secteur de la formation notamment continuée, les structures d'économie sociale (EFT...)*
- *Les chasseurs et le Conseil Cynégétique*
- *Les agriculteurs et les groupes d'agriculteurs (CETA)*
- *Les écoles, les citoyens,...*

3. BIODIVERSITÉ EN MILIEU AGRICOLE



Le Parc Naturel, est situé dans une région à dominance agricole avec près de 80 % des terres occupées par l'agriculture, menée essentiellement de façon intensive. Cette région a subi des remembrements agricoles qui ont des conséquences importantes en termes de perte de haies, de bandes enherbées, de chemins creux... ce qui a conduit à une perte importante de biodiversité, une dégradation des sols ainsi qu'à une banalisation des paysages ruraux.

Malgré l'intensification de l'agriculture, ces plaines agricoles situées sur le territoire sont propices à une faune sauvage qui lui est inféodée. Depuis 2010, le Parc Naturel s'est consacré à la protection des oiseaux des grandes plaines cultivées, car de nombreuses espèces sont fortement menacées par certaines pratiques agricoles modernes et intensives. La conservation des oiseaux des plaines agricoles apparaît aujourd'hui comme un enjeu important non seulement au niveau wallon mais également au niveau européen. En effet, la plupart de ces espèces sont reprises dans l'indicateur *Farmland bird index* requis par l'Europe pour caractériser l'état de la biodiversité.

Dans ce contexte, l'équipe du Parc Naturel, en collaboration avec les agriculteurs et les chasseurs, veut développer des actions en vue d'améliorer la capacité d'accueil des plaines agricoles pour la faune et la flore.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : AMÉLIORER LA CAPACITÉ DU MILIEU AGRICOLE EN FAVEUR DE LA FAUNE SAUVAGE (EN PARTICULIER LES OISEAUX DES CHAMPS) ET CONTRIBUER AINSI AU REDÉVELOPPEMENT DES ESPÈCES SAUVAGES.

Les objectifs du Parc Naturel sont :

- de réaliser le suivi des populations des espèces « parapluies » des oiseaux des champs et/ou particulières telles que le Bruant proyer, les trois espèces de busards (espèces Natura 2000), la Perdrix grise, la Caille des blés,... ;
- de réaliser des actions pour améliorer le maillage écologique et la capacité d'accueil de la plaine agricole par une approche intégrée associant nature, chasse et agriculture pour

soutenir les oiseaux des champs et plus largement la faune sauvage grâce ou non au subventionnement (ex : primes MAE).

Le Parc Naturel a défini **deux objectifs opérationnels** déclinés en quatre projets comprenant de nombreuses actions :

A. Réaliser le suivi des oiseaux des champs :

- 2 projets

B. Mettre en place des aménagements et/ou des mesures favorables à l'avifaune et la faune sauvage en général :

- 2 projets

A. Réaliser le suivi des oiseaux des champs

Ces actions visent à suivre l'évolution des populations sur le territoire ainsi qu'à mieux évaluer les actions mises en place (dont les MAE) et à mettre en place en vue d'améliorer leur efficacité. Elles doivent être réalisées en collaboration notamment avec le projet PACO pour le Bruant proyer et le successeur du groupe Busards de AVES. Pour des espèces comme la Caille des blés et la Perdrix grise, une collaboration avec le monde de la chasse est à initier.

A.1. Evaluer l'état des populations par un suivi régulier des oiseaux des champs

Le Parc Naturel agira :

- en assurant la coordination des ornithologues locaux ;
- en réalisant les suivis spécifiques du Bruant proyer (espèce « parapluie ») sous un protocole standardisé en collaboration avec le projet PACO ;
- en étendant les suivis à d'autres espèces des plaines agricoles : Perdrix grise, Caille des blés, Alouette des champs, Bergeronnette printanière, les busards,... ;
- en encodant et partageant la totalité des observations sur les portails d'encodage.

A.2. Evaluer l'impact des aménagements et des actions réalisées en faveur des oiseaux des champs

Le Parc Naturel agira :

- en collectant et en analysant des données de terrain relatives aux espèces cibles pour évaluer les actions et aménagements mis en place et proposer des améliorations éventuelles ;
- en réalisant la synthèse et en diffusant les résultats.

Indicateurs

- Nombre de suivis d'espèces réalisés (carrés, points d'écoute)
- Nombre de données acquises et encodées
- Nombre de suivis d'évaluation des aménagements
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

B. Mettre en place des aménagements et/ou des mesures favorables à la faune sauvage et à l'avifaune en particulier

B.1. Renforcer le maillage écologique et appuyer la mise en place et le suivi de mesures agro-environnementales

Le Parc Naturel agira :

- en sensibilisant les agriculteurs et autres acteurs locaux avec l'appui du Conseil Cynégétique et de Natagriwal ;
- en identifiant, d'une part, les sites d'actions prioritaires, les lieux d'implantation favorables et d'autre part, les agriculteurs les plus susceptibles de s'engager dans ces actions ;

- en améliorant le suivi de ces aménagements et les conseils donnés grâce à un contact de proximité en partenariat étroit avec Natagriwal ;
- en développant des actions d'appui technique et/ou financier pour accroître l'attractivité des contrats tels que les MAE (tournières enherbées, bandes et parcelles aménagées) ;
- en promotionnant et en participant à la création d'éléments transitoires ou de liaison (haies, bandes fleuries, mares, éléments anti-érosion,...) ;
- en communiquant et en valorisant les actions menées par les agriculteurs.

B.2. Etendre le bénéfice environnemental des mesures telles que les MAE par d'autres actions

Le Parc Naturel agira :

- en veillant au respect du mètre minimum non cultivé en bord de route par la sensibilisation des différents intervenants (agriculteurs, communes, etc.) sans perdre de vue les fonctionnalités des voiries et l'importance du respect de la sécurité ;
- en renforçant l'apport en ressources alimentaires durant l'hiver par un agrainage en collaboration avec les chasseurs ou par la présence de bandes de céréales sur pied ;
- en testant et expérimentant des mesures nouvelles.

Indicateurs

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre d'agriculteurs en contrats MAE, en PAE, ayant réalisés des aménagements
- Superficie en MAE, mètres d'aménagements
- Nombre d'actions favorables aux oiseaux des champs mises en place
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

Partenaires :

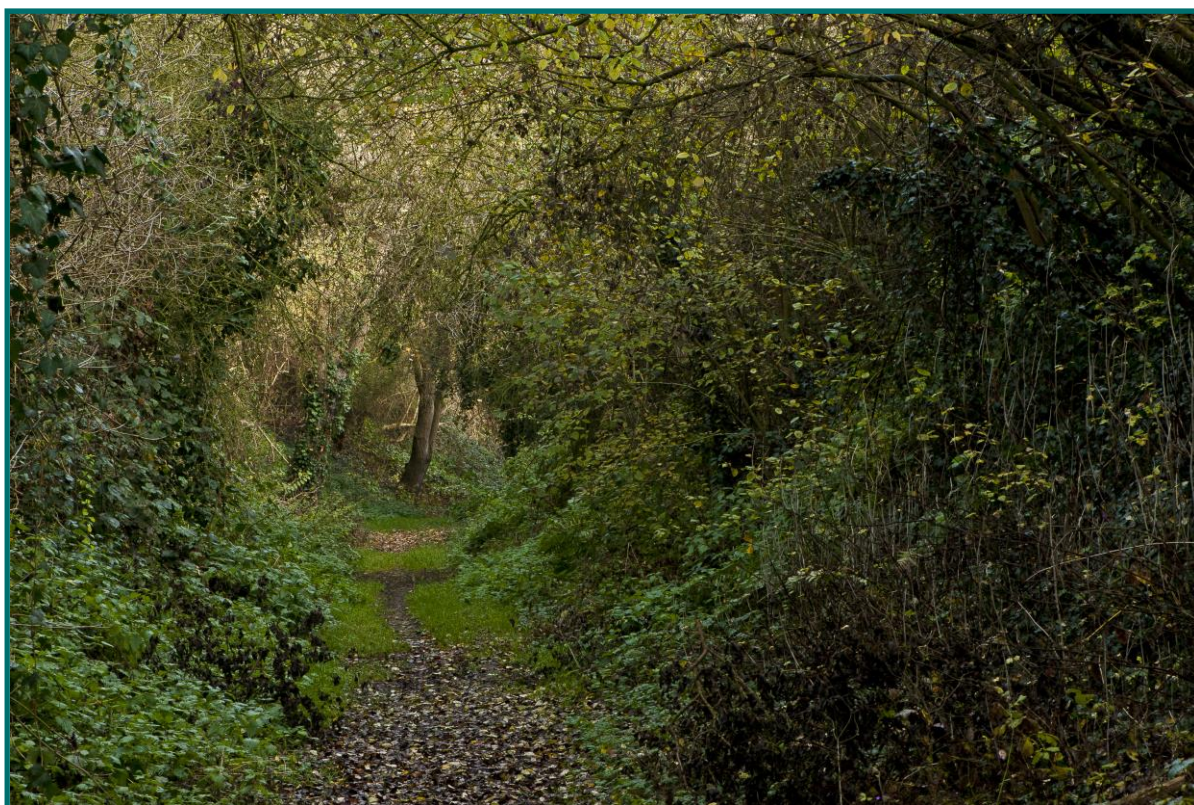
Publics :

- *Les Communes, services communaux et initiatives communales telles que PCDN, PCDR*
- *La Région wallonne dont DEMNA, DNF, DGA*
- *La Province de Liège*

Privés :

- *Natagriwal*
- *Natagora*
- *La Fédération des Parcs Naturels de Wallonie*
- *Les chasseurs et le Conseil Cynégétique de Hesbaye*
- *Les agriculteurs et les groupes d'agriculteurs (CETA)*
- *Faune et biotopes*
- *Le CTA de Strée*
- *Les bénévoles naturalistes, observateurs et autres*
- *Les institutions d'enseignement et de recherche*
- *UCL-ELIA*
- *Les acteurs du secteur de la formation notamment continuée, les structures d'économie sociale (EFT...)*
- *Les écoles, les citoyens,...*

4. DÉPENDANCES VERTES DE VOIES DE COMMUNICATION ET CHEMINS CREUX



Avec les inventaires botaniques, la cartographie des milieux, le Parc Naturel a mis en évidence l'importance biologique de plusieurs dépendances vertes de voies de communication. Ce travail avait déjà été entrepris de nombreuses années avant.

Depuis 2013, le Parc Naturel gère deux bords de routes par commune de manière à restaurer et protéger la biodiversité en place. Mais il serait nécessaire d'étendre cette démarche sur un maximum de dépendances vertes, sans pour autant que les actions de gestion soient portées par l'équipe du Parc Naturel.

Le Parc Naturel souhaite donc améliorer la gestion des bords de routes en faveur de la biodiversité, en réalisant quelques gestions de sites exemples, en sensibilisant et appuyant les services communaux dans cette démarche, sans perdre de vue les fonctionnalités des voiries et l'importance du respect de la sécurité.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER VOIRE AMÉLIORER LA GESTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN BORDURE DES VOIES DE COMMUNICATIONS.

Les objectifs pour le Parc Naturel sont :

- de sauvegarder des bords de routes ciblés et de pérenniser les habitats et la flore présents ;
- de montrer aux quatre communes, sur leur territoire, des exemples, de gestion de bords de routes visant à sauvegarder la biodiversité en place ;
- de montrer différentes techniques de gestion différenciée ;
- de sensibiliser les riverains, les agriculteurs et les pouvoirs publics y compris les agents verbalisant afin d'éviter toute pulvérisation de pesticides involontaire ou non sur la végétation des bords de sentiers, chemins et routes ;
- d'améliorer les connaissances scientifiques de ces sites notamment vis-à-vis de la faune ;

- de promouvoir la sauvegarde de zones pouvant servir de zones de liaison voire de sites prioritaires dans la définition de la Structure Ecologique Principale.

Le Parc Naturel a défini **deux objectifs opérationnels** déclinés en quatre projets comprenant de nombreuses actions :

A. Accompagner et conseiller les gestionnaires pour l'amélioration de la gestion :

- 2 projets

B. Appliquer une gestion différenciée sur les bords de routes sélectionnés et en évaluer l'impact :

- 2 projets

A. Accompagner et conseiller les gestionnaires pour l'amélioration de la gestion

A.1. Analyser et classer les dépendances vertes et des chemins creux avec des recommandations de gestion à destination des gestionnaires et avec encadrement du Parc Naturel

Le Parc Naturel agira :

- en inventoriant et en cartographiant les dépendances vertes et chemins creux ;
- en élaborant une typologie des dépendances vertes des voies de communication avec recommandations de gestion et en les transmettant aux gestionnaires ;
- en élaborant une typologie des chemins creux avec recommandations de gestion et en les transmettant aux gestionnaires ;
- en sensibilisant et en formant les gestionnaires aux pratiques de gestion et à la reconnaissance des espèces vulnérables et protégées présentes.

A.2. Collaborer au suivi du réseau des bords de routes mis en fauchage tardif

Le Parc Naturel agira en collaboration avec la cellule concernée de la Région wallonne :

- en étant vigilant au respect de la bonne application du fauchage tardif ;
- en sensibilisant les agriculteurs et les riverains afin d'éviter toute pulvérisation de pesticides involontaire ou non et en transmettant les infractions aux autorités compétentes ;
- en révisant le réseau et en proposant de nouveaux bords de routes en fauchage tardif ;
- en incitant à la mise à jour de la signalétique.

Indicateurs

- Pourcentage des dépendances vertes et de chemins creux inventoriés, classés et cartographiés
- Nombre d'actions de sensibilisation
- Mètres en fauchage tardif
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

B. Appliquer une gestion différenciée sur des bords de routes sélectionnés et en évaluer l'impact

B.1. Restaurer et gérer deux bords de routes par commune en accord avec celle-ci et les autres services publics

Le Parc Naturel agira :

- en sélectionnant des bords de routes par commune caractérisés par leurs patrimoines écologiques et paysagers ;
- en mettant en place un Plan de Gestion révisé périodiquement avec un calendrier des travaux ;
- en restaurant et en gérant ces bords de routes suivant le Plan de Gestion ;
- en informant et en sensibilisant les riverains aux pratiques mises en place.

B.2. Actualiser les inventaires et les suivis des bords de routes gérés par le Parc Naturel et en évaluer les impacts

Le Parc Naturel agira :

- en réalisant les suivis floristiques et, dans la mesure du possible faunistiques, des bords de routes ;
- en encodant et en partageant la totalité des observations sur les portails d'encodage ;
- en analysant les données en vue d'en évaluer l'impact du type de gestion réalisé.

Indicateurs

- Métrés et surfaces gérés
- Nombre d'actions de gestion entrepris sur l'ensemble des sites gérés
- Pourcentage annuel d'inventaires révisés
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

Partenaires

Publics :

- *Les Communes, services communaux et initiatives communales telles que PCDN, PCDR*
- *La Région wallonne dont DEMNA, DNF, DGA*
- *La Province de Liège*

Privés :

- *La Fédération des Parcs Naturels de Wallonie*
- *Le Pôle de gestion différenciée*
- *Les bénévoles naturalistes, observateurs et autres*
- *Les institutions d'enseignement et de recherche*
- *Les acteurs du secteur de la formation notamment continuée, les structures d'économie sociale (EFT...)*
- *Les chasseurs et le Conseil Cynégétique de Hesbaye*
- *Les agriculteurs et les groupes d'agriculteurs (CETA)*
- *les citoyens,...*

AXE 2 : Paysage et aménagement du territoire

Aménagement du territoire, patrimoine rural et paysages



Energie



Mobilité



AXE 2 : PAYSAGE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. ACTIONS ANTÉRIEURES

Au fil des années, le Parc Naturel a développé un grand nombre d'actions et de projets dans ce domaine dont par exemple :

- la *préservation et la protection du patrimoine paysager* qu'est le bocage intra villageois du territoire. Depuis sa création, le Parc Naturel a une action directe en faveur de l'identité bocagère intra villageoise du territoire et en particulier des deux vallées par le biais de la plantation et /ou de l'entretien de haies, de vergers, de saules têtards. La gestion de certains sites par le Parc Naturel valorise aussi des perspectives paysagères bocagères (site du verger de la Motte à Ville-en-Hesbaye, le site du bois du Tiersa ...) ;
- les *nombreux avis et conseils* remis par la « Sous-commission Aménagement du Territoire et Urbanisme » sur des demandes de permis soumis par les communes du Parc Naturel ;
- les *recommandations ou lignes de conduite* transmises aux communes pour les aider dans leurs décisions (cadre éolien, élevages intensifs).

2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

En ce qui concerne ***l'aménagement du territoire***, le diagnostic met en évidence le fait que le territoire est depuis plusieurs dizaines d'années très attractif et le reste malgré les prix élevés des terrains et des maisons d'habitation.

Le territoire est caractérisé par des paysages variés et de qualité mais qui sont soumis à des pressions fortes. Il faut dès lors mettre en place un certain nombre d'actions de protection et de gestion pour ne pas les dénaturer. L'urbanisation intensive dans les limites, encore larges, du Plan de Secteur a une incidence réelle sur le développement des villages qui s'écarte des situations d'origine et qui aboutit ainsi à une banalisation des paysages et des villages eux-mêmes.

La ***mobilité*** en milieu rural est difficile à organiser et bien souvent laissée à l'initiative des particuliers. Les communes de Braives, Héron et Wanze ont un ou plusieurs conseillers en mobilité. Elles ont toutes les trois un Plan Communal de Mobilité (PCM). Wanze a réactualisé son PCM en association avec cinq communes voisines qui ne font pas partie du Parc Naturel et s'est donc doté d'un Plan Intercommunal de Mobilité (PICM). Enfin, les quatre communes tentent d'apporter quelques solutions en mettant en place des services locaux à la demande à caractère plutôt social. Le développement de solutions alternatives à l'offre de transport public actuelle, solutions de nature à assurer une mobilité suffisante pour tous, constitue un réel défi. Le Groupe d'Action Locale de son côté, au cours de la programmation Leader 2007-2013, a été attentif à promouvoir une mobilité douce en favorisant le déplacement au moyen du vélo à assistance électrique.

En matière d'***énergie***, les actions locales sont limitées, supportées par des projets mis en place notamment par le Groupe d'Action Locale (GAL) visant à une utilisation rationnelle de l'énergie. Les nombreux projets éoliens déposés dans les quatre communes sont examinés avec attention par le Parc Naturel afin de ne pas arriver à une dénaturation des paysages et une mise en danger des espèces et des habitats patrimoniaux.

Le développement de l'habitat individuel, la faiblesse des moyens de transport public sont des éléments majeurs à prendre en compte dans l'avenir pour soutenir le développement harmonieux du territoire du Parc Naturel.

3. OBJECTIFS, PROJETS ET ACTIONS

Le Parc Naturel a sélectionné trois **domaines d'action** qui concourent à la protection des paysages et du patrimoine ainsi qu'à un bon aménagement du territoire et pour lesquels il a défini des objectifs stratégiques:

- Aménagement du Territoire, patrimoine rural et paysages.
- Energie.
- Mobilité.

1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, PATRIMOINE RURAL ET PAYSAGES



Le territoire du Parc Naturel est un territoire de qualité en matière environnementale, les paysages y sont diversifiés. Depuis de nombreuses années déjà, le territoire est attractif et en pleine expansion au niveau du développement de l'habitat. Le mouvement ne semble pas prêt de s'arrêter. Cette expansion pourrait contrarier la bonne utilisation de l'espace et la préservation des paysages de qualité du territoire. Le Parc Naturel doit être vigilant et contribuer au bon aménagement du territoire en conseillant et développant des outils qui aideront les autorités et les porteurs de projets à prendre les bonnes décisions d'aménagement.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CONTRIBUER AU BON AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RESPECTUEUX DES PAYSAGES ET VALORISANT LE PATRIMOINE RURAL EN ADÉQUATION AVEC LA STRUCTURE ÉCOLOGIQUE PRINCIPALE

Le Parc Naturel a défini **trois objectifs opérationnels**, neuf projets comprenant de nombreuses actions :

A. Préserver les paysages par le développement et la valorisation d'une charte paysagère et en faire la promotion :

- 4 projets

B. Conseiller et accompagner les procédures d'aménagement de l'espace :

- 3 projets

C. Valoriser et protéger des éléments du patrimoine rural :

- 2 projets.

A. Préserver les paysages par le développement et la valorisation d'une charte paysagère et en faire la promotion

Le Décret sur les Parcs Naturels prévoit que ceux-ci élaborent une charte paysagère. Car c'est en étudiant les caractéristiques des paysages du territoire, en les évaluant, en définissant les enjeux et en proposant des recommandations de gestion qu'on arrivera à une meilleure maîtrise de l'aménagement du territoire.

Le Parc Naturel a donc décidé d'élaborer cette charte sur fonds propres mais a estimé qu'il était plus judicieux de travailler sur l'ensemble du territoire des quatre communes. Ce travail, entamé en 2014 avec la collaboration du CREAT et d'un expert externe en la personne de M. D. Belayew, se déroulera au cours des années à venir en fonction des moyens financiers qui pourront être dégagés.

A.1. Elaborer et développer une charte paysagère pour le territoire des quatre communes

Lors de l'élaboration de la charte paysagère, l'équipe du Parc Naturel et ses partenaires agiront :

- en veillant à élaborer une complémentarité entre la Structure Ecologique Principale réelle du territoire et la charte paysagère, en particulier lors de la détermination des objectifs de la charte ;
- en assurant la meilleure intégration paysagère des projets en cours ou à venir en fonction des enjeux définis par la charte paysagère grâce à l'élaboration, pour chaque grand type de paysage, d'un guide de recommandations (tenant compte des RCU,...) à destination des services communaux d'urbanisme ;
- en diffusant, formant et sensibilisant aux enjeux de la charte paysagère.

A.2. Valoriser la charte paysagère en tant qu'un des outils référents pour tout aménagement ou intervention sur le territoire

La charte paysagère proposera pour chaque grand type de paysage du territoire un guide de recommandations. Ces guides seront des outils permettant aux communes, aux organes consultatifs citoyens, aux porteurs de projets publics et privés et aux particuliers d'assurer la meilleure intégration paysagère des projets en cours ou à venir. Ces recommandations devront bien évidemment prendre en compte les réglementations spécifiques mises en place dans chaque commune. La bonne intégration de la charte garantira un développement harmonieux du territoire.

Le Parc Naturel agira :

- en obtenant la signature de la charte paysagère et la mise en pratique des recommandations qui y sont liées par les quatre communes ;
- en diffusant les guides de recommandations auprès des services communaux et de la population ;
- en veillant à l'application de ces recommandations ;
- en sensibilisant les CCATm et autres organes citoyens reconnus par les instances communales (CLDR, CCCA, CJE ...).

A.3. Assurer la promotion de la charte paysagère auprès des différents acteurs du territoire

Pour assurer la promotion de la charte paysagère, le Parc Naturel et ses partenaires directs, dont les quatre communes, vont mener plusieurs projets et actions visant différents acteurs du territoire. Ils agiront :

- en développant le sentier didactique de la Ferme de la Grosse Tour en relation avec un circuit de découvertes paysagères sur différents sites emblématiques en collaboration avec la Maison du Tourisme ;
- en développant un observatoire du paysage spécifique au Parc Naturel en lien avec la charte paysagère ;

- en menant des actions de sensibilisation paysagère par la médiation en regard des forces et faiblesses des paysages du territoire, auprès du grand public, des services communaux, des acteurs publics et privés du territoire (toutes-boîtes, conférences, débats, promenades guidées, promenades thématiques permanentes en partenariat avec la Maison du Tourisme) ;
- en développant ou en accompagnant des projets et actions de gestion qu'ils auront mis en œuvre et qui renforcent les enjeux spécifiques définis dans la charte paysagère ;
- en promotionnant la charte paysagère et en élaborant une exposition itinérante sur les paysages du Parc Naturel ainsi qu'en imaginant une route semi-virtuelle des paysages s'appuyant sur les NTIC ou autres moyens plus classiques.

A.4. Produire et partager des données cartographiques sur le paysage

Le Parc Naturel agira :

- en produisant et en fournissant des couches cartographiques aux communes, à la Région wallonne et aux différents partenaires ;
- en développant et en actualisant, sur le site internet du Parc Naturel, une carte simplifiée en ligne accessible, entre autres, aux partenaires du territoire et au grand public.

Indicateurs

- Réalisation de la charte paysagère
- Nombre de guides de recommandations réalisés
- Nombre d'actions d'information, de formation et de sensibilisation (services communaux, partenaires,...)
- Nombre de participants
- Nombre de promenades guidées
- Nombre de brochures diffusées
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

B. Conseiller et accompagner les procédures d'aménagement de l'espace

B.1. Conseiller en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire

Le Parc Naturel agira :

- en remettant des avis ou des conseils d'aménagement du territoire et d'urbanisme ;
- en conseillant les communes sur le développement urbanistique des villages respectant une gestion optimale de l'espace, en tenant compte de la charte paysagère et de la Structure Écologique Principale et des outils régionaux et communaux existants (CODT, SSC, RCU, PCDR,...),
- en participant aux journées de travail en aménagement du territoire de la Fédération des Parcs Naturels et assurant le relais vers les communes.

B.2. Élaborer des lignes de conduite pour l'ensemble du territoire du Parc Naturel, et en supracommunalité lorsque c'est possible, en matière :

- **d'installation de panneaux solaires (au sol ou en hauteur) ;**
- **de déblais, remblais ;**
- **d'implantation d'éoliennes dans et aux alentours du territoire du Parc Naturel.**

Le Parc Naturel agira :

- en élaborant ces différentes lignes de conduite en partenariat avec les communes ;
- en mettant en place des actions pour les faire appliquer (constats ou sensibilisation).

B.3. Assurer l'adéquation de l'aménagement des voies de communication du territoire telles que le Ravel avec les spécificités paysagères traversées

Le Parc Naturel veillera :

- à ce que l'aménagement des voies de communication s'intègre aux spécificités

- paysagères traversées,
- à renforcer le maillage écologique par une éventuelle valorisation de certaines réserves viaires du territoire à des fins paysagères et environnementales.

Indicateurs

- Nombre de conseils et d'avis d'urbanisme remis
- Nombre de conseils-avis pris en compte
- Nombre de lignes de conduite élaborées et diffusées
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

C. Valoriser et protéger des éléments du patrimoine rural

C.1. Informer, sensibiliser sur la valorisation et la protection, en particulier des sites remarquables, du petit patrimoine, des sites archéologiques et du patrimoine rural

En partenariat avec les propriétaires, les gestionnaires communaux et régionaux et les associations, le Parc Naturel agira :

- en élaborant des brochures de sensibilisation ;
- en informant sur les actions de ses partenaires autour du patrimoine rural.

C.2. Veiller à la protection générale des paysages ruraux et de leurs éléments

Le Parc Naturel agira :

- en remettant des avis ou des conseils d'aménagement du territoire et d'urbanisme ;
- en participant à la sauvegarde, au renouvellement des ligneux champêtres ;
- en participant à la sauvegarde-pérennisation des arbres et haies remarquables ;
- en participant à la sauvegarde-pérennisation des murs en pierres sèches ;
- en tenant compte de l'inventaire ADESA.

Indicateurs

- Nombre d'outils de sensibilisation élaborés
- Nombre d'informations données
- Nombre d'actions de protection
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

Partenaires

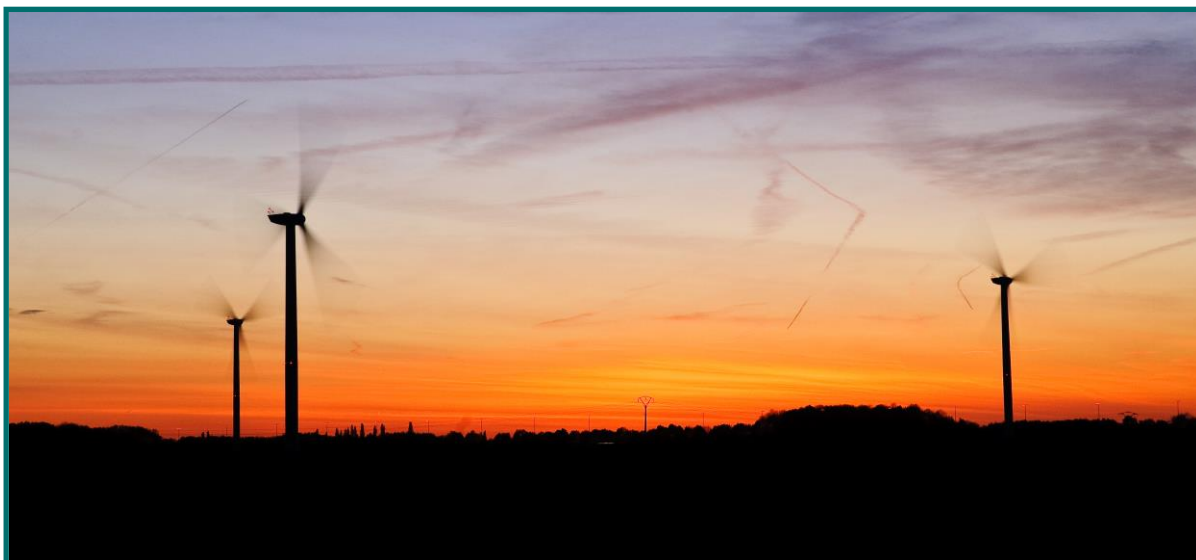
Publics :

- Les Communes, services communaux, initiatives communales telles que PCDN, PCDR et conseils consultatifs communaux comme CCATm, CLDR, CCCA, CJE ...
- La Conférence des Elus de l'arrondissement Huy-Waremme
- Le Comité de Suivi de la charte paysagère
- La Région wallonne dont la DGO4
- La Province de Liège

Privés :

- La Maison du Tourisme
- Le GAL Burdinale-Mehaigne
- Les associations locales telles que l'asbl Les Amis du Château féodal de Moha, l'asbl Pitet de pierre et d'eau
- Les institutions d'enseignement et de recherche
- La Fédération des Parcs Naturels de Wallonie
- Les guides du terroir
- Les écoles, les citoyens,...

2. ÉNERGIE



Le réchauffement climatique en cours met la consommation et le gaspillage énergétiques au cœur des préoccupations. Le coût de la consommation énergétique constitue déjà une dépense importante pour les collectivités et les particuliers et cette dépense ira en augmentant. Le type d'habitat développé en milieu rural est grand consommateur d'énergie.

Le Parc Naturel est entouré de parcs éoliens et d'autres sont en projet. Comme l'éolien, les énergies renouvelables font partie des enjeux régionaux et mondiaux actuels. Son territoire étant soumis à une urbanisation régulière, le Parc Naturel veut soutenir des projets/actions, visant à promouvoir les énergies renouvelables et à réduire les consommations énergétiques.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : ENCOURAGER L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE ET VEILLER À UN DÉVELOPPEMENT MESURÉ DES ÉNERGIES ALTERNATIVES

Le Parc Naturel a défini **un objectif opérationnel** décliné en deux projets qui comprennent plusieurs actions.

A. Renforcer les actions en matière d'énergie

A.1. Diffuser les informations en matière d'énergie et d'écoconstruction

Le Parc Naturel agira :

- en relayant les informations de la Région wallonne, des communes et des associations régionales ou locales vers la population par le biais du site internet (lien vers les organismes) ;
- en publiant sur celui-ci les informations nouvelles qu'ils fourniraient en matière d'écoconstruction et/ou de techniques d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

A.2. Soutenir et favoriser les énergies nouvelles en apportant un regard particulier quant aux impacts des implantations sur la biodiversité, le patrimoine et le paysage

Le Parc Naturel agira :

- en remettant des avis quant à l'implantation de structures productrices d'énergie en adéquation avec la charte paysagère et la Structure Ecologique Principale ;
- en renforçant les actions proposées par les communes notamment dans les PCDR, par le

- Groupe d'Action Locale ;
- en étudiant les potentialités en matière de bois énergie (valorisation des déchets des arbres têtards en circuit court) et de déchets agricoles en liaison avec les projets en agroforesterie.

Indicateurs

- Nombre de liens vers les organismes spécialisés
- Nombre d'actions soutenues
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

Partenaires :

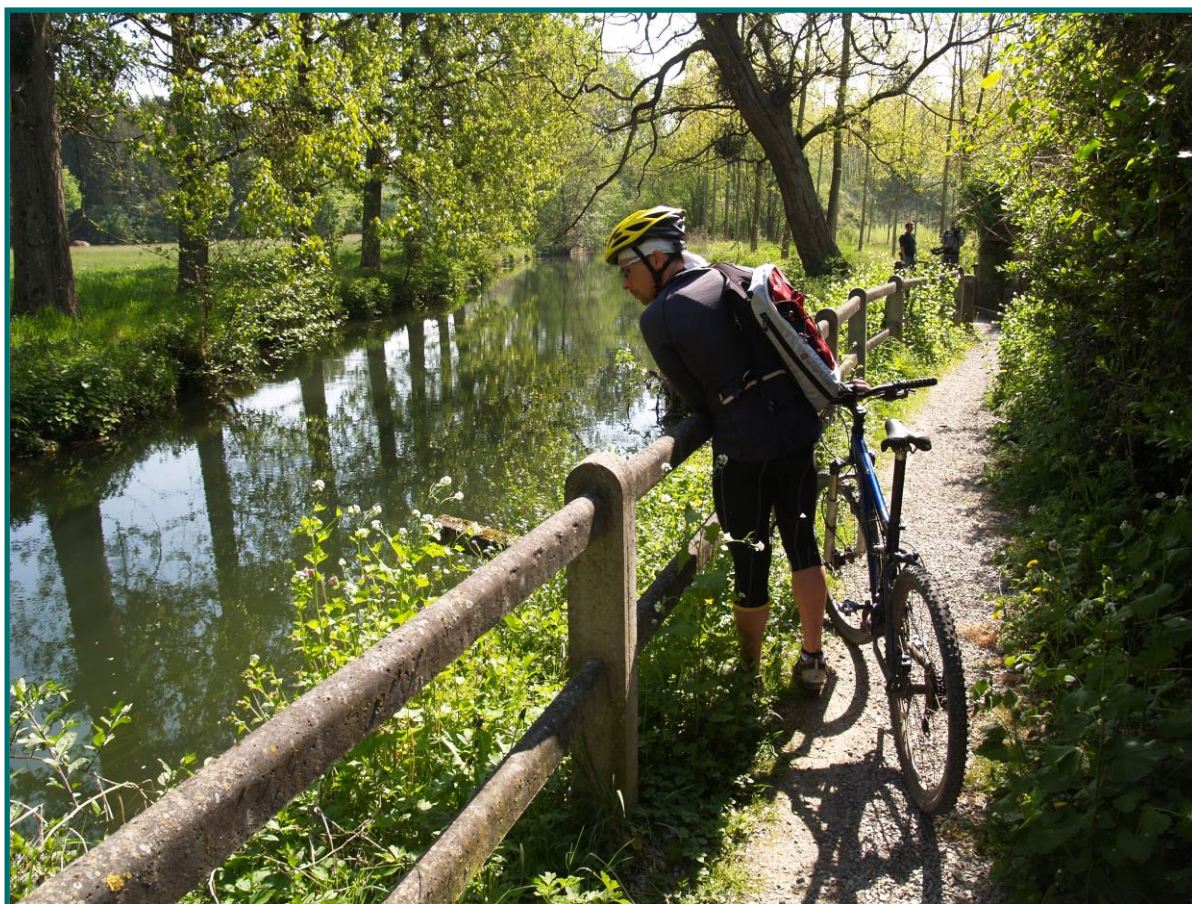
Publics :

- *Les Communes, services communaux, initiatives communales telles que PCDN, PCDR et Conseils consultatifs communaux comme CCATm, CLDR, ...*
- *La Région wallonne*
- *La Province de Liège*

Privés :

- *Le GAL Burdinale-Mehaigne et les associations locales actives en la matière*
- *Les institutions d'enseignement et de recherche*
- *Les écoles, les citoyens,...*

3. MOBILITÉ



La mobilité revêt une importance capitale en milieu rural. Les transports en commun sont réduits, la voiture individuelle est nécessaire mais de plus en plus coûteuse.

Les communes de Braives, Héron et Wanze ont un ou plusieurs conseillers en mobilité. Elles ont toutes les trois un Plan Communal de Mobilité (PCM). Wanze a réactualisé son PCM en association avec cinq communes voisines qui ne font pas partie du Parc Naturel et s'est donc doté d'un Plan Intercommunal de Mobilité (PICM). Enfin, les quatre communes tentent d'apporter quelques solutions en mettant en place des services locaux à la demande à caractère plutôt social. Le développement de solutions alternatives à l'offre de transport public actuelle, solutions de nature à assurer une mobilité suffisante pour tous, constitue un réel défi.

Le Groupe d'Action Locale de son côté, au cours de la programmation Leader 2007-2013, a été attentif à promouvoir une mobilité douce en favorisant le déplacement au moyen du vélo à assistance électrique. Le Parc Naturel n'a pas une grande expérience en la matière et n'a, jusqu'à présent, pas développé de projets dans le domaine. Il peut cependant contribuer à mettre en place une mobilité alternative.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE MOBILITÉ PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Parc Naturel a défini **un objectif opérationnel** décliné en deux projets comprenant plusieurs actions.

A. Promouvoir une mobilité douce qui respecte les spécificités paysagères et écologiques

A.1. Favoriser la mobilité douce et l'accessibilité aux services publics

Le Parc Naturel agira :

- en sensibilisant et servant de relais aux initiatives relatives à la mobilité quotidienne telles que les actions vélos électriques et les actions de co-voiturage par le biais du site internet ;
- en promouvant l'usage des chemins existants ou à réhabiliter (sentiers, voies lentes comme le Ravel ou l'ancien vicinal le long de la Burdinale) pour le déplacement au quotidien privilégiant l'accès aux services publics (écoles, communes,...) ;
- en créant une carte des liaisons douces entre les quatre communes pour encourager le déplacement des habitants au quotidien ;
- en soutenant les porteurs de projets et les initiatives mises en place par sentiers.

A.2. Appuyer et relayer les actions mises en place dans le cadre des PCM, PICM et autres projets de mobilité.

Le Parc Naturel agira :

- en relayant sur son site internet les actions mises en place et diffusées par les porteurs de ces projets ;
- en participant dans la mesure de ses moyens à des actions mises en place qui s'intègrent à ses projets.

Indicateurs

- Nombre d'informations relayées
- Nombre de projets soutenus
- Nombre de cartes diffusées
- Nombre de participation à des actions
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

Partenaires :

Publics :

- Les Communes, services communaux, initiatives communales telles que PCDN, PCDR et Conseils consultatifs communaux comme CCATm, CLDR, ...
- La Région wallonne
- La Province de Liège

Privés :

- Le GAL Burdinale-Mehaigne et les associations locales actives dans le domaine
- Les institutions d'enseignement et de recherche
- Les écoles, les citoyens,...

AXE 3 : Développement rural et économique

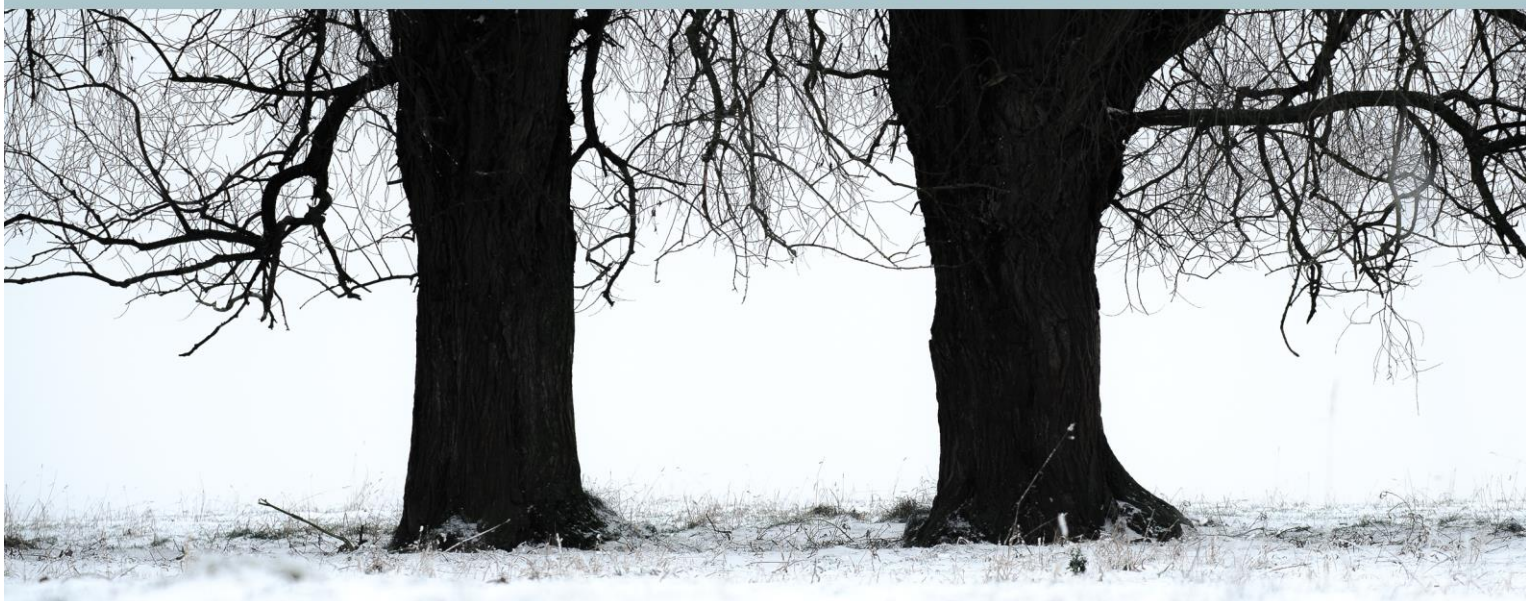
Le tourisme



L'agriculture et les produits locaux



La sylviculture et la gestion forestière



AXE 3 : DÉVELOPPEMENT RURAL ET ÉCONOMIQUE

1. ACTIONS ANTÉRIEURES

Depuis sa création, le Parc Naturel a développé un grand nombre d'actions et de projets dans ce domaine dont par exemple :

- *L'organisation de manifestations* que sont les Marchés mensuels du Terroir et de la Nature, les fêtes annuelles telles que :
 - la Fête des Plantes au Jardin des Plantes de Pitet ;
 - le week-end « Pain Bière Fromage » ;
 - la Fête des Pommes & Poires.

Ces manifestations permettent de rencontrer des producteurs, des artisans et des savoirs faire locaux ou extérieurs au territoire. A ces occasions, le Parc Naturel cherche aussi à sensibiliser le public sur des thématiques qu'il soutient (jardin au naturel, les productions de proximité, les anciennes variétés de fruits, de céréales ...).

- *La récolte et la transformation* des pommes et des poires et la vente des produits dérivés. Cette opération a lieu chaque année en automne à la maturité des fruits à pépins. Elle permet de valoriser la production de fruits des particuliers qui parfois ne savent que faire de toutes leurs productions. Par ce biais le Parc Naturel a pu développer, via des artisans locaux, des « produits du Parc Naturel » : le jus de pommes et le sirop.
- *Le développement d'un tourisme vert* : circuits de promenades et activités nature. Pour faire connaître son territoire de façon paysagère et naturaliste, le Parc Naturel propose depuis plusieurs années des formations sous forme de promenades sur des thèmes touchant à la biodiversité, à la géologie et pour bientôt au paysage.
- *La promotion de mesures Agri-environnementales* via notamment des collaborations avec les asbl Faune et Biotopes, Natagriwal, le projet PACO.

2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Le **développement local** est abordé dans la troisième partie du diagnostic. On y relève d'abord l'augmentation importante de la population – plus de 20% en un peu plus de 20 ans- avec, en corollaire, une augmentation de la densité de population qui amène à repenser le concept de ruralité. La situation économique de la population des quatre communes est généralement meilleure qu'en Région wallonne même si le taux de chômage a augmenté tout en restant largement sous la moyenne régionale. En termes d'activité économique, Wanze se démarque des trois autres communes dont l'employeur principal est le secteur public car elle possède quelques entreprises de grande taille. Différentes initiatives communales (ADLs, GAL,...) ont été mises en place pour tenter de dynamiser le territoire qui est malgré tout essentiellement résidentiel. Les données de fiscalité confirment cette analyse même si l'augmentation des déclarations fiscales dans la catégorie des moins de 10.000 € par déclaration doit probablement être mise en relation avec l'augmentation du nombre de chômeurs.

L'**agriculture** reste très présente sur le territoire en termes de surface agricole utile même si, comme partout, le nombre d'exploitations est en constante diminution. Le Parc Naturel est situé dans une région de grandes cultures intensives et l'agriculture biologique ne connaît pas encore un essor important.

La **forêt** est présente mais relativement peu importante en superficie et ne permet pas de développer une activité économique locale de poids.

Les **carrières** sont importantes sur le bord sud du territoire et les quelques industries pourvoyeuses d'emplois sont situées à Wanze.

Le **tourisme** diffus a un certain potentiel sur le territoire même si, par nature, il est plus difficile d'en comptabiliser les retombées économiques. La **Maison du Tourisme** est un acteur important de dynamisation du secteur. De nombreux gîtes et chambres d'hôtes existent. Des sites d'intérêt patrimonial, de nombreuses promenades et des animations autour du patrimoine et de la nature sont proposées au public. L'image du Parc Naturel est porteuse mais pas encore assez médiatisée. Le territoire dispose également d'une infrastructure de tourisme de masse « le Domaine de l'Hirondelle » qui draine une population importante mais encore peu « consommatrice » des activités du territoire. Un nouvel acteur touristique à savoir le Golf de Naxhelet est apparu sur le territoire en 2014.

A côté du patrimoine naturel et des paysages de qualité, le Parc Naturel dispose d'un patrimoine riche et varié : châteaux, églises, fermes, moulins, bornes et potales... Même s'ils sont majoritairement propriétés privées et donc difficilement accessibles pour certains d'entre eux, ils font partie du paysage local que le Parc Naturel pourrait contribuer à valoriser. La vie culturelle et associative est dynamique, de nombreuses associations proposent tout au long de l'année des activités et événements à destination du public local ou de passage.

Le Parc Naturel contribue également à faire connaître le territoire en organisant plusieurs manifestations annuelles réunissant un grand nombre de participants : la Fête des Plantes, le week-end « Pain Bière Fromage », la Fête des Pommes & Poires mais également en diffusant largement un agenda annuel proposant des activités centrées sur la découverte de la nature et de l'environnement.

Le territoire souffre cependant, comme beaucoup de zones rurales, d'un manque de commerces et de services Horeca dispersés dans les différentes localités accessibles à la population locale mais aussi aux touristes de passage.

3. OBJECTIFS, PROJETS ET ACTIONS

Le Parc Naturel agira dans **trois domaines** qui concourent au développement rural et économique du territoire à savoir :

- Le tourisme.
- L'agriculture et les produits locaux.
- La sylviculture et la gestion forestière.

1. TOURISME



Le tourisme diffus a un certain potentiel sur le territoire même si, par nature, il est plus difficile d'en comptabiliser les retombées économiques. De nombreux gîtes et chambres d'hôtes sont présents, des sites d'intérêt patrimonial, de nombreuses promenades et une série d'animations autour du patrimoine et de la nature sont proposées au public.

L'environnement et la nature sont des éléments qui attirent et intéressent un public de plus en plus large. Le potentiel touristique du territoire est réel. En tant que vitrine du Pays Burdinale-Mehaigne, l'image du Parc Naturel est porteuse mais pas encore assez médiatisée. La **Maison du Tourisme** est un acteur important de dynamisation du secteur. Le Parc Naturel a un rôle réel en matière de développement touristique qu'il doit articuler avec les autres acteurs touristiques.

A côté de ces éléments, le territoire dispose d'une infrastructure de tourisme de masse « Le Domaine de l'Hirondelle » qui draine une population importante mais encore peu « consommatrice » des activités du territoire. Tout récemment le Golf de Naxhelet a ouvert ses portes et, même s'il attire une clientèle spécifique, le Parc Naturel pourrait peut-être envisager des partenariats porteurs pour le territoire.

Le développement d'outils forts et attractifs peut renforcer le potentiel et l'attractivité touristique du territoire. Le Parc Naturel veut donc poursuivre l'élaboration d'outils en collaboration avec les nombreux acteurs touristiques du territoire.

Le Parc Naturel a défini **deux objectifs stratégiques** :

- contribuer au développement d'un tourisme de qualité adapté aux spécificités d'un Parc Naturel ;
- participer à la promotion et la vie du territoire.

1^{ER} OBJECTIF STRATÉGIQUE : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DE QUALITÉ ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS D'UN PARC NATUREL

Le Parc Naturel a défini **un objectif opérationnel**, quatre projets comprenant de nombreuses actions.

A. Elaborer et développer des outils touristiques en collaboration avec les acteurs touristiques du territoire

A.1. Contribuer à la mise en place d'une image forte du territoire, base d'une offre touristique attractive

Cette image doit être développée en collaboration avec les autres acteurs publics (Maison du Tourisme, l'asbl « Les Amis du Château féodal de Moha »,...) ou privés du territoire (L'Hirondelle, Le golf de Naxhelet, les hébergeurs,...).

Le Parc Naturel agira :

- en participant à la réflexion et à la mise en place d'une image forte du territoire ;
- en communiquant sur base de l'image forte du territoire.

A.2. Poursuivre la réalisation des activités actuelles variées du Parc Naturel à destination de tous

Le Parc Naturel agira :

- en organisant des journées thématiques festives (week-end « Pain Bière Fromage », Fête des Plantes...) ;
- en organisant des cycles de formation sur des thèmes divers et variés ;
- en organisant des balades et des animations touchant à des thèmes divers et variés ;
- en diffusant un agenda annuel.

A.3. Renforcer l'attractivité du Jardin des Plantes de Pitet pour en faire un véritable outil de sensibilisation et de communication ainsi qu'un point fort touristique

L'entretien et la gestion du Jardin des Plantes requièrent un investissement énorme en temps et en personnel de la part du Parc Naturel. Son exploitation et sa valorisation sont réduites en regard du temps passé à le mettre en ordre. La mise en valeur du Jardin des Plantes au cours de l'année est actuellement difficile pour le personnel mais aussi pour les bénévoles qui en assurent l'ouverture et qui ne voient qu'un nombre réduit de visiteurs hormis lors de la Fête des Plantes.

La mise en œuvre des nombreuses actions prévues dans le cadre de ce nouveau Plan de Gestion nécessitera une disponibilité plus importante de ce personnel pour d'autres projets que pour la gestion du Jardin des Plantes. Il est donc impératif de développer un partenariat important avec des institutions et des associations locales pour assurer la gestion et la valorisation de ce site et réfléchir à l'amélioration d'un ensemble de points précis tels que la signalétique, les accès, le parking.

Le Parc Naturel agira :

- en entretenant le Jardin des Plantes ;
- en cherchant des partenariats pour la gestion du site du Jardin des Plantes ;
- en développant le volet didactique du Jardin des Plantes ;
- en améliorant la signalisation et l'accessibilité au site.

A.4. Soutenir et élaborer de nouveaux outils de découverte du territoire

Le Parc Naturel agira :

- en développant avec la Maison du Tourisme et en synergie avec les propriétaires de gîtes des produits touristiques nouveaux notamment basés sur une mobilité alternative

- (haltes/relais pour cyclistes, cavaliers, mouvements de jeunesse) ;
- en continuant à participer à l'élaboration de « cartes » de circuits thématiques, balades guidées, circuits découvertes ou tout autre outil de découverte du territoire ;
- en proposant l'aménagement du site de la Ferme de la Grosse Tour comme lieu de démonstration d'un ensemble de pratiques respectueuses de l'environnement et de sites typiques du territoire. Ce site pourra devenir un point de départ de la découverte du territoire.

Indicateurs

- Nombre d'outils élaborés et diffusés
- Nombre d'activités organisées
- Nombre de participants aux activités et visiteurs du Jardin des Plantes
- Nombre d'heures consacrées à l'entretien du Jardin des Plantes
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

2^{ÈME} OBJECTIF STRATÉGIQUE : PARTICIPER À LA PROMOTION ET LA VIE DU TERRITOIRE

Le Parc Naturel a défini **deux objectifs opérationnels**, trois projets comprenant plusieurs actions :

A. Contribuer à la valorisation du patrimoine rural et culturel (et renforcer les actions des partenaires du territoire) :

- 2 projets

B. Contribuer au développement de la vie culturelle et associative :

- 1 projet.

A. Contribuer à la valorisation du patrimoine rural et culturel (et renforcer les actions des partenaires du territoire)

Les activités développées par le Parc Naturel visent à valoriser le patrimoine rural et culturel local. Mais d'autres associations du territoire agissent également en faveur de la valorisation du patrimoine. Les actions qui seront mises en place seront bien plus porteuses pour le territoire si les associations travaillent main dans la main et coordonnent les actions qu'elles mettent en œuvre. C'est dans cet esprit que le Parc Naturel est actif dans ce domaine.

A.1. Poursuivre l'organisation ou la participation à des événements qui contribuent à la valorisation du patrimoine rural et culturel du territoire

Le Parc Naturel agira :

- en poursuivant l'organisation des événements annuels tels que la Fête des Plantes, le week-end « Pain Bière Fromage » ou la Fête des Pommes & Poires qui mettent en valeur un lieu, des produits et des actions réalisées par le Parc Naturel et valorisent ainsi le patrimoine du territoire ;
- en collaborant avec des partenaires du territoire tels que l'asbl « Les Amis du Château féodal de Moha », la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural, les Centres culturels.

A.2. Valoriser le patrimoine

Le Parc Naturel agira :

- en poursuivant la mise en valeur notamment de la charmillie, la forge, le Jardin des Plantes de Pitet, le site de la Ferme de la Grosse Tour à Burdinne, le site de la Motte à Ville-en-Hesbaye ;
- en poursuivant les actions de gestion du site de Moha en collaboration avec le personnel local.

Indicateurs

- Nombre d'activités/d'événements organisé(e)s
- Nombre de participants
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

B. Contribuer au développement de la vie culturelle et associative

Grâce à la Région wallonne et aux quatre communes du Parc Naturel, une première phase de rénovation de la Ferme de la Grosse Tour à Burdinne a été réalisée. C'est dans ce bâtiment que la Maison du Parc Naturel et la Maison du Tourisme sont hébergées et peuvent accueillir des visiteurs ou des activités au profit des habitants du territoire et des touristes. Le Parc Naturel souhaite renforcer les capacités d'accueil de la Ferme de la Grosse Tour en vue de contribuer au développement de la vie culturelle et associative du territoire.

B.1. Valoriser le potentiel d'accueil du site et du bâtiment de la Ferme de la Grosse Tour

Le Parc Naturel valorise déjà à l'heure actuelle le site de la Ferme de la Grosse Tour au travers des nombreux événements festifs qu'il organise au cours de l'année. A l'avenir, il se propose de mettre en œuvre des actions permettant d'accueillir :

- o les associations locales ;
- o des expositions temporaires sur des thèmes liés aux actions du Parc Naturel ;
- o un «centre d'interprétation de la vie rurale » ou d'un autre thème dans le cadre de la réaffectation du reste des bâtiments de la Ferme de la Grosse Tour.

Indicateurs

- Nombre d'activités organisées par les associations locales accueillies dans les locaux
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

Partenaires***Publics :***

- *Les Communes, services communaux et initiatives communales telles que PCDN, PCDR*
- *La Région wallonne dont le CGT*
- *La Province de Liège*

Privés :

- *La Fédération des Parcs Naturels de Wallonie*
- *La Maison du Tourisme*
- *Le GAL Burdinale-Mehaigne*
- *Les associations locales telles que l'asbl Les Amis du Château féodal de Moha, l'asbl Pitet de Pierre et d'eau, la Traversine, l'asbl Hesbaye-Meuse-Condroz Tourisme, les Centres culturels*
- *Les guides du terroir*
- *Les bénévoles*
- *Les acteurs touristiques privés*

2. AGRICULTURE ET PRODUITS LOCAUX



La grande agriculture occupe une place importante sur le territoire du Parc Naturel. Les méthodes de culture qui sont développées ne sont pas toujours compatibles avec une gestion environnementale optimale du territoire. Une autre agriculture commence à apparaître, des pratiques nouvelles sont mises en œuvre.

Des pistes d'amélioration existent donc et le Parc Naturel peut contribuer à les faire connaître. Le Parc Naturel veut développer des actions et des projets qui concourent à renforcer les liens agriculture – environnement.

Le territoire n'est pas caractérisé par des productions locales nombreuses néanmoins il en apparaît régulièrement de nouvelles. Le Parc Naturel peut contribuer à les faire connaître et à valoriser celles qui correspondent à l'esprit d'un Parc Naturel.

Le Parc Naturel a défini **deux objectifs stratégiques**:

- soutenir et développer les liens entre l'agriculture et l'environnement ;
- valoriser les productions locales.

1^{ER} OBJECTIF STRATÉGIQUE : SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES LIENS ENTRE L'AGRICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT

Le Parc Naturel a défini **un objectif opérationnel** décliné en quatre projets comprenant de nombreuses actions.

A. Valoriser, promouvoir et soutenir une agriculture durable et respectueuse de l'environnement

A.1. Accentuer et valoriser les liens entre l'agriculture et l'environnement

Le Parc Naturel agira :

- en organisant périodiquement des sorties de terrain avec des experts comme un conseiller Natagriwal, par exemple ;

- en suscitant des rencontres périodiques entre un conseiller en agriculture et environnement et les agriculteurs ;
- en valorisant le travail des agriculteurs engagés dans des mesures favorables à l'environnement.

A.2. Promouvoir, soutenir et aider à la mise en place de mesures favorables à l'environnement dans des exploitations agricoles

Le Parc Naturel agira :

- en contactant les agriculteurs du territoire pour leur proposer de s'engager dans cette voie ;
- en servant de relais entre les conseillers et les agriculteurs pour mettre en place des mesures agro-environnementales ;
- en promouvant et en soutenant la mise en place de plans d'actions agro-environnementale ;
- en soutenant les agriculteurs engagés dans ces actions ;
- en promouvant la mise en place de mesures agro-environnementales comme la plantation d'arbres et de haies, de vergers, le creusement de mares, etc. ...

A.3. Promouvoir et aider à la mise en place de méthodes agricoles alternatives durables et respectueuses de l'environnement

Le Parc Naturel agira :

- en luttant contre l'érosion en développant des partenariats avec Greenotec ou GISER ;
- en organisant des journées thématiques et des échanges à destination des agriculteurs :
 - afin de visiter/montrer des projets qui fonctionnent ;
 - sur des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (agriculture biologique, Techniques Culturelles Simplifiées, MAE, etc.).

A.4. Valoriser une agroforesterie adaptée au territoire

Le Parc Naturel agira :

- en définissant l'agroforesterie sur son territoire ;
- en promouvant et conseillant la réalisation de projets adaptés au paysage.

Indicateurs

- Nombre d'agriculteurs engagés dans des mesures à impact environnemental
- Nombre de mesures agro-environnementales mises en place
- Nombre d'actions de sensibilisation, d'information et de formation
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

Partenaires

Publics :

- Les Communes, services communaux et initiatives communales telles que PCDN, PCDR
- La Région wallonne dont DEMNA, DNF, DGA
- La Province de Liège

Privés :

- La Fédération des Parcs Naturels de Wallonie
- Natagriwal
- Les associations locales telles que la Maison de la Meuse et de l'Environnement Rural, le Contrat Rivière Meuse Aval, l'asbl Cense equi'voc
- Faune et biotopes
- Les chasseurs et le Conseil Cynégétique de Hesbaye
- Les agriculteurs et les groupes d'agriculteurs (CETA)
- GREENOTEC, GISER
- Le CTA de Strée

2^{ÈME} OBJECTIF STRATÉGIQUE : VALORISER LES PRODUCTIONS LOCALES

L'organisation annuelle d'événements fédérateurs existants tels que les Marchés du Terroir et de la Nature, la Fête des Plantes, le week-end « Pain Bière Fromage », la Fête des Pommes & Poires ou nouvelles comme une Fête de la Ruralité sont autant d'actions mises en œuvre par le Parc Naturel qui contribuent à faire connaître le territoire, ses produits et ses producteurs, le Parc Naturel et ses projets. Ce sont des projets d'envergure qui nécessitent un investissement important de la part du personnel du Parc Naturel et de nombreux bénévoles.

Le Parc Naturel a défini **deux objectifs opérationnels** déclinés en cinq projets comprenant de nombreuses actions :

A. Soutenir et promouvoir les agriculteurs, les producteurs et artisans locaux et leurs produits :

- 3 projets

B. Valoriser les productions typiques du territoire :

- 2 projets

A. Soutenir et promouvoir les agriculteurs, les producteurs et artisans locaux et leurs produits

A.1. Valoriser les producteurs et artisans locaux et leurs produits par l'organisation de manifestations

Le Parc Naturel agira :

- en organisant des manifestations comme la Fête des Plantes, le week-end « Pain Bière Fromage », la Fête des Pommes & Poires... sous la forme actuelle ou renouvelée ;
- en organisant le Marché du Terroir et de la Nature à la Maison du Parc Naturel et en soutenant les Marchés du Terroir locaux.

A.2. Faire connaître les producteurs et les artisans dont la qualité des produits contribue à l'image du Parc Naturel

Le Parc Naturel agira :

- en développant un « label » ou un autre classement permettant de renforcer l'identité commerciale et qualitative des produits et productions artisanales du terroir, identifiables à l'image du Parc Naturel ;
- en promouvant des producteurs locaux, des artisans et leurs produits sur son site internet et dans ses publications.

A.3. Mieux faire connaître le travail des agriculteurs

Le Parc Naturel agira :

- en collaborant et en renforçant l'action des communes ou ADLs (Braives, Héron et Wanze) de sensibilisation des habitants aux travaux et temporalités de l'agriculture en vue d'améliorer la cohabitation résidents/agriculteurs ;
- en participant à l'organisation de journées « Fermes ouvertes » pour l'ensemble du territoire du Parc Naturel.

Indicateurs :

- Nombre de manifestations organisées
- Nombre de participants
- Nombre de producteurs mis en évidence sur le site
- Nombre de producteurs ayant le « label »
- Nombre de formations proposées ou de services donnés
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

B. Valoriser les productions typiques du territoire

B.1. Soutenir les productions à l'échelle familiale et valoriser les pommes et poires produites dans les vergers traditionnels du Parc Naturel

Le Parc Naturel agira :

- en proposant des formations ou des services (Conserverie mobile, GAC, mise à disposition d'outils, cycle verger...) ;
- en récoltant les pommes et poires et en veillant à la transformation des fruits en produits dérivés (jus, sirop...).

B.2. Sauvegarder et valoriser des races traditionnelles comme la Fauve de Mehaigne et des variétés fruitières caractéristiques du territoire

Le Parc Naturel agira :

- en collaborant avec des institutions référentes comme le CRA-W ;
- en faisant la promotion de ces variétés et races oubliées.

Indicateurs

- Nombre de formations organisées ou de services proposés
- Nombre de kilos récoltés, transformés et vendus
- Nombre d'actions de promotion
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

Partenaires

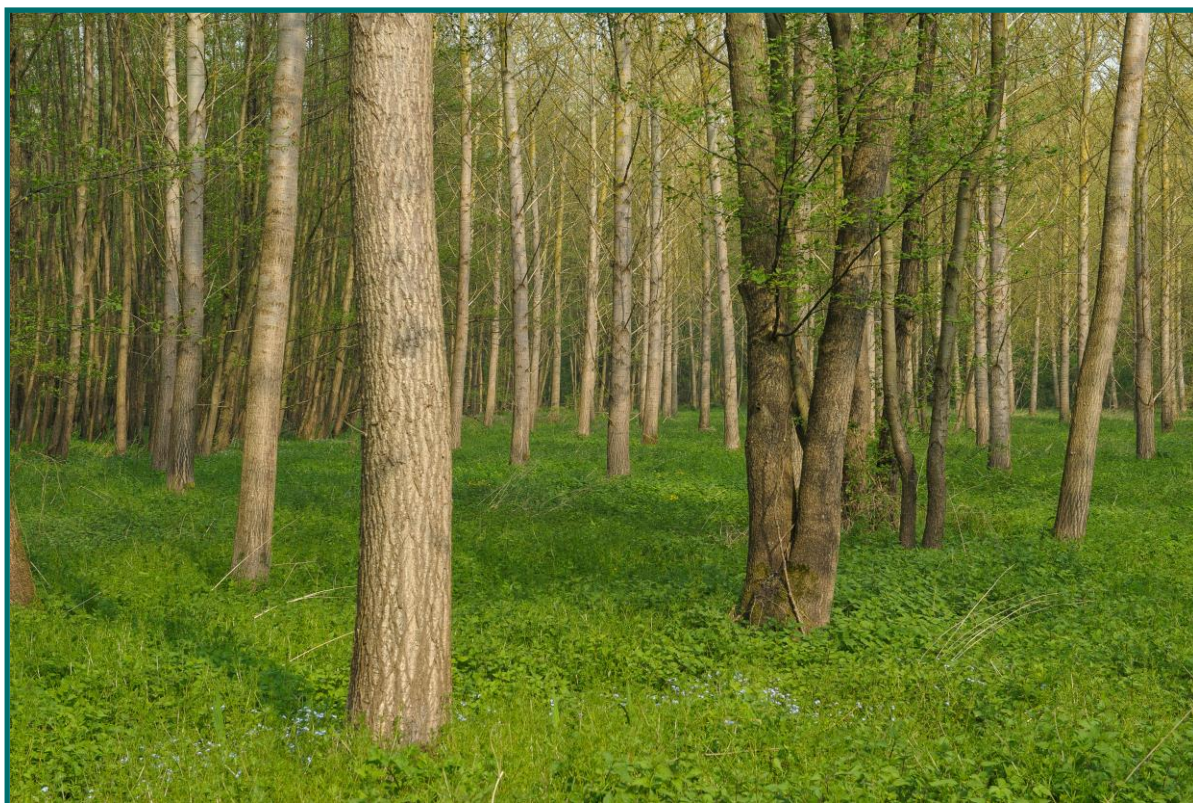
Publics :

- Les Communes, services communaux et initiatives communales telles que PCDN, PCDR
- La Région wallonne dont DEMNA, DNF, DGA
- La Province de Liège

Privés :

- La Fédération des Parcs Naturels de Wallonie
- Le CRA-w
- Les ADLs
- Le GAL Burdinale-Mehaigne
- La Maison du Tourisme
- Les associations locales telles que Natura Burdinne
- Les agriculteurs et les producteurs locaux

3. SYLVICULTURE ET GESTION FORESTIÈRE



En termes de superficie, la forêt n'est pas très présente sur le territoire du Parc Naturel. Elle constitue néanmoins un élément structurant des paysages du Parc Naturel et un foyer de biodiversité non négligeable. La plupart des boisements sont privés, de superficie réduite et servent à produire du bois de chauffage. On rencontre aussi de nombreuses peupleraies, en particulier dans les fonds de vallées.

Hormis certains boisements, la majorité de ceux-ci sont situés dans les deux sites Natura 2000 du territoire. Il faut rappeler que ces territoires ont été désignés en fonction de la présence d'habitats et ou d'espèces d'intérêts communautaires. A l'avenir, ces deux sites devront faire l'objet d'un arrêté de désignation définissant les enjeux biologiques et les mesures de bases à respecter pour conserver voire améliorer l'état de conservation des sites.

Outre la présence de ces boisements en zone Natura 2000, il faut souligner l'importance des kilomètres de lisières forestières présentes sur le territoire du Parc Naturel.

Le Parc Naturel souhaite donc :

- collaborer avec Natagriwal afin d'aider les propriétaires forestiers dont les bois sont inclus dans les périmètres Natura 2000, à améliorer leurs forêts dans le respect des arrêtés de désignation ;
- aider les autres propriétaires forestiers :
 - à améliorer leurs forêts dans le respect de l'environnement et du code forestier wallon ;
 - améliorer la qualité écologique des habitats forestiers ;
 - améliorer les lisières forestières.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CONCILIER GESTION FORESTIÈRE, GESTION ENVIRONNEMENTALE ET LISIÈRES FORESTIÈRES

Le Parc Naturel a défini **deux objectifs opérationnels**, cinq projets et plusieurs actions :

A. Promouvoir et soutenir une gestion forestière durable et respectueuse de l'environnement :

- 4 projets

B. Améliorer les lisières forestières en faveur de la biodiversité :

- 1 projet

A. Promouvoir et soutenir une gestion forestière durable et respectueuse de l'environnement

A.1. Soutenir les propriétaires dans l'application des recommandations définies dans les arrêtés de désignation des sites Natura 2000

Le Parc Naturel agira comme un relais :

- en organisant, pour les propriétaires, gestionnaires et gardes-chasse, des journées d'information afin de mieux comprendre l'intérêt biologique des bois concernés ;
- en organisant des journées d'information pour les propriétaires, gestionnaires et gardes-chasse, en appui avec le DNF et la cellule Natagriwal.

A.2. Jouer un rôle de relais entre les propriétaires forestiers et la cellule d'appui à la petite propriété privée

Le Parc Naturel agira :

- en organisant des journées d'information afin de mieux faire connaître le rôle et les services que la cellule d'appui peut offrir aux propriétaires forestiers,
- en organisant des journées d'information sur la gestion forestière, en appui avec le DNF.

A.3. Valoriser les essences feuillues indigènes dans un maximum de stations forestières et prioritairement dans les habitats forestiers remarquables

Le Parc Naturel agira :

- en promouvant des alternatives à la populiculture ;
- en promouvant des alternatives aux peuplements monospécifiques tels que les peuplements résineux et les peuplements feuillus exotiques.

A.4. Travailler avec les propriétaires prêts à tenter des initiatives sylvicoles et à suivre des recommandations de gestion telles que celles proposées pour les bois en zones Natura 2000 ou toute autre initiative (SRFB)

Le Parc Naturel agira en promouvant des normes de gestion qui favorisent la biodiversité dans les peuplements forestiers.

Indicateurs

- Nombre d'actions d'informations
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

B. Améliorer les lisières forestières en faveur de la biodiversité

B.1. Promouvoir une gestion des ouvertures et lisières forestières afin d'en optimiser l'intérêt écologique

Le Parc Naturel agira :

- en mettant en place un schéma de lisières et ouvertures forestières, qui servirait de vitrine sur le territoire ;
- en ciblant les propriétaires prêts à faire des initiatives dans ce domaine ;

- en organisant des journées d'information et de rencontres entre les différents acteurs, en collaboration avec d'autres partenaires.

Indicateurs

- Nombre de lisières et d'ouvertures forestières aménagées
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

Partenaires

Publics :

- *Les Communes, services communaux et initiatives communales telles que PCDN, PCDR*
- *La Région wallonne dont DEMNA, DNF, DGA*
- *La Province de Liège*

Privés :

- *La Fédération des Parcs Naturels de Wallonie*
- *Natagriwal, Naturawal*
- *La Cellule d'appui à la petite propriété forestière*
- *La SRFB*
- *Les agriculteurs et les groupes d'agriculteurs (CETA)*
- *Les chasseurs et le CCH*
- *Les propriétaires forestiers*
- *Carmeuse*

AXES TRANSVERSAUX

Communication, information et sensibilisation



Innovation et expérimentation



Partenariats et échanges



TROIS AXES TRANSVERSAUX

1. COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION



La communication, l'information et la sensibilisation sont au cœur des préoccupations du Parc Naturel.

Le Parc Naturel développe sa stratégie de communication en adéquation avec celle de l'Association de Projets et donc des autres acteurs du territoire.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER LA VISIBILITÉ DU PARC NATUREL ET DE SES ACTIONS

Le Parc Naturel réalise de nombreux projets sur le territoire, il gère différents sites naturels et organise de nombreuses activités et manifestations ouvertes à tous. Il diffuse très largement sur le territoire et à l'extérieur des informations régulières sur tout ce qu'il fait ainsi que sur les grosses manifestations qu'il organise. Il gagne à être plus connu encore du public local. De même, pour un public plus large, le tourisme local peut s'ancrer sur le patrimoine du Parc Naturel et les activités qu'il développe.

Le Parc Naturel veut donc **renforcer la visibilité et la cohérence du Parc Naturel et de ses actions.**

D'une manière générale le Parc Naturel veut poursuivre et surtout améliorer la diffusion d'informations sur les projets qu'il met en œuvre sur le territoire afin que tous les acteurs du territoire se rendent mieux compte du travail réalisé. Il veut développer une communication dynamique pour mieux faire connaître ses activités et améliorer sa visibilité.

Pour ce faire, le Parc doit améliorer et rénover son site internet, développer sa page Facebook attractive et vivante/interactive et poursuivre la distribution toutes-boîtes de l'agenda annuel ainsi que des flyers plus spécifiques aux activités en cours.

Il a l'ambition de **susciter et développer une communication spécifique ciblée sur les « villes portes » que sont Liège, Namur, Bruxelles** pour en faire des passerelles d'information.

Il doit également développer une communication continue avec les communes et les partenaires du territoire et veiller à ce que ses activités paraissent sur les sites de chacun d'eux. C'est pourquoi, il veillera, en collaboration avec les associations partenaires, à **approvisionner régulièrement les communes environnantes avec ses publications (agendas, brochures...) et à transmettre la communication développée en collaboration avec la Fédération des Parcs Naturels.**

D'autre part, la visibilité du Parc et de ses actions sera renforcée par **la pose de panneaux d'entrée, la pose de panneaux didactiques, la diffusion de publications...**

Ces actions existantes ou nouvelles doivent être mises en place ou développées en partenariat concerté avec la Maison du Tourisme et les acteurs du territoire.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : INFORMER ET SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE AUX THÈMES ABORDÉS PAR LE PARC NATUREL

C'est dans tous les axes de son Plan de Gestion que le Parc Naturel veut mener des actions de sensibilisation et d'information.

Un rôle primordial d'un Parc Naturel est de **sensibiliser et informer un large public à la protection et la valorisation du patrimoine naturel.**

La population des quatre communes du Parc Naturel est en croissance continue (plus de 20 % en un peu plus de 20 ans). Comme dans de nombreuses régions rurales, c'est une population essentiellement résidente, qui s'est installée dans la région pour sa situation, ses paysages, son calme, sa nature et qui ne travaille que rarement sur place.

Le Parc Naturel se propose donc de développer en partenariat des actions de sensibilisation et de rencontre des habitants et les inciter à adhérer à une identité territoriale dans un esprit de préservation et de développement.

Indépendamment des nouveaux habitants, c'est toute la population des quatre communes et plus largement encore toute personne qui s'intéresse à l'environnement et à la nature que le Parc Naturel veut sensibiliser et informer.

Pour ce faire, il développe des actions de sensibilisation et d'information:

- par le biais d'un site Internet interactif et informatif, qui doit aussi servir de relais des informations des partenaires du Parc Naturel ;
- par des publications annuelles telles que l'agenda, le journal et d'autres feuillets d'informations diffusés en toutes boîtes ... ;
- par des publications thématiques ;
- par l'organisation tout au long de l'année d'animations, de formations, de conférences et de balades thématiques ;
- par l'organisation d'activités nature ou de promenades à la demande de groupes ;
- par la pose de panneaux explicatifs des actions menées, des visites de terrain, et par la pose de panneaux didactiques ;

- par l'organisation de manifestations telles que la Fête des Plantes, le week-end « Pain Bière Fromage », la Fête des Pommes & Poires ;
- par la présence d'un stand du Parc Naturel ou d'une vitrine lors des activités organisées sur le territoire ;
- par le soutien et le renforcement d'actions de sensibilisation et d'information initiées par la Région wallonne ou d'autres partenaires.

A l'avenir, le Parc Naturel a l'ambition de développer des activités de sensibilisation en milieu scolaire sous réserve d'obtenir les moyens humains et financiers adaptés.

L'élaboration du Plan de Gestion 2015-2025 a mis en évidence le fait que Parc Naturel développe beaucoup d'actions visant à sensibiliser un large public mais qu'il devra les poursuivre ou en créer de nouvelles. Plus spécialement en ce qui concerne la **charte paysagère**, le Parc Naturel devra multiplier les actions de sensibilisation et d'information aussi bien vers des publics professionnels que vers la population toute entière.

Le Parc Naturel veut aussi sensibiliser et informer **le monde agricole et sylvicole** pour renforcer les liens agriculture, sylviculture et environnement. Il veillera particulièrement à rapprocher les agriculteurs et les citoyens au travers de ses actions et de sa communication.

Dans certains domaines plus nouveaux pour le Parc Naturel, tels que **l'énergie et la mobilité**, il se propose plutôt de jouer un rôle de relais d'informations par le biais de son site internet notamment.

Enfin, en **matière touristique**, le Parc Naturel veut contribuer à la définition d'une image forte du territoire basée sur la nature et l'environnement et, avec les acteurs touristiques du territoire, développer une politique de communication forte axée sur les villes portes de Liège, Namur et Bruxelles.

L'aménagement de sites à vocation didactique contribue à la sensibilisation et l'information du grand public.

Ainsi, depuis de nombreuses années le Parc Naturel entretient et valorise avec succès le **Jardin des Plantes de Pitet**. Ce jardin pédagogique et didactique vise à sensibiliser les citoyens à l'aménagement de jardin au naturel et introduit à l'ethnobotanique au travers d'une collection patrimoniale remarquable de plus de 250 plantes. Il est ouvert au public de mai à août, tous les dimanches et jours fériés, et sur demande aux groupes d'adultes et aux écoles. Des guides, régulièrement formés, sont à disposition des groupes. En moyenne, 1.200 visiteurs sont recensés annuellement, essentiellement présents à l'occasion de la Fête des Plantes celle-ci ayant lieu au Jardin des Plantes.

Afin de garantir l'attractivité du jardin pendant toute la saison, l'équipe du Parc Naturel avec l'aide de bénévoles doit investir une part importante de son temps.

Elle a pour mission de :

- maintenir la collection complète et en état (semis, plantation, entretien) ;
- entretenir les aménagements typiques de jardins au naturel (entretien et renouvellement des parcelles de prés fleuris, entretien de la mare, aménagement annuel d'un potager didactique, création et entretien des nichoirs, spirale d'herbes aromatiques, etc.) ;
- entretenir les différents parterres didactiques (plantes toxiques, plantes tinctoriales, collection d'iris, etc.) ;
- créer et rénover des supports didactiques ;
- créer de nouveaux aménagements à vocation didactique afin de maintenir l'attractivité du jardin.

Pour renforcer l'attractivité du Jardin des Plantes tout au long de la saison d'ouverture, le Parc Naturel doit trouver des partenariats nouveaux et améliorer avec eux la signalétique, la signalisation, le parking, l'accueil et la gestion du site.

Le Parc Naturel souhaite aménager **un jardin au naturel sur le site de la Ferme de la Grosse Tour à Burdinne** accompagné du sentier didactique « paysage » plus développé, du verger conservatoire de Burdinne et du bois communal limitrophe. Cet ensemble aura pour objectif de :

- montrer de façon cohérente les grands atouts paysagers et environnementaux du territoire (pour le sentier didactique) ;
- proposer un jardin témoin qui présenterait la permaculture, un petit verger de basses tiges des anciennes variétés, différents faciès de haies indigènes,... Ce jardin sera complémentaire au Jardin des Plantes de Pitet ;
- sensibiliser le public, à l'accueil de la biodiversité au jardin, à la sauvegarde du patrimoine fruitier

Ce site, facilement accessible, permettra d'accueillir un large public.

Enfin, à plus long terme, le Parc Naturel souhaite aménager au moins **un site à vocation didactique par commune** où l'accent pourra être mis sur la sensibilisation et le développement d'activités pédagogiques.

L'organisation d'événements fédérateurs est une action importante du Parc Naturel qui contribue à faire connaître le territoire, le Parc Naturel et ses projets mais aussi à sensibiliser le public à diverses thématiques, faire connaître des artisans et producteurs, etc.

Ainsi, le Parc Naturel organise annuellement, trois grands événements :

- **La Fête des Plantes**, qui a lieu au Jardin de Pitet. Le troisième week-end de juin a pour objectif de sensibiliser les visiteurs au jardin au naturel. Certaines années, divers thèmes sont développés comme par exemple, les papillons de nos jardins, les petits mammifères, l'accueil de la faune sauvage dans les jardins, les plantes tinctoriales.... Cette sensibilisation a lieu par le biais d'animations pour enfants, de visites guidées, de conférences, de projections, de supports didactiques, etc. Des pépiniéristes et exposants privilégiant une approche naturelle ainsi que des associations locales environnementales sont présents. La fréquentation de la Fête des Plantes est en moyenne de 1.000 visiteurs.
- Le week-end **Pain Bière Fromage** a lieu le troisième week-end d'août. Une vingtaine d'artisans boulangers, brasseurs, fromagers, sont rassemblés pour présenter leur savoir-faire lors de cet événement qui accueille de 2.000 à 3.000 visiteurs et qui fêtera en 2016 ses vingt ans d'existence. Diverses animations, projections, ateliers, pour enfants et pour adultes sont également proposées en lien avec le thème. Enfin, des associations locales environnementales participent à ces journées.
- La **Fête des Pommes & Poires**, organisée le troisième dimanche d'octobre, est dédiée à la sauvegarde des vergers et aux anciennes variétés. L'équipe du Parc Naturel avec l'aide de partenaires sensibilise le public au travers de visites guidées, de conférences, de démonstrations de taille et greffage, d'expositions de pommes et poires, de conseils liés aux vergers et au choix des variétés, etc. L'événement est également l'occasion de découvrir des producteurs de fruits issus d'anciennes variétés et de déguster les produits fabriqués par des artisans locaux. Des animations pour enfants et adultes sont aussi proposées.

Parallèlement, depuis plus de dix ans, le Parc Naturel organise, tous les premiers vendredis du mois un **Marché du Terroir et de la Nature** à la Ferme de la Grosse Tour. C'est un espace de rencontre et d'échange ouvert aux producteurs locaux, professionnels ou particuliers ainsi qu'un

espace de découverte des produits de qualité et de productions artisanales diverses. Un stand du Parc Naturel y est également présent et offre la possibilité d'échanges directs avec les habitants du Parc Naturel.

Toutes ces manifestations sont des projets d'envergure qui nécessitent un investissement important du personnel du Parc Naturel et de nombreux bénévoles tant en termes d'organisation des événements, de préparation des lieux qu'en termes d'animation et de présence aux événements eux-mêmes.

La pérennisation de ces événements et leur éventuelle « rénovation » demande la mise en place de partenariats nouveaux.

Indicateurs

- Nombre de visiteurs sur le site du Parc Naturel
- Nombre de publications sur Facebook et de réactions
- Nombre de visiteurs et participants aux activités
- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de balades, animations, panneaux réalisés, publications
- Nombre de sites didactiques créés
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

Partenaires

Publics :

- *Les Communes, services communaux et initiatives communales telles que PCDN, PCDR*
- *La Région wallonne dont DEMNA, DNF, cellule de lutte contre les plantes invasives*
- *La Province de Liège*

Privés :

- *Natagriwal, Naturawal*
- *Le pôle de gestion différenciée, ADALIA*
- *Le Cercle des Naturalistes de Belgique*
- *Natagora*
- *Le GAL Burdinale-Mehaigne*
- *Le CRA-w*
- *La Fédération des Parcs Naturels de Wallonie*
- *Carmeuse*
- *Les associations locales telles que la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural, l'asbl Les Amis du Château féodal de Moha, le Contrat Rivière Meuse Aval, Natura Burdinne, Les Amis de la Mehaigne et de la Soëlhe, le Groupe de Travail Raîgne Braives et Pays Burdinale-Mehaigne, CREAVES-Héron, les Educomposteurs de Braives, Cense équi'voc, la Maison de la Nature et des Sciences de Huy*
- *Les guides du terroir*
- *Les bénévoles naturalistes, observateurs et autres*
- *Les institutions d'enseignement et de recherche*
- *Le Conseil Cynégétique de Hesbaye*
- *Les agriculteurs et les groupes d'agriculteurs (CETA)*
- *Les écoles, les citoyens,...*

2. INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION



Les Parcs Naturels sont considérés comme des territoires où seront développés de nouveaux projets ou de nouvelles méthodes de gestion de l'espace rural.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : INITIER OU DÉVELOPPER DES PROJETS NOUVEAUX OU DES MÉTHODES INNOVANTES AU PROFIT DU TERRITOIRE

De manière générale, c'est au travers des projets que le Parc Naturel prend en charge dans tous les axes de son Plan de Gestion et en étant à l'écoute des besoins et des demandes émanant du territoire qu'il tentera de rechercher et d'expérimenter de nouvelles pratiques et de nouvelles méthodes.

Les quatre communes du Parc Naturel ont constitué une Association de Projets visant à gérer ensemble les ressources du territoire et mutualiser un certain nombre de ressources afin d'amplifier les retombées au plus grand bénéfice du territoire. Le Parc Naturel est un acteur fort du territoire. Il contribuera activement à la mutualisation des équipes et du matériel spécialement en matière de gestion des espaces publics naturels.

Le Parc Naturel est actif dans quatre domaines principaux dans lesquels il a développé une large expérience et a parfois été pionnier :

1. La SEP
2. Les ligneux champêtres
3. La biodiversité en milieu rural
4. Les dépendances vertes des voies de communication

Il veut poursuivre le travail entamé et a l'ambition d'être référent dans ces domaines.

Le travail réalisé au niveau de la Structure Ecologique Principale dote le Parc Naturel d'un outil de gestion de son territoire qu'il veut partager avec tous les acteurs pour qu'ils contribuent à sa

bonne gestion et à son développement. Le Parc Naturel veut participer à la mise en place de cet outil collaboratif pour que le territoire devienne un modèle de gestion à ce niveau.

Les ligneux champêtres sont spécifiques du territoire et marquent le paysage de manière forte. Ces ligneux sont en perte de vitesse. Le Parc Naturel a l'ambition de rechercher des moyens de valorisation des produits de la taille et de l'entretien de ces ligneux.

En matière de biodiversité en milieu rural, le Parc Naturel a l'ambition de développer des partenariats pour mettre en place une gestion nouvelle du territoire permettant d'allier agriculture et développement de la biodiversité.

Ainsi, à titre d'exemple, le Parc Naturel analysera et étudiera les impacts de différents modes de gestion des bords de routes qu'il réalise ou que les communes prennent en charge sur la biodiversité afin de déterminer pour le territoire la meilleure manière de gérer ces dépendances vertes en conciliant de manière performante les préoccupations d'entretien et de sécurité des communes avec la protection et l'amélioration de la biodiversité.

Il participera activement à la mise en place de la directive zéro phyto en répondant au mieux aux demandes de conseils des communes, des privés et des partenaires et en collaborant activement aux projets mis en place par les partenaires en la matière dont notamment le CRMA. De manière plus précise, à la demande des communes, il élaborera un guide de recommandations pour l'entretien et la végétalisation des cimetières.

En matière d'aménagement du territoire et de paysage, la charte paysagère et les guides de recommandations qui en découleront doteront le territoire du Parc naturel d'outils nouveaux et dynamiques. Le Parc Naturel a l'ambition de développer avec ses partenaires des outils de communication et de gestion visant à l'amélioration de la gestion territoriale.

Enfin, le Parc Naturel veut mettre en place un travail plus spécifique avec les agriculteurs afin de proposer des alternatives à certaines pratiques en cours qui seraient plus respectueuses de l'environnement et permettraient de rencontrer ou de résoudre certains problèmes tels que l'érosion et les coulées de boue....

Le tourisme doit être un pilier du développement économique du territoire et exigera aussi d'innover. Le territoire du Parc Naturel est riche en ressources mais ne dégage pas une image forte, attractive pour le tourisme. La concurrence de régions plus traditionnellement touristiques qui offrent des spécificités attractives telles que les cours d'eau ou les paysages vallonnés est importante. Mais le Parc Naturel a l'avantage d'être bien situé au cœur de la Belgique, à distance raisonnable de centres urbains d'importance. C'est donc sur son image que le Parc doit tabler pour que le tourisme se développe. Il devra mettre en œuvre des moyens nouveaux et proposer des produits innovants pour y arriver, en se basant notamment sur la valorisation du patrimoine naturel et bâti du territoire.

Enfin, le Parc Naturel sera à l'écoute des politiques développées tant au niveau régional qu'européen pour proposer des actions nouvelles pour son territoire. C'est dans cette optique qu'il souhaite participer activement à la concrétisation du Plan de développement stratégique du GAL Burdinale-Mehaigne pour la programmation 2014-2020. Il sera également un relais actif et dynamique des propositions ou programmes diffusés notamment par la Fédération des Parcs Naturels.

Indicateurs

- Nombre de projets nouveaux
- nombre d'heures consacrées à l'objectif

Partenaires

Publics :

- *Les Communes, services communaux et initiatives communales telles que PCDN, PCDR*
- *La Région wallonne*
- *La Province de Liège*

Privés :

- *La Fédération des Parcs Naturels de Wallonie*
- *La Maison du Tourisme*
- *Le GAL Burdinale-Mehaigne*
- *Les institutions d'enseignement et de recherche*
- *...*

3. COOPÉRATION, PARTENARIATS ET ÉCHANGES



Le Plan de Gestion du Parc Naturel est ambitieux compte tenu des moyens actuels dont il dispose. Sa mise en œuvre nécessite plus encore que par le passé le développement d'un large partenariat et le renforcement de son réseau de bénévoles.

Le Conseil Scientifique et Technique, composé d'experts externes et de partenaires du territoire, se réunit régulièrement pour appuyer et soutenir le travail de l'équipe de permanents du Parc Naturel. A ce titre, il représente un groupe de travail sur les thématiques abordées par le Parc Naturel.

Par ailleurs, c'est en unissant les forces et compétences de chacun que l'on arrivera à valoriser au mieux le potentiel du territoire. Des collaborations existent depuis longtemps avec certaines associations et des projets sont élaborés en complémentarité. Ces partenariats doivent continuer et s'amplifier car les moyens qui seront disponibles à l'avenir risquent de ne pas augmenter alors que les projets à mettre en œuvre sont multiples.

Chaque association a ses compétences, ses forces et ses faiblesses et le développement de certains projets en commun ne peut que renforcer les actions de chacun. Le Parc Naturel s'intégrera au mieux dans les partenariats que l'Association de Projets veut mettre en place entre les acteurs du territoire.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER LES PARTENARIATS ET LES COOPÉRATIONS TANT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE QU'AVEC DES ACTEURS EXTÉRIEURS EN VUE DE DÉMULTIPLIER LES MOYENS MIS À DISPOSITION DU TERRITOIRE

Partenariats

Les communes de **Braives, Burdinne, Héron et Wanze et leurs services**, la **Province** de Liège sont autant de partenaires avec lesquels le Parc Naturel développe des projets. PCDR,

PCDN, agenda 21... sont en cours dans certaines communes du Parc Naturel ce qui nécessite l'information réciproque et le développement de partenariats.

Le Parc Naturel travaillera comme par le passé en synergie avec les ADLs, les éco-conseillers, les agents constatateurs et tout autre service ou association communale avec lesquels des projets pourraient être développés.

Les écoles sont également des partenaires privilégiés de même que tous les bénévoles et les guides Burdinale-Mehaigne.

C'est bien évidemment aussi en parfaite synergie et complémentarité avec la **Région wallonne** et ses différents services que le Parc Naturel compte poursuivre le développement de ses projets. Il continuera à s'inscrire dans les projets initiés par la Région wallonne visant à sensibiliser la population, en collaboration notamment avec les communes. Il transmettra comme par le passé les résultats des inventaires et relevés aux services spécifiques.

Le Parc Naturel travaille déjà très régulièrement avec des associations telles que le Contrat Rivière Meuse Aval, la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural, les ADLs, la Maison du Tourisme, les Amis du Château féodal de Moha, le Groupe d'Action Locale.... Les rencontres organisées dans le cadre de l'élaboration de ce Plan de Gestion avec ces partenaires ont mis en évidence l'intérêt de se parler et de se rencontrer régulièrement afin de développer mieux encore des synergies entre les actions de chacun.

Mais le Parc Naturel s'appuie aussi sur un large réseau de bénévoles pour mener à bien ses projets. Ceux-ci répondent toujours présents quand il s'agit de participer à l'organisation des grandes manifestations telles que les Marchés du Terroir mensuels, la Fête des Plantes, le week-end « Pain Bière Fromage », la Fête des Pommes & Poires. Ils sont aussi bien présents pour réaliser certains inventaires ou d'autres actions concrètes sur le terrain. Mais, ce réseau de bénévoles devra être élargi et renforcé.

Au niveau protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel en particulier, le Parc Naturel souhaite renforcer les réseaux naturalistes existants dans le but d'inventorier, de participer aux chantiers de gestion qu'il prend en charge et d'« animer » les sites. Au départ des forces vives du territoire, il souhaite développer un réseau :

- de naturalistes observateurs ;
- de naturalistes « actions » ;
- de guides nature.

Enfin, plus particulièrement dans le domaine touristique, le Parc Naturel veut travailler, en collaboration avec les acteurs institutionnels et touristiques (publics et privés) du territoire tels que la Maison du Tourisme, les ADLs, le Groupe d'Action Locale, aux actions de mise en valeur des ressources du territoire comme les marchés locaux, les événements organisés par le Parc Naturel, les guides, les balades et circuits...

Les associations avec lesquelles le Parc Naturel développe ou souhaite développer des partenariats sur le territoire sont nombreuses et œuvrent dans des domaines variés.

LES AGENCES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (ADLs)

Les ADLs ont pour objectif d'initier et de coordonner des actions partenariales entre acteurs privés, publics et associatifs menant à la création d'activités économiques et d'emploi durables sur son territoire.

Plus précisément, leurs missions légales, sont au nombre de huit: réunir l'ensemble des acteurs locaux dans un partenariat de développement local, initier et animer ce partenariat qui associe les pouvoirs publics, les secteurs privés et associatifs sur le territoire de la commune ou des communes associées, identifier la nature des besoins et des potentialités locales en tenant compte des aspects économiques de la création d'emplois, déterminer, dans le plan d'actions, les

objectifs prioritaires et mettre en œuvre ceux-ci, susciter et coordonner les actions partenariales définies dans le plan d'action, utiliser prioritairement les ressources et le savoir-faire en vue de développer les capacités d'entreprises du territoire communal et de maintenir ou développer l'emploi durable, participer au réseau des ADLs afin de contribuer aux échanges de connaissances et de bonnes pratiques acquises et appliquer celles-ci sur le territoire communal, articuler le développement local avec les autres outils et organes de développement territorial de niveaux communal, intercommunal, provincial, régional, fédéral et européen.

Les communes de Braives, Héron et Wanze ont chacune une Agence de Développement Local qui vise donc à soutenir et développer l'activité économique sur leur territoire.

(www.braives.be/ma-commune/services-communaux/agence-de-developpement-local)

(heron.be/commune/services-communaux/adl.aspx)

(adl.wanze.be/)

LES AMIS DU CHÂTEAU FÉODAL DE MOHA ASBL

En 1992, l'asbl les "Amis du Château féodal de Moha" a été constituée afin de préserver et d'animer les vestiges du château. Après les premières campagnes de fouilles archéologiques entre 1994 et 2000, des travaux de préservation et de sauvegarde ont débuté depuis 2004 afin de garantir la sécurité et de consolider les murs et murailles.

Mais surtout, ce château, abandonné pendant des siècles, a retrouvé la vie ! Il vit au rythme des Fêtes de la Neuvaine, des balades contées, des spectacles et des nombreuses visites et animations médiévales qu'il accueille.

Depuis 2010, l'asbl a étendu l'échelle de son action à l'ensemble du territoire du Pays Burdinale-Mehaigne en devenant opérateur "LEADER" pour le développement de projets liés à la formation aux techniques de sauvegarde du petit patrimoine et à l'accueil touristique. En mai 2014, l'asbl a inauguré son nouveau poste d'accueil. Celui-ci a pour vocation de devenir le point de départ des activités du château mais aussi un pôle d'accueil des visiteurs intéressés par la découverte du Pays Burdinale-Mehaigne.

(www.chateaumoha.be)

CARMEUSE

Avec plus de 150 ans d'expérience à son actif, Carmeuse est un des principaux producteurs de chaux à haute teneur en calcium et dolomie, de calcaire de qualité chimique et de granulats de calcaire broyé, des produits qui jouent un rôle essentiel dans des secteurs industriels aussi importants que la sidérurgie, l'énergie, la protection de l'environnement et la construction.

Carmeuse Western Europe dispose de huit sites de production implantés en Belgique (5), aux Pays-Bas (1) et en France (2), avec un siège administratif situé à Seilles (Belgique). Carmeuse Western Europe compte 400 collaborateurs animés par une même passion pour la réussite, la qualité, l'efficacité et le respect de l'environnement.

(www.carmeuse.be)

LE CONSEIL CYNÉGÉTIQUE DE HESBAYE (CCH)

Le Conseil Cynégétique de Hesbaye est un organe bénévole de gestion de la faune sur un ensemble de territoires de chasse. Plus grand conseil cynégétique de la Région wallonne, ce sont quelques 107.000 hectares qui s'étendent de Namur à Maastricht avec la Meuse au Sud et la Région Flamande au Nord et plus de 260 territoires adhérents. Il s'est notamment donné pour missions de gérer les populations de petit gibier, en particulier perdrix et lièvres; de contribuer à la restauration des biotopes au sein de son espace territorial ; de créer des rapprochements et partenariats avec le monde agricole pour favoriser la mise en place des Méthodes Agro-Environnementales (MAE) ; de réguler les prédateurs et contribuer au développement de la petite faune et de la biodiversité en plaine et de gérer le développement du chevreuil en plaine et de limiter la prolifération des sangliers.

(www.cchesbaye.be)

LE CONTRAT RIVIÈRE MEUSE AVAL ET AFFLUENTS ASBL (CRMA)

La mission principale d'un Contrat Rivière est de rassembler tous les acteurs de la rivière pour mettre en place une gestion intégrée du bassin-versant. Concertation, sensibilisation et participation sont les moteurs d'un Contrat Rivière.

Les missions d'un Contrat Rivière sont multiples : réaliser un inventaire des atteintes aux cours d'eau, promouvoir et contribuer à une gestion globale et intégrée du cycle de l'eau, informer et sensibiliser les acteurs locaux et la population, contribuer à la mise en place des plans de gestion de l'eau par district hydrographique, collaborer à des initiatives régionales (tels le plan PLUIES, les PCDN ou encore les CRIE) et élaborer les différents protocoles d'accord.

La notion de « Contrat Rivière » n'est pas nouvelle dans la région Huy-Waremme. En effet, trois Contrats Rivière y étaient actifs depuis le début des années 2000 : le Contrat Rivière du Haut-Geer, le Contrat Rivière Mehaigne et affluents et le Contrat Rivière Hoyoux et affluents. Suite à une imposition des autorités wallonnes, ces trois Contrats Rivières ont fusionné en une même ASBL « Contrat Rivière Meuse Aval et affluents » le 14 juin 2010. Les trois Comités locaux ont été maintenus afin de préserver, malgré cette fusion, la proximité de travail avec les communes et les acteurs locaux.

(www.meuseaval.be)

LE CENTRE WALLON DE RECHERCHES AGRONOMIQUES (CRA-W)

Le Centre wallon de Recherches agronomiques est un établissement scientifique du Gouvernement de la Région wallonne. Organisme d'Intérêt Public, c'est l'unique Centre de Recherches agronomiques public de la Région wallonne. Il entretient de nombreux contacts avec les agriculteurs et horticulteurs, les entreprises, les universités, les centres de recherches belges et étrangers. Il participe ainsi à de nombreux projets de recherches européens, nationaux et régionaux. Sa présence active dans l'aide au développement atteste également de son rayonnement international.

La reconnaissance du CRA-W est confirmée par les missions d'expertises de ses chercheurs au sein d'organismes nationaux et internationaux, par les certifications obtenues ces dernières années et les désignations de certaines de ses unités comme laboratoire de référence.

Le panel de ses services et analyses recouvre tous les domaines de l'agriculture.

(www.cra.wallonie.be)

LES CENTRES CULTURELS

Trois des quatre communes disposent d'un centre culturel reconnu et subsidié par la Fédération Wallonie Bruxelles.

- Le **Centre culturel de Wanze** propose différentes activités pour tous les âges (enfants, adolescents, adultes). Il est reconnu en catégorie 1+ depuis le 1er janvier 2009, ce qui lui permet de disposer des moyens supplémentaires pour remplir ses missions.
- Le Centre culturel qui associe **Braives et Burdinne** est en catégorie 3 et organise tout au long de l'année activités, expositions, concerts, stages, ateliers...

(www.culture-braives-burdinne.be)

(www.centreculturelwanze.be/)

LES CERCLES DES NATURALISTES ET JEUNES NATURALISTES DE BELGIQUE ASBL

L'association créée en 1957 regroupe des jeunes et des adultes intéressés par l'étude de la nature, sa conservation, la protection de l'environnement et le tourisme intégré.

Les Cercles gèrent des réserves naturelles en Wallonie et aident à la gestion de réserves naturelles d'associations sœurs, ils organisent des excursions à travers les parties francophone et germanophone du Pays, des voyages d'études (flore, faune, paysages, régions ...), des

formations de Guides-nature, des stages et des leçons de nature (pour des adultes en formation continuée, pour les naturalistes et pour les écoles) ... diversifiés et ouverts à tous.
(www.cercles-naturalistes.be)

FAUNE ET BIOTOPES ASBL

L'association veut être un trait d'union fédérateur entre divers groupements (agriculteurs, environnementalistes, chasseurs...) concernés par la gestion des habitats ruraux, et plus particulièrement par celle des habitats agricoles. *Faune & Biotopes* a développé des départements spécialisés mais complémentaires (habitats agricoles, faune & chasse durable, ...) qui proposent des solutions globales tenant compte de l'ensemble des paramètres. *Faune & Biotopes* considère qu'une bonne connaissance et une bonne gestion de la faune et de ses habitats est un des moyens les plus efficaces pour promouvoir la conservation de la nature.
(www.faune-biotopes.org)

LE GROUPE D'ACTION LOCALE BURDINALE-MEHAIGNE (GAL)

Depuis avril 2003, les communes de Burdinne, Braives, Héron et Wanze sont associées au sein d'un Groupe d'Action Locale en vue de valoriser les ressources du Pays Burdinale-Mehaigne dans divers secteurs pouvant favoriser le développement du territoire, parmi lesquels figure le tourisme. Un premier Plan de Développement Stratégique lui a permis de bénéficier des financements du programme européen LEADER+ (*Fonds européen agricole pour le développement rural: l'Europe investit dans les zones rurales*). Divers projets portés par le GAL Burdinale-Mehaigne durant la période de programmation 2002-2008 ont pu être pérennisés ou sont en voie de l'être : c'est le cas notamment du Réseau de lecture publique Burdinale-Mehaigne, des Cyber-espaces, des circuits de promenades, de balades sonores et d'outils de découverte du territoire (comme la malle pédagogique ou le jeu de société "Mission Terroir"). Le Parc Naturel était porteur de deux projets : « Information et Communication » et « Diversification agricole ».

Le second Plan de Développement Stratégique pour la période 2007-2013 sélectionné par le Gouvernement wallon a permis de poursuivre le travail et d'assurer le développement du Pays Burdinale-Mehaigne avec l'appui d'opérateurs locaux. Tous les projets ont dû être réalisés pour la fin 2014. Il s'agit de réaliser un maillage de l'offre touristique (avec des propositions de programmes structurés de visites et découvertes), un programme de formation aux métiers du patrimoine en vue d'un plan de conservation et de valorisation du petit patrimoine populaire wallon (PPPW), un plan de valorisation du potentiel hydroélectrique et de la biomasse, un programme d'actions en vue de la promotion de l'usage du vélo à assistance électrique ainsi que d'établir une nouvelle gouvernance du Pays Burdinale-Mehaigne. En clair, il s'agit de mieux coordonner les initiatives et politiques locales, de valoriser les compétences de chacun pour que ce territoire puisse développer son dynamisme à partir des talents et des outils dont il dispose.

La nouvelle programmation 2014-2020 offre l'opportunité au Parc Naturel de proposer deux nouveaux projets : « Agriculture et biodiversité » et « Jardins au naturel ». Seul le projet « Jardins au naturel » est intégré dans le programme du GAL.
(www.pays-burdinale-mehaigne.be)

LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS DE WALLONIE (FPNW)

Le Parc Naturel fait partie de la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie. Créée en 2002 par les Parcs Naturels wallons, la Fédération des Parcs Naturels défend l'intérêt des Parcs Naturels auprès du pouvoir politique, crée un partenariat et des échanges entre les différents Parcs Naturels, défend le point de vue des Parcs Naturels au sein de différents groupes d'avis (CSWCN, CRAT, etc.), représente les Parcs Naturels wallons lors de séminaires internationaux, développe la visibilité et l'image des Parcs Naturels en Belgique et à l'étranger.
(www.fpnw.be)

LA FEDERATION DE PECHE « LES AMIS DE LA MEHAIGNE ET DE LA SOËLHE » ASBL

L'association regroupe dix sociétés de pêche locales actives dans les principaux villages traversés par la Mehaigne : Wasseiges, Moxhe, Avennes, Ville-en-Hesbaye, Braives, Latinne, Fallais, Fumal Huccorgne, Moha et Wanze.

Ces sociétés disposent des droits de pêche sur des parcours situés dans ces villages et appliquent le principe de réciprocité intégrale des droits de pêche. Tout membre d'une société de la Fédération peut donc pêcher, dans les respects des dispositions légales, sur l'ensemble des parcours de la Fédération soit sur près de 55 kilomètres de rives (RD. et RG.).

(www.amisdelamehaigne.be)

LA FONDATION RURALE DE WALLONIE (FRW)

La Fondation Rurale de Wallonie est une fondation d'utilité publique. Son rôle est d'aider les communes à élaborer et à réaliser leur stratégie de développement rural. Pour ce faire, elle assure un service global, depuis les premières consultations citoyennes jusqu'à la réalisation des projets. Elle met à disposition des communes des agents de développement organisés en équipes pluridisciplinaires, épaulés par un réseau d'échanges d'expériences et un centre de documentation, soutenus par une formation continue.

Braives et Wanze travaillent avec la FRW pour élaborer leur Programme Communal de Développement Rural (PCDR) et mettre en œuvre les projets qui y sont prévus.

(www.frw.be)

HESBAYE-MEUSE-CONDROZ TOURISME

Hesbaye-Meuse-Condruz Tourisme s'est donné comme vocation de faire découvrir un territoire qui occupe un bon tiers de la Province de Liège.

LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Sans les institutions d'enseignement et de recherche telles que les Universités et les Hautes Ecoles, (UCL, ULB, Mons Hainaut, ULG, Gembloux, ISiA-Huy,...), le Parc Naturel ne pourrait réaliser tous les inventaires et toutes les études nécessaires à la connaissance et à la gestion du territoire.

LA MAISON DE LA MEHAIGNE ET DE L'ENVIRONNEMENT RURAL ASBL(MMER)

La Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural a pour objet de promouvoir la connaissance générale de l'ensemble des composantes de l'environnement rural, de la Nature et de la Mehaigne en ce compris ses affluents et le développement local de cette région. Ses principaux objectifs sont le développement d'actions en faveur du patrimoine rural, par la recherche scientifique, la vulgarisation, la sensibilisation (dossiers pédagogiques, stages, animations, formations...), la gestion de sites naturels (initiateur du Contrat Rivière Mehaigne, zones humides, marais, frayères...), la gestion et l'exploitation d'infrastructures touristiques et autres (espace d'accueil, centre d'hébergement, salles d'expositions, maison de village...), le développement d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire chez les jeunes grâce aux rencontres et aux échanges et le traitement de l'impact des activités humaines sur l'environnement dans une vision de développement durable (gestion de déchets, compostage, utilisation rationnelle de l'énergie...).

(www.mmer.be)

LA MAISON DE LA NATURE ET DES SCIENCES DE HUY

L'association a pour but de promouvoir les sciences relatives au patrimoine naturel et paysager principalement dans la région hutoise dans un esprit pluraliste et ouvert à toutes tendances sociales, culturelles, philosophiques et politiques. Ce but se concrétise notamment par l'étude théorique et pratique des sciences naturelles, la promotion du respect, de la sauvegarde, de la restauration et de l'utilisation rationnelle des patrimoines naturel et paysager, en vue de leur

préservation pour les générations futures, l'organisation de conférences, expositions, cours, séminaires, visites et voyages d'étude, la création de moyens d'éducation (collection, laboratoire, jardin botanique, réserve éducative, etc.) et l'implication active dans la gestion de projets relatifs aux patrimoines naturel et paysager.

(<http://home.scarlet.be/emelin/mnshuy/>)

LA MAISON DU TOURISME BURDINALE-MEHAIGNE

Grâce à la Région wallonne, à la Province de Liège, et aux communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze, la Maison du Tourisme des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne est née en 2004.

Située au cœur du Parc Naturel du même nom, la Maison du Tourisme assure la promotion de l'activité touristique des quatre communes qui la composent.

La Maison du Tourisme accueille, informe, propose des produits du terroir,... . C'est le point de départ d'un voyage de découvertes à travers le Pays Burdinale-Mehaigne. Le visiteur trouvera tous les renseignements dont il a besoin pour rendre son séjour dans la région aussi intéressant et agréable que possible. Une exposition photos permanente offre un aperçu du paysage et des curiosités de la région.

(www.tourismebm.be)

NATAGORA ASBL

Née du rapprochement des deux grandes associations naturalistes de Belgique francophone, à savoir AVES (Études ornithologiques) et les RNOB (Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique), Natagora a pour but de protéger la nature, plus particulièrement en Wallonie et à Bruxelles. Avec un grand objectif : enrayer la dégradation de la biodiversité et reconstituer un bon état général de la nature, en équilibre avec les activités humaines. La régionale Hesbaye médiane a été créée en décembre 2008. Elle s'est donné pour mission de sensibiliser, d'informer, de former et de conseiller tant les particuliers que les collectivités quant au bien-fondé et à la pertinence de l'action de Natagora.

Les Groupes de Travail Plecotus et Raîgne sont des Groupes de Travail de Natagora.

- Plecotus est le Groupe de Travail chauves-souris. Ses axes de travail sont variés et commencent par l'observation, l'étude et la protection des chauves-souris en Wallonie et à Bruxelles. Il développe également des activités de sensibilisation et d'éducation du public, jeune et moins jeune. Il entretient le service SOS chauves-souris. Ce Groupe de Travail s'appuie sur l'énergie de très nombreux volontaires passionnés, répartis dans toute la Belgique francophone, qui s'activent dans les différents pôles d'activités animés par une seule motivation: partager les connaissances et expériences avec tous afin de protéger au mieux les chauves-souris.

- Raîgne est le Groupe de Travail batraciens. Le Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne a chargé le groupe Raîgne de diverses missions dans le cadre de la politique de conservation de la Nature : monitoring des populations d'amphibiens en Région wallonne, atlas des Amphibiens et Reptiles de Wallonie, rédaction et mise en œuvre de plans d'action pour le Lézard des souches et le Crapaud calamite, plan d'action Sonneur à ventre Jaune, assistance technique au DNF dans le cadre de projets, soutien aux opérations de sauvetage de batraciens, sensibilisation du public à la conservation de l'herpétofaune conception et réalisation d'une exposition itinérante « Un autre regard sur les amphibiens et reptiles de Wallonie », organisation de journées d'étude Natagora est également gestionnaire de réserves naturelles d'un grand intérêt herpétologique. Le Groupe de Travail Raîgne Braives et Pays de Burdinale-Mehaigne est spécifique au territoire.

(www.natagora.be)

NATAGRIWAL ASBL

L'asbl a été créée en décembre 2012, afin de favoriser les synergies entre les différents conseillers actifs dans le domaine des MAE et de Natura 2000, en les regroupant sous une seule et même structure. Elle a pour mission d'encadrer des agriculteurs et des propriétaires ou exploitants forestiers, en vue d'aider ces derniers à relever les défis proposés par une vision plus durable de l'agriculture et des activités sylvicoles. Cet encadrement, réalisé gratuitement, se traduit concrètement par un accompagnement technique pour la mise en œuvre pratique des MAE sur leurs terres ou la conduite d'activités de restauration des milieux Natura 2000 dégradés, avec des conseils adaptés aux situations de chacun. L'encadrement permet également de faciliter les démarches administratives à entreprendre par les exploitants, agricoles ou forestiers.

(www.natagriwal.be)

NATURA BURDINNE ASBL

L'association située à Héron a pour objectif de sensibiliser chacun à la protection de la nature et de la biodiversité. Elle prône le tout au naturel avec l'implantation de plantes et d'essences indigènes. Soutenue par le ministère du développement durable et celui de l'environnement, Natura Burdinne a obtenu le label «Réseau Nature Natagora».

(www.naturaburdinne.be.sitew.com)

PITET « DE PIERRE ET D'EAU » ASBL

L'association située à Pitet (Braives) a pour objectif de promouvoir et défendre le hameau de Pitet ; favoriser le bien-être et les relations entre les habitants ; assurer les communications avec les institutions publiques et privées, afin que celles-ci tiennent compte de l'avis et des intérêts des habitants ; protéger et valoriser le patrimoine, l'histoire ainsi que les coutumes et légendes ; défendre l'environnement c'est-à-dire l'harmonie, les qualités et la diversité des écosystèmes, les habitats et espaces naturels, l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, la valeur paysagère, de l'eau, de l'air, du sol et des autres éléments vitaux pour les êtres humains, ainsi que la quiétude des lieux ; organiser des activités propres, ou en collaboration et parrainage avec d'autres associations, comme des rassemblements, des randonnées collectives, des compétitions, des festivités, des manifestations informatives ou éducatives.

Elle concentrera ses actes prioritairement, mais pas exclusivement, sur le territoire de Pitet – Fallais.

(www.pitet.be)

LA TRAVERSINE ASBL

Les onze villes et communes des trois provinces traversées par les lignes 126 et 127, avec leurs Offices de Tourisme, Syndicats d'Initiative ou Foyers Culturels ont constitué une asbl qui a le triple objectif de promouvoir la création, l'entretien et l'animation de la voie lente non motorisée. L'association rassemble aussi les représentants des deux Fédérations Touristiques Provinciales de Namur et de Liège, le groupement touristique régional "Hesbaye-Meuse-Condroz Tourisme", l'asbl "Chemin du Rail", le Parc Naturel des vallées de la Burdinale et de la Meuse, les associations "Prom'Hoyoux", "Condroz Tourisme" et la Fédération Francophone d'Équitation.

La Traversine est le nom donné au RAVeL créé sur ces anciennes voies de chemin de fer.

Enfin, le Parc Naturel développe des partenariats qu'il souhaite amplifier avec d'autres associations tels que le GISER, Greenotech, ainsi qu'avec des agriculteurs, des entrepreneurs de jardin et des pépiniéristes...

N'étant pas frontalier, le Parc Naturel ne peut donc initier ou participer à des projets de coopération avec des voisins étrangers proches et sur un territoire contigu.

Mais il peut collaborer avec les autres Parcs Naturels de Wallonie par le biais de la Fédération ou de programmes européens comme Interreg.

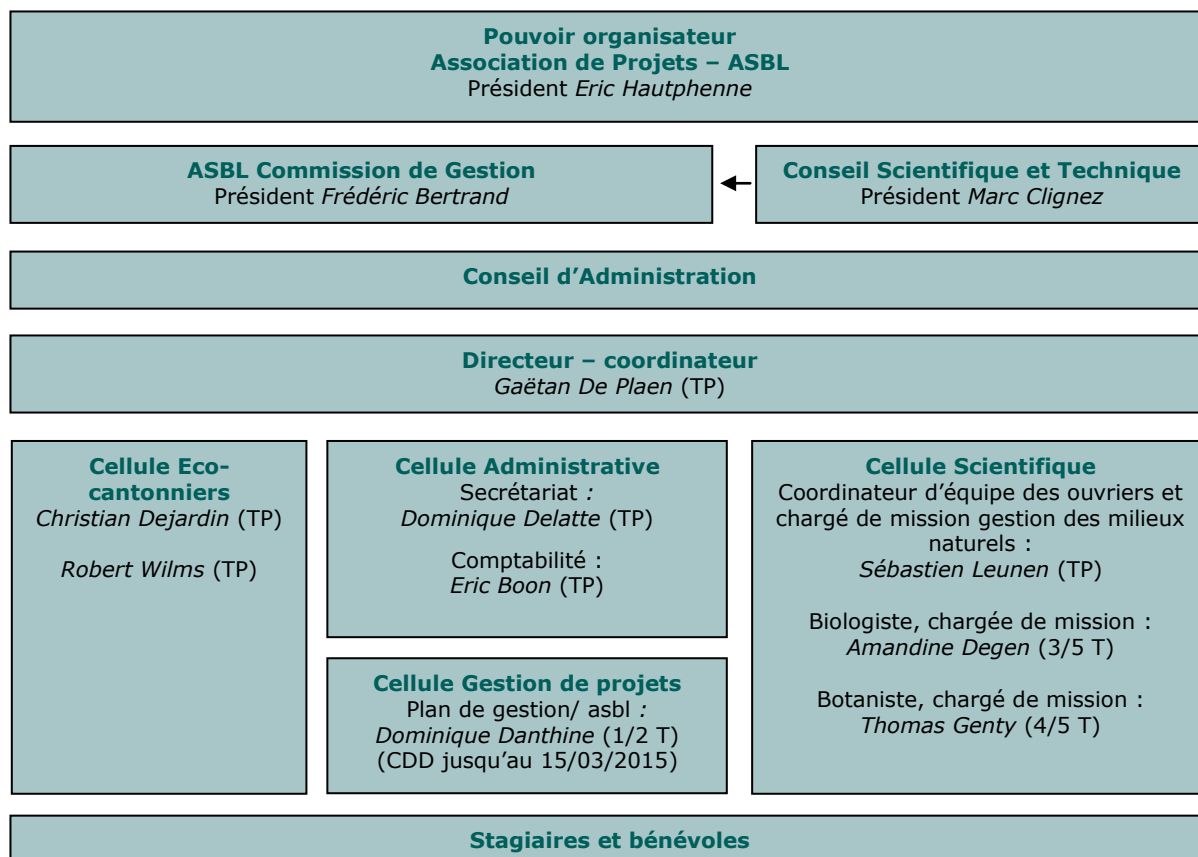
Indicateurs

- Nombre de projets développés avec des partenaires
- Nombre de participation à des projets de partenaires
- Nombre de participation à des initiatives RW, européennes
- Nombre d'heures consacrées à l'objectif

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

1. ORGANIGRAMME ACTUEL

Outre le pouvoir organisateur et les instances de gestion du Parc Naturel, l'équipe actuelle technique comprend actuellement huit personnes, employés et ouvriers, à temps plein ou à temps partiel.



2. ESTIMATION DES BESOINS NÉCESSAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE L'ENSEMBLE DU PLAN DE GESTION

Les recettes ordinaires et récurrentes proviennent principalement du Service public de Wallonie mais également des aides APE. D'autres sources de rentrées proviennent de la mise en œuvre et plus principalement du résultat de nos manifestations annuelles (Marchés du Terroir et de la Nature, Fête des Plantes, Pain Bière Fromage et Fête des Pommes & Poires), mais également d'une subvention de promotion touristique de la Province de Liège.

Le Plan de Gestion qui programme les actions et projets à mener durant les dix prochaines années doit aller au-delà de ce que le Parc Naturel fait actuellement avec les moyens disponibles. Les actions nouvelles du Plan de Gestion ne pourront bien évidemment être mises en œuvre qu'en fonction des moyens que le Parc Naturel pourra trouver dans les années à venir. C'est pourquoi elles devront être priorisées selon les moyens et la politique de la commission de gestion.

Pour accomplir au mieux la réalisation de cet ambitieux Plan de Gestion, l'équipe du Parc Naturel devrait se composer de l'équipe pluridisciplinaire présentée ci-dessous. Mais pour disposer de cette équipe et de moyens d'investissements nécessaires à la mise en place des actions de terrains, des sources complémentaires de financement doivent être trouvées.

Les pistes avancées sont notamment :

- Les appels à projet européen (Leader, Interreg, Life,...)
- Les subventions et appels à projets ponctuels (Interreg, Province de Liège,...)
- L'activation de nouvelles aides à l'emploi (APE)
- Les dotations communales

L'équipe qui nous semble nécessaire pour la mise en œuvre des actions décrites dans le Plan de Gestion serait composée de près de 13 équivalents temps plein (ETP) répartis comme suit :

- Administratif : 3 ETP
 - Direction : 1 ETP (A6S)
 - Secrétariat : 1 ETP (C3)
 - Comptabilité : 1 ETP (B2)
- Mission « biodiversité » : 2,8 ETP (A6– B2 – B3 4/5ème)
- Mission « paysages et aménagement du territoire » : 1 ETP (A6)
- Mission « développement économique et rural » : Agriculture et divers 1,5 ETP (A6)
- Mission « éducation – sensibilisation » : 1 ETP (B3)
- Maintenance et entretien : 0,5 ETP (D3)
- Mission « éco-cantonnier » : 3 ETP (D3)

Il est à noter que la quasi-totalité du personnel actuel est subventionné (APE), exception faite du directeur.

Le budget « personnel » associé à des ressources humaines en adéquation optimale avec notre ambitieux nouveau Plan de Gestion est estimé à 492.000 €.

Pour information, le budget total des recettes prévues en fonctionnement pour l'année 2015 est de 344.249,25 €, celui des dépenses s'élève à 371.430,00 €.

Le budget fonctionnement s'établirait donc comme suit :

Dépenses

○ Personnel	492.000,00
○ Déplacements	10.000,00
○ Fonctionnement	25.645,00
○ Assurances	11.625,00
○ Honoraires	6.650,00
○ Financier	400,00
○ Bâtiment – locaux	17.110,00
○ Machines et outillage	3.600,00

567.030,00 €

Recettes

○ Personnel	185.303,74
○ Fonctionnement	500,00
○ Financier	350,00
○ Bâtiments – locaux	6.300,00
○ Subventions – cotisations	151.795,51

344.249,25 €

Nous obtiendrions donc de la sorte un mali en fonctionnement de 222.780,75 € soit 39,29 % du total de nos dépenses.

A noter que des frais inhérents aux nouvelles activités (tels : frais de sensibilisation, moyens matériels et projets, mise en place des actions) n'ont pas été comptabilisés car feront partie intégrante du budget « Mise en Œuvre », non pris en compte ci-dessus.

TABLEAUX SYNTHÉTIQUES

Les différents tableaux illustrés, à partir de la page suivante, synthétisent le Plan de Gestion en reprenant pour chaque axe, les grands domaines d’actions, les objectifs stratégiques et opérationnels et les différents projets et actions.

A cela, sont ajoutées des informations complémentaires relatives à la concrétisation de ces actions :

Evaluation

La colonne évaluation indique le niveau de mise en œuvre de l’action à l’heure actuelle et avec l’équipe actuelle. Il s’agit ici d’une auto-évaluation.

	Action en cours à continuer
	Action en cours à développer
	Action à réaliser

Priorité

Le Parc Naturel doit définir des priorités pour les différentes actions du Plan de Gestion. Il a défini trois niveaux de priorités :

1	Action prioritaire
2	Action moyennement prioritaire
3	Action moins prioritaire

Equipe, engagement et partenariat

- La colonne équipe indique si l’action peut être réalisée avec l’équipe déjà en place au Parc Naturel.
- La colonne engagement indique si un engagement est nécessaire pour réaliser l’action.
- La colonne partenariat indique si un partenariat est nécessaire afin de mener à bien une action.

Les différents cas de figure possibles :

Equipe	Engagement	Partenariat	
X			Action réalisable avec l’équipe actuelle
X		X	Action réalisable avec l’équipe actuelle et partenaire(s)
X	X		Action en partie réalisable par l’équipe actuelle mais nécessité d’engagement pour mener à bien le projet
X	X	X	Action en partie réalisable par l’équipe actuelle mais nécessité d’engagement et de partenariat(s) pour mener à bien le projet
	X	X	Action réalisable uniquement si engagement et partenariat(s)
	X		Action réalisable uniquement si engagement

AXE 1 PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL			Evaluation	Priorités	Equipe	Engagement	Partenariat
1 : LA STRUCTURE ECOLOGIQUE PRINCIPALE	Objectif stratégique 1: ETUDIER, SAUVEGARDER ET AMPLIFIER LA STRUCTURE ECOLOGIQUE PRINCIPALE						
	1 Approfondir, renforcer et diffuser les connaissances de la SEP	Mettre à jour et affiner la cartographie de la SEP pour engager des actions plus fortes en faveur de sa préservation		1	x		
		Améliorer la connaissance des espèces floristiques		1	x		
		Améliorer la diffusion des connaissances et assurer son appropriation par les différents acteurs		1	x		
	2 Préserver, restaurer et renforcer la SEP	Contribuer à la protection des habitats remarquables		1	x		x
		Agir pour la restauration et le développement de la SEP		1	x		x
		Identifier et expérimenter un Réseau écologique fonctionnel et durable		2	x		x
	3 Contribuer à la protection des habitats et des espèces Natura 2000	Améliorer les connaissances biologiques afin de contribuer à la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire		1	x		x
		Agir pour la protection des habitats et espèces Natura 2000		1	x		x
	4 Étudier, renforcer et protéger des espèces ou des groupes d'espèces animales	Améliorer la connaissance par la réalisation d'inventaires biologiques		1	x		x
		Entreprendre et poursuivre des actions ciblant certaines espèces ou groupes d'espèces		1	x		x
	5 Agir contre les espèces exotiques envahissantes	Contribuer à l'élimination des espèces exotiques envahissantes végétales et animales		1	x		x
		Sensibiliser les professionnels et les particuliers		3	x		x
	6 Renforcer les actions des partenaires dont le CRMA sur la Burdinale, la Mehaigne et leurs affluents	Améliorer les connaissances en réalisant et /ou soutenant des inventaires		1	x		x
		Participer aux actions proposées par les différents acteurs sur les cours d'eau		2	x		x
	7 Soutenir, promouvoir et évaluer la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité sur les sites anthropisés	Accompagner et réaliser des aménagements favorables à la biodiversité		1	x		x
		Promouvoir et développer un réseau de jardins au naturel		1	x	x	x
		Promouvoir la gestion différenciée et des alternatives aux pesticides		1	x	x	x
2 : LIGNEUX CHAMPÊTRES : LES VERGERS, LES HAIES ET LES ARBRES TÊTARDS	Objectif stratégique 2 : SAUVEGARDER, RESTAURER ET DEVELOPPER LE RESEAU DES LIGNEUX CHAMPETRES						
	1 Préserver et valoriser le patrimoine fruitier	Améliorer les connaissances par la réalisation d'inventaires		2	x		x
		Renouveler, entretenir et restaurer le patrimoine fruitier		1	x		x
		Sauvegarder les variétés anciennes et/ou locales et promouvoir leur diffusion et leur plantation		3	x		x
		Sensibiliser, accompagner et former le grand public et les professionnels		1	x		x
	2 Sauvegarder et développer le réseau de haies et de saules têtards	Développer le réseau de haies et d'arbres têtards		1	x		x
		Sensibiliser, accompagner et former le grand public et les professionnels		1	x		x
3 : BIODIVERSITÉ EN MILIEU AGRICOLE	Objectif stratégique 3 : AMÉLIORER LA CAPACITÉ DU MILIEU AGRICOLE EN FAVEUR DE LA FAUNE SAUVAGE (EN PARTICULIER LES OISEAUX DES CHAMPS) ET CONTRIBUER AINSI AU REDÉVELOPPEMENT DES ESPÈCES SAUVAGES						
	1 Réaliser le suivi des oiseaux des champs	Evaluer l'état des populations par un suivi régulier des oiseaux des champs		1	x		x
		Evaluer l'impact des aménagements et des actions réalisées en faveur des oiseaux des champs		2	x	x	x
	2 Mettre en place des aménagements et/ou des mesures favorables à l'avifaune et la faune sauvage en général	Renforcer le maillage écologique et appuyer la mise en place et le suivi de mesures agro-environnementales		1	x	x	x
		Etendre le bénéfice environnemental des mesures telles que les MAE par d'autres actions		1	x	x	x
4. DÉPENDANCES VERTES DE VOIES DE COMMUNICATION ET CHEMINS CREUX	Objectif stratégique 4 : RENFORCER VOIRE AMÉLIORER LA GESTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN BORDURE DES VOIES DE COMMUNICATIONS.						
	1 Accompagner et conseiller les gestionnaires pour l'amélioration de la gestion	Analyser et classifier les dépendances vertes et des chemins creux avec des recommandations de gestion à destination des gestionnaires et avec encadrement du Parc naturel		1	x		x
		Collaborer au suivi du réseau des bords de routes mis en fauchage tardif		2	x		x
	2 Appliquer une gestion différenciée sur les bords de routes sélectionnés et en évaluer l'impact	Restaurer et gérer deux bords de routes par commune en accord avec celle-ci et les autres services publics		1	x		x
		Actualiser les inventaires et les suivis des bords de routes gérés par le Parc naturel et en évaluer les impacts		1	x		x

AXE 2 PAYSAGE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			Evaluation	Priorités	Equipe	Engagement	Partenariat	
PAYSAGE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Objectif stratégique 1 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, PATRIMOINE RURAL ET PAYSAGES							
	1	Préserver les paysages par le développement et la valorisation d'une charte paysagère et en faire la promotion	Elaborer et développer une charte paysagère pour le territoire des quatre communes		1	x	x	x
			Valoriser la charte paysagère en tant qu'un des outils référents pour tout aménagement ou intervention sur le territoire		1	x	x	x
			Assurer la promotion de la charte paysagère auprès des différents acteurs du territoire		1	x	x	x
			Produire et partager des données cartographiques sur le paysage		2	x	x	x
	2	Conseiller et accompagner les procédures d'aménagement de l'espace	Conseiller en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire		1	x		
			Élaborer des lignes de conduite pour l'ensemble du territoire du Parc naturel, et en supracommunalité lorsque c'est possible, en matière d'installation de panneaux solaires, de déblais remblais, d'implantations d'éoliennes dans et aux alentours du Parc naturel		2	x	x	
			Assurer l'adéquation de l'aménagement des voies de communication du territoire telles que le Ravel avec les spécificités paysagères traversées		2	x	x	x
	3	Valoriser et protéger des éléments du patrimoine rural	Informar, sensibiliser sur la valorisation et la protection, en particulier des sites remarquables, du petit patrimoine, des sites archéologiques et du patrimoine rural		3	x	x	x
			Veiller à la protection générale des paysages ruraux et de leurs éléments		1	x		x
ENERGIE	Objectif stratégique 2 : ENCOURAGER L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE ET VEILLER À UN DÉVELOPPEMENT MESURÉ DES ÉNERGIES ALTERNATIVES							
	1	Renforcer les actions en matière d'énergie	Diffuser les informations en matière d'énergie et d'écoconstruction		3	x		x
			Soutenir et favoriser les énergies nouvelles en apportant un regard particulier quant aux impacts des implantations sur la biodiversité, le patrimoine et le paysage		2	x	x	x
MOBILITE	Objectif stratégique 3 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE MOBILITÉ PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT							
	1	Promouvoir une mobilité douce qui respecte les spécificités paysagères et écologiques	Favoriser la mobilité douce et l'accessibilité aux services publics		2	x	x	x
			Appuyer et relayer les actions mises en place dans le cadre des PCM, PICM et autres projets de mobilité		2	x		x

AXE 3 DEVELOPPEMENT RURAL ET ECONOMIQUE			Evaluation	Priorités	Equipe	Engagement	Partenariat	
1 : TOURISME	Objectif stratégique 1 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DE QUALITÉ ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS D'UN PARC NATUREL							
	1	Elaborer et développer des outils touristiques en collaboration avec les acteurs touristiques du territoire	Contribuer à la mise en place d'une image forte du territoire, base d'une offre touristique attractive		2	x		x
			Poursuivre la réalisation des activités actuelles variées du Parc naturel à destination de tous		1	x		x
			Renforcer l'attractivité du Jardin des Plantes de Pitet pour en faire un véritable outil de sensibilisation et de communication ainsi qu'un point fort touristique		1	x	x	x
			Soutenir et élaborer de nouveaux outils de découverte du territoire		3	x		x
	Objectif stratégique 2 : PARTICIPER À LA PROMOTION ET LA VIE DU TERRITOIRE							
	1	Contribuer à la valorisation du patrimoine rural et culturel	Poursuivre l'organisation ou la participation à des événements qui contribuent à la valorisation du patrimoine rural et culturel du territoire		1	x		x
Valoriser le patrimoine				1	x	x	x	
2	Contribuer au développement de la vie culturelle et associative	Valoriser le potentiel d'accueil du site et du bâtiment de la Ferme de la Grosse Tour		3	x		x	
2 : AGRICULTURE ET PRODUITS LOCAUX	Objectif stratégique 1 : SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES LIENS ENTRE L'AGRICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT							
	1	Valoriser, promouvoir et soutenir une agriculture durable et respectueuse de l'environnement	Accentuer et valoriser les liens entre l'agriculture et l'environnement		2		x	x
			Promouvoir, soutenir et aider à la mise en place de mesures favorables à l'environnement dans des exploitations		1	x	x	x
			Promouvoir et aider à la mise en place de méthodes agricoles alternatives durables et respectueuses de l'environnement		1		x	x
			Valoriser une agroforesterie adaptée au territoire		1	x	x	x
	Objectif stratégique 2 : VALORISER LES PRODUCTIONS LOCALES							
	1	Soutenir et promouvoir les agriculteurs, les producteurs et artisans locaux et leurs produits	Valoriser les producteurs et artisans locaux et leurs produits par l'organisation de manifestations		1	x		x
			Faire connaître les producteurs et les artisans dont la qualité des produits contribue à l'image du Parc naturel		2	x		x
			Mieux faire connaître le travail des agriculteurs		2	x	x	x
	2	Valoriser les productions typiques du territoire	Soutenir les productions à l'échelle familiale et valoriser les pommes et poires produites dans les vergers traditionnels du Parc naturel		1	x		x
Sauvegarder et valoriser des races traditionnelles comme la Fauve de Mehaigne et des variétés fruitières caractéristiques du territoire				3	x	x	x	
3 : SYLVICULTURE ET GESTION FORESTIERE	Objectif stratégique 1 : CONCILIER GESTION FORESTIÈRE, GESTION ENVIRONNEMENTALE ET LISIÈRES FORESTIÈRES							
	1	Promouvoir et soutenir une gestion forestière durable et respectueuse de l'environnement	Soutenir les propriétaires dans l'application des recommandations définies dans les arrêtés de désignation des sites Natura 2000		2	x	x	x
			Jouer un rôle de relais entre les propriétaires forestiers et la cellule d'appui à la petite propriété privée		3	x	x	x
			Valoriser les essences feuillues indigènes dans un maximum de stations forestières et prioritairement dans les habitats forestiers remarquables		2	x	x	x
			Travailler avec les propriétaires prêts à tenter des initiatives sylvicoles et à suivre des recommandations de gestion telles que celles proposées pour les bois en zones Natura 2000 ou toute autre initiative (SRFB)		2	x	x	x
	2	Améliorer les lisières forestières en faveur de la biodiversité	Promouvoir une gestion des ouvertures et lisières forestières afin d'en optimiser l'intérêt écologique		1	x		x

AXES TRANSVERSAUX		Evaluation	Priorités	Equipe	Engagement	Partenariat
COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION	Objectif stratégique 1 : RENFORCER LA VISIBILITÉ DU PARC NATUREL ET DE SES ACTIONS					
	Renforcer la visibilité et la cohérence du Parc naturel et de ses actions		1	x		x
	Susciter et développer une communication spécifique ciblée sur les « villes portes » que sont Liège, Namur, Bruxelles		2	x		x
	Approvisionner régulièrement les communes environnantes avec ses publications (agendas, brochures...) et à transmettre la communication développée en collaboration avec la Fédération des Parcs Naturels		1	x		x
	Pose de panneaux d'entrée, la pose de panneaux didactiques, la diffusion de publications		1	x	x	x
	Objectif stratégique 2 : INFORMER ET SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE AUX THÈMES ABORDÉS PAR LE PARC NATUREL					
	Sensibiliser et informer un large public à la protection et la valorisation du patrimoine naturel	Site internet	1	x	x	x
		Publications annuelles et thématiques	1	x	x	x
		Animations/promenades/conférences /formations	1	x	x	x
		Panneaux didactiques	1	x	x	x
		Par le soutien et la participation aux autres initiatives	2	x	x	x
		Communiquer, diffuser ses connaissances	1	x	x	
	L'aménagement de sites à vocation didactique pour sensibiliser et informer le grand public	Continuer de valoriser le Jardin des Plantes de Pitet	1	x	x	x
		Créer un jardin au naturel sur le site de la Ferme de la Grosse Tour à Burdinne	1	x	x	x
		Le Parc naturel souhaite aménager au moins un site à vocation didactique par commune	1	x	x	x
	Maintenir l'organisation d'événements fédérateurs	Fête des Plantes	1	x	x	x
		Pain Bière Fromage	1	x	x	x
		Fête des Pommes et Poires	1	x	x	x
		Marchés du Terroir et de la Nature	1	x	x	x

ANNEXES

1. ACRONYMES

ADESA	Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents
ADL	Agence de Développement Local
AFOM	Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces
AlterRIAS	ALTERnatives to Invasive Alien Species (Projet LIFE sur les alternatives aux plantes invasives)
AVES	Pôle ornithologique de Natagora
BIODIBAP	La biodiversité aux abords des bâtiments publics
CCCA	Conseil Consultatif Communal des Aînés
CCATm	Commission communale d'Aménagement du Territoire et de mobilité
CCH	Conseil Cynégétique de Hesbaye
CJE	Conseil des Jeunes pour l'Environnement
CLDR	Commission Locale de Développement Rural
CNB	Cercle des Naturalistes de Belgique
CREAT	Centre de Recherches et d'Etudes pour l'Action Territoriale
CRIE	Centre Régional d'Initiation à l'Environnement
CRA-W	Centre wallon de Recherches agronomiques
CRMA	Contrat Rivière Meuse-Aval
DEMNA	Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole
DGO4	Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie
DNF	Département de la Nature et des Forêts
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
GAC	Groupement d'Achats Communs
GAL	Groupe d'Action Locale
GISER	Gestion Intégrée Sol Erosion Ruissellement
GREENOTEC	Groupe de Recherche sur l'Environnement et d'Etude de Nouvelles Techniques Culturelles
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
MAE	Méthode Agri-Environnementale
MMER	Maison de la Meuse et de l'Environnement Rural
NATAGRIWAL	asbl visant à développer des synergies entre les conseillers MAE et Natura 2000
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
OFFH	Observatoire Faune Flore Habitat (site d'encodage des données biologiques de la RW)
PAC	Politique Agricole Commune
PACO	Projet Proyer and Co d'AVES
PAE	Plan d'action agro-environnemental
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PCDR	Programme Communal de Développement Rural
PCM	Plan Communal de Mobilité
PICM	Plan Intercommunal de Mobilité
RAVeL	Réseau Autonome des Voies lentes
RCU	Règlement Communal d'Urbanisme
RGF	Ressources Génétiques Fruitières
RNC	Réserve Naturelle Communale
RND	Réserve Naturelle Domaniale
SEP	Structure Ecologique Principale
SGIB	Site de Grand Intérêt Biologique
SIE	Surface d'Intérêt Ecologique
SIG	Système d'Information Géographique
SRFB	Société Royale Forestière de Belgique
SSC	Schéma de Structure Communale
TFE	Travail de fin d'étude
WEBGIS	Application cartographique dynamique
ZHIB	Zone Humide d'Intérêt Biologique

2. QUELQUES DÉFINITIONS

1. LES RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES

Un **réseau écologique** se définit comme étant l'ensemble des habitats et des milieux de vie (temporaires ou permanents) qui permettront d'assurer la conservation à long terme des espèces sauvages sur un territoire. Il s'agit donc d'un ensemble d'écosystèmes naturels, semi-naturels, mais aussi d'habitats de substitution, susceptibles de rencontrer les exigences vitales des espèces et de leurs populations.

Ces zones « vertes » sont aussi nécessaires à la production d'une large diversité de services écosystémiques visant à réguler les effets des activités humaines.

Géographiquement un réseau se traduira par un découpage du territoire en différentes zones/composantes fonctionnellement complémentaires, où les activités humaines sont plus ou moins intenses. Ces zonations peuvent différer d'un réseau à l'autre. Ainsi, le réseau écologique paneuropéen se compose de trois types de zones :

- des **zones noyaux** offrant l'espace écologique optimal réalisable, en quantité et en qualité,
- des **corridors** assurant l'interconnexion entre zones noyaux,
- des **zones tampons**, pour protéger les zones noyaux et les corridors des influences extérieures potentiellement nuisibles.

La notion de réseau écologique ne doit pas être confondue avec celle du maillage écologique qui est la somme de très petits éléments paysagers, comme les haies, les bords de chemin, les talus, les lisières, les arbres isolés,... Celui-ci doit être maintenu sur l'ensemble du territoire, donc dans les zones du réseau écologique mais aussi largement en dehors dans les zones qui ne sont ni des zones centrales ni des zones de développement.

2. LA STRUCTURE ÉCOLOGIQUE PRINCIPALE EN WALLONIE

En Wallonie, on utilise maintenant le concept de « **Structure Ecologique Principale** »⁴ :

« Enveloppe unique rassemblant l'ensemble des zones présentant un **intérêt biologique actuel** (= infrastructure écologique) **ou potentiel**, nécessaires pour garantir le fonctionnement des habitats et la survie des espèces à forte valeur patrimoniale, c'est-à-dire en incluant aussi les fonctions de corridors et liaison, sachant que d'une espèce à l'autre, d'un habitat à l'autre, les fonctions des mêmes zones peuvent être différentes. »

La SEP est donc la somme des réseaux écologiques thématiques. Elle comprend deux grands types de zones :

- les **zones centrales** (ZC), dans lesquelles la conservation de la nature est prioritaire par rapport aux autres fonctions. Une distinction peut être faite entre :
 - des *zones centrales caractéristiques (ZCc)*, recelant des populations d'espèces et des habitats à grande valeur patrimoniale, en bon état de conservation,
 - des *zones centrales restaurables (ZCr)*, où les espèces et/ou les habitats cibles sont encore plus ou moins présents (reliques), mais où une restauration est toujours

⁴ Dufrêne, 2004 ; GUIDE/LEPUR, 2005

envisageable, l'objectif à terme étant de ne plus se retrouver qu'en présence de ZCc. Il faut en effet réserver plus d'espaces à la nature que les zones qui ont encore actuellement un intérêt biologique affirmé, pour garantir l'avenir des populations d'espèces ou la fonctionnalité des processus naturels dans les biotopes menacés⁵.

Ces zones centrales devraient bénéficier d'un statut de conservation fort. Les activités humaines y sont toutefois possibles et peuvent revêtir un intérêt économique tant qu'elles ne nuisent pas aux objectifs biologiques.

- les **zones de développement (ZD)**, dans lesquelles la conservation des espèces et des habitats sont le co-produit d'une exploitation économique. Les activités humaines y sont moins intenses que dans la matrice et permettent de garantir un certain équilibre entre conservation de la nature et revenus économiques. Ces zones servent de couloir potentiel de liaison, de zones tampon ou de maintien d'habitats ou d'espèces liés à une activité humaine extensive (pré de fauche, certains modes d'exploitation de la forêt feuillue comme le taillis, vergers hautes tiges, ...). La garantie d'un revenu économique comparable à la majeure partie du territoire y est souvent problématique à cause des conditions particulières d'humidité ou de topographie. Des coûts d'investissements importants seraient dès lors nécessaires, sans pour autant garantir une production significative. Ces zones résultent aussi souvent de contraintes environnementales plus prioritaires que la conservation de la nature (qualité de l'eau, protection des sols contre des activités irréversibles, ...), mais la conservation de la nature bénéficie en contrepartie de l'extensification qui y est effectuée, de façon continue ou discontinue (des périodes de pause succèdent à des phases d'exploitation intensive). Ce sont des zones qui nécessitent une moindre protection que les zones centrales mais qui doivent être différenciées des zones de production traditionnelle.

Actuellement, la Structure Ecologique Principale est composée des **sites Natura 2000, des sites candidats au réseau Natura 2000** et **des Sites de Grand Intérêt biologique**.⁶ La SEP fait l'objet d'une définition officielle, mais la limite cartographique n'a pas encore été arrêtée.

La Structure Ecologique Principale est donc une approche territoriale qui permet de déterminer les zones à enjeux biologiques actuels ou potentiels. Mais c'est aussi l'approche proposée par le Service Public de Wallonie pour répondre à plusieurs grands accords internationaux en matière d'environnement et d'amélioration de l'état de la biodiversité. La SEP contribue de fait à identifier les zones à enjeux biologiques pour la mise en œuvre de plusieurs engagements de conventions ou d'accord internationaux (Ramsar, Convention de Berne, Convention de la Diversité Biologique, ...) et de plusieurs Directives européennes (Oiseaux, Habitats, Cadre-Eau, ...).

Elle s'inscrit dans le nouveau **Plan d'action stratégique** de la **Convention sur la diversité biologique** adopté au sommet de Nagoya en 2010. Face aux défis de l'érosion continue de la biodiversité d'ici 2050, les **vingt Objectifs d'Aichi** pour la biodiversité ont été définis.

La Structure Ecologique Principale constitue aussi la contribution wallonne au **Plan d'Actions de la Stratégie paneuropéenne pour la diversité biologique et paysagère** (PEBLDS, 1995 – Conseil de l'Europe) qui encourage la constitution de réseaux écologiques régionaux et nationaux à travers la **Résolution de Kiev** (ou Kyiv) de 2003 et la mise en œuvre d'un **réseau écologique paneuropéen**.

⁵ Dufrêne 2006

⁶ 18 NOVEMBRE 2012. - Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux indemnités et subventions octroyées dans les sites Natura 2000 ainsi que dans les sites candidats au réseau Natura 2000 et dans la structure écologique principale - http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=12-11-28&numac=2012206711

La SEP matérialise aussi les engagements de l'Union européenne qui sont définis dans la **Stratégie européenne Biodiversité 2020** pour dépasser le cadre des enjeux des Directives "Habitats" et "Oiseaux" et du réseau Natura 2000 (objectif 1) pour prendre en compte la restauration des services écosystémiques (objectif 2) et pour renforcer la contribution de l'agriculture et de la foresterie au maintien et à l'amélioration de la biodiversité (objectif 3).

NATURA 2000

La Wallonie fait face aujourd'hui à un défi majeur en matière de conservation de la nature : mettre un terme au recul de la biodiversité et, si possible, la restaurer. En ce domaine l'Union européenne a adopté deux directives la Directive Oiseaux (1979) et la Directive Habitats (1992) qui constituent la base d'un vaste réseau écologique : le réseau Natura 2000.

C'est à partir de 2001 que la Wallonie a initié la mise en œuvre de ces deux directives (Directive Habitats - Directive Oiseaux). Ainsi, 240 sites ont été sélectionnés sur base de travaux scientifiques et leur cartographie a été entreprise. En 2009, le Gouvernement wallon a adopté les premiers arrêtés de désignation de sites.

Au-delà de la sauvegarde de notre patrimoine naturel, les actions à mener sont de nature à améliorer notre cadre de vie et touchent de nombreux secteurs, tels la qualité de l'air et de l'eau, la prévention des inondations, la lutte contre les effets du réchauffement climatique ou encore l'attrait touristique de la région.

Les premières mesures de protection sont d'ores et déjà prises sur le terrain. Et les acteurs sont nombreux : gestionnaires forestiers, agriculteurs, environnementalistes, citoyens, associations, administrations communales, provinciales et régionales.

Les sites Natura 2000 wallons couvrent 220.000 hectares. La tâche est donc de grande ampleur mais essentielle à la constitution d'un réseau écologique à l'échelle de l'Europe tout entière.

SGIB

Un site de grand intérêt biologique (SGIB) est une unité géographique englobant un ensemble d'unités d'habitat ou de biotope homogènes adjacentes ou proches de moins de 600 mètres. Il abrite au moins une espèce rare, menacée ou protégée ou au moins un habitat rare, menacé ou protégé visés aux articles 2, 2bis et 3, §§ 1^{er} et 2, 3^o de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.

Des sites ne présentant aucune espèce ni aucun habitat rare, menacé ou protégé pourront néanmoins être proposés sur base d'un justificatif (critère contextuel). Il s'agit par exemple de sites particulièrement bien représentatifs de l'une ou l'autre station d'une espèce ou association végétale remarquables pour la région (même si à l'échelle nationale, l'espèce ou l'habitat ne sont pas si rares) en excellent état de conservation.

Sensu stricto, un SGIB correspond aux concepts de zones centrales caractéristiques (**ZCc**) mais il est souvent nécessaire d'y intégrer des zones centrales restaurables (**ZCr**) et des zones de développement (**ZD**) pour obtenir un périmètre écologiquement ou géographiquement cohérent.

En milieu ouvert comme en milieu fermé, un SGIB devra donc couvrir une surface minimale de 1000 m², à l'exception des cavités souterraines ou autres sites à chauves-souris, qui font l'objet d'une fiche descriptive individuelle, et pour lesquels un contour doit par conséquent être délimité (contours de l'orifice ou un contour standard au minimum), et des mares. Un seuil minimal de 200 m² a été fixé pour ces « mini-polygones ». Pour ce qui est des éléments allongés (abords d'un ruisseau par exemple), il conviendra de considérer des sites dont la largeur moyenne sera de 20 mètres au moins (tout en conservant le seuil de surface minimum de 1000 m²).

3. LA SEP ET LES RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES THÉMATIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL

La Région wallonne et plus particulièrement le DEMNA ont demandé aux Parcs Naturels d'étudier la SEP de leur territoire. Les Parcs Naturels bénéficient d'une vision précise de leur territoire qui permet d'étudier et d'affiner la SEP sur une zone au paysage bien souvent assez homogène et bien délimitée administrativement.

UN TERRITOIRE MORCELÉ AYANT DONNÉ LIEU À UNE STRUCTURE DE LA SEP LÉGÈREMENT MODIFIÉE.

Le territoire des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne est marqué par un morcellement important, une mosaïque d'habitats naturels, semi-naturels entrecoupés de zones anthropiques, en particulier sur les communes de Burdinne et Héron où ce morcellement est important et sur certains villages de Braives et Wanze (Ciplet, Avennes, Braives, Longpré, Antheit).

A l'échelle du territoire, la notion de zone centrale perd une partie de sa définition car on ne retrouve que très peu de grandes zones à enjeux biologiques actuels. Hormis la Réserve naturelle de Hosdent, les deux zones Natura 2000 et les 15 SGIB définies, on trouve un ensemble de petits sites à enjeux biologiques actuels, mais qui pris chacun à leur tour ne peuvent pas former des zones centrales caractéristiques ou restaurables, étant donné leur petite taille.

C'est pourquoi en 2012, le Conseil Scientifique et Technique du Parc Naturel a proposé d'ajouter un échelon intermédiaire à la définition de la SEP à savoir les sites prioritaires (zones centrales caractéristiques, zones centrales restaurables, sites prioritaires et zones de développement). Ces derniers se définissent comme une petite surface à enjeux biologiques actuels ou potentiels, présentant un/des habitats remarquables ainsi qu'une flore et/ou une faune remarquable (« mare de Hannêche », prairie maigre Fosse Dieudonné, prairie moyennement sèche de Latinne, prairie maigre du Champia...). Une grande majorité de ces sites fait moins de 1000 m². L'objectif sera, comme pour les zones centrales, de prioriser la conservation de la biodiversité sur ces sites voire de les proposer en SGIB.

LA SEP ET LES RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES DES HABITATS PRIORITAIRES.

A priori, un réseau écologique est adapté à la biologie de chaque espèce ou de chaque habitat (= des réseaux écologiques thématiques). Et comme les exigences ou les caractéristiques écologiques de ces espèces peuvent être très différentes, on est très vite confronté à des incompatibilités de fonction de certaines zones, les zones de liaison ou zones centrales de certaines espèces étant autant d'obstacles aux échanges entre populations d'autres espèces.

Si on veut être efficace et si on veut se donner les moyens d'évaluer la pertinence du réseau, il faut définir les objectifs biologiques comme des espèces-cibles ou des habitats-cibles, qui ont une importance biologique soit parce qu'ils sont très menacés et que des actions directes sont nécessaires (= plans d'actions), soit parce qu'il s'agit d'espèces indicatrices d'habitats à valeur patrimoniale, qui en cachent beaucoup d'autres qui répondront de manière similaire à la même structure spatiale (= espèces parapluies).

C'est dans cet objectif, que le Parc Naturel a identifié, parallèlement à l'étude de la SEP, des réseaux thématiques d'habitats prioritaires sur le territoire, et ce grâce au travail de cartographie des habitats naturels et semi-naturels. Ces réseaux thématiques sont constitués par :

- les habitats prioritaires définis à l'échelle européenne et régionale (habitats Natura 2000) présents sur son territoire ;

- les habitats prioritaires non définis aux échelons supérieurs, mais présentant une importance paysagère, biologique bien territoriale.

Les réseaux écologiques des habitats prioritaires⁷ sont :

- les milieux secs rocheux (végétation des rochers, pelouses calcaires, prairies calcaires moyennement sèches) ;
- les prés de fauche mésophiles ;
- les zones humides et surfaces d'eau libre (mégaphorbiaie, rivière et ruisseau, eau mésotrophe, aulnaie marécageuse ...) ;
- les forêts de galerie et ruisseau de source.

Les réseaux écologiques formés par les habitats à enjeux biologiques territoriaux sont :

- les vergers familiaux hautes tiges ;
- les chênaies charmaies ;
- les chênaies acidiclinales à acidiphiles.

Ce travail a permis d'établir des cartes de ces réseaux qui constituent l'une des bases de l'approche de la SEP en plus des SGIB, des deux zones Natura 2000. En effet, la majorité des zones constituant l'un des réseaux, sont inscrites dans les sites prioritaires ou dans les zones de développement.

⁷ Liste des habitats définis dans la Directive 92/43/CEE et observés sur le territoire :

3140 « communautés de Characées des eaux oligo-mésotrophes »
 3150 « Plans d'eau eutrophe »
 6110 « Pelouses pionnières sur substrat rocheux »
 6210 « Pelouses calcicoles et calcaréo-siliceuses »
 6430 « Mégaphorbiaies alluviales et ourlets nitrophiles »
 6510 « Prairies de fauche mésophiles »
 8210 « Végétations des rochers calcaires »
 8310 « Grottes »
 91F0 et 91F0 « Forêts alluviales »

Editeur responsable
Frédéric Bertrand, Président du Parc naturel

Secrétariat de rédaction
Gaëtan de Plaen

Comité de rédaction
Dominique Danthine, Amandine Degen, Thomas Genty, Sébastien Leunen

Photographies
Sébastien Leunen
Michel Houssonloge (Mobilité page 28 et 39)

Remerciements
Anciaux Jacques, Bertrand Frédéric, Bouillon Nadine, Castelain Lievin, Clignez Marc, Cudin Emma, De Changy Cédric, De Changy Rodolphe, De Cock Christian, De Rassenfosse Alain, Dehon Laurence, Delbart Emmanuel, Delvaux Yves, Desimpel Xavier, Dominique Fanny, Duchêne André, Dufour René-Fernand, Durant Alain, Focroulle Marc, Garin Michel, Grégoire Damien, Halford Mathieu, Heine Nadine, Hogge Françoise, Houbart Marc, Hougardy Martine, Huysecom Joëlle, Kinet Thierry, Lambert Edmée, Latinne Yves, Lehane Simon, Lhoëst Willy, Leruth Yvon, Loumaye Antoinette, Marchal Didier, Mathieu Laure-Anne, Motte Grégory, Pierre Bernard, Pierre-Michaix Bernadette, Pinel Valérie, Renard François, Schmitz Antoine, Sublet Vanessa, Thibaut André, Tigny Vincent, Vander Linden Samuel, Verstraeten Jacques, Walot Thierry, Wauters Charles



Braives

Burdinne

Héron

Wanze



Toute l'équipe du Parc naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne est à votre disposition pour tout renseignement :

Maison du Parc naturel
rue de la Burdinale 6
4210 Burdinne
Tél. 085 71 28 92
Fax 085 71 01 47
admin.parcnaturelburdinne@skynet.be

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h. et de 13h à 15h30.
www.burdinale-mehaigne.be
www.facebook.com/burdinale